

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

REVUE MENSUELLE



RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV<sup>e</sup>  
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Emile KAHN  
Secr. de Rédaction : Blanche Cougnenc

Prix de ce numéro : 200 FRANCS  
Abonnement pour 10 n<sup>os</sup> : 500 FRANCS

## AVERTISSEMENT

Ce *Cahier* est destiné à la préparation du Congrès national de Rouen.

Il contient avant tout les résolutions récentes du Comité Central, complétant la publication des actes de la Ligue depuis le Congrès de Nice — et (en supplément tiré à part) le rapport moral de la Secrétaire générale administrative, M<sup>me</sup> Andrée Mossé, unanimement approuvé par le Comité Central en séance plénière.

Ces textes, avec leur annexe documentaire et les pièces relatives à l'affaire Morton Sobell, joints aux publications antérieures sur la double action, juridique et générale, de la Ligue (affaire Guingouin, affaires de presse, arbitraire administratif ou policier, amnistie pour les Malgaches, amnistie pour les grévistes, réfugiés espagnols, réfugiés russes, ségrégation raciale, laïcité, renaissance du fascisme et défense républicaine, affaires allemandes, affaires espagnoles, situation internationale) fourniront aux congressistes les éléments fondamentaux du débat statutaire sur le rapport moral.

Le rapport de M. André Boissarie sur la Justice militaire, le projet de résolution présenté au Congrès par le Comité Central unanime et la documentation sur l'affaire des Fuites, illustration démonstrative du rapport, amorceront devant le Congrès et devant l'opinion publique une campagne vigoureuse pour l'une des revendications les plus anciennes de la Ligue, à savoir l'unité de la Justice en France.

Le Comité Central a estimé qu'un Congrès de la Ligue ne pouvait se tenir cette année sans un débat spécial sur la question la plus préoccupante pour les Français, celle qui pèse aujourd'hui sur toutes les vies françaises, qui pèsera demain sur l'avenir de la France : l'Algérie. C'est au problème algérien, dans son état présent et sous ses aspects essentiels, qu'est réservée une grande partie de ce *Cahier*. Sur ce problème, comme sur bien d'autres, mais bien plus que sur tous les autres, les forces, officielles ou officieuses, de dissimulation et d'altération de la vérité se coalisent. A la Ligue de faire entendre, comme elle n'y a jamais manqué dans les crises de la conscience nationale, ce qu'elle sait de vérité.

Car la connaissance de la vérité et le respect de la vérité sont, ici comme ailleurs, les conditions premières de toute action efficace et durable.

E. K.

N. B. — 1<sup>o</sup> Rapport moral : le rapport moral a été publié dans un fascicule séparé qui a été adressé directement à tous les présidents et secrétaires de Sections. Bien que ce fascicule ne soit pas compris dans le prix de l'abonnement aux Cahiers, il sera envoyé GRATUITEMENT à tous les militants qui en feront la demande.

2<sup>o</sup> Au moment où l'impression de ce Cahier était en cours. M<sup>me</sup> Cougnenc, Chef du Secrétariat, chargée de la composition matérielle des Cahiers, s'est trouvée brusquement frappée d'une affection grave et condamnée à un repos prolongé. M<sup>me</sup> Contakis, Chef du service dactylographique, a bien voulu assurer à l'improviste l'intérim du Secrétariat. L'impression et l'envoi de ce Cahier ont subi de ce fait de grandes difficultés et un nouveau retard.

H'P 298

# Annexe au Rapport moral

## Comité Central

Séance plénière du 27 mai 1956 (matin)

Présidence de M. Emile KAHN.

*Etaients présents* : M. Emile Kahn, Président ; M<sup>mes</sup> S. Collette-Kahn, Chapelain, M. René Georges-Etienne, Vice-Présidents ; M<sup>me</sup> Merlat, MM. Barthélémy, Boissarie, Chapelain, Couteau, Danon, Dejenkère, Gueutal, Léo Hamon, Labeyrie, David Lambert, Pierre Paraf, Roger Pinto, J. Riès, Paul Tubert, Vallée.

*Excusés* : MM. Barthes, Gombault, Pansard, Cotereau, Kayser, Labrousse, Nouveau, Zousmann, Allonneau, Cerf, Ducourtieux, Fontan, Gién, Gueffier, Lavastre, Mathieu, Rebillon.

### Prorogation des Pouvoirs du Bureau

Le Comité Central avait décidé, l'an dernier, de procéder dorénavant au renouvellement de son Bureau à la première séance suivant le Congrès national.

Le Bureau a donc été élu, le 16 mai 1955, pour un an. Il est ainsi composé :

Président : *Emile KAHN.*

Vice-Présidents : *M<sup>me</sup> Georgette CHAPELAIN ;*  
*M<sup>me</sup> Suzanne COLLETTE-KAHN ;*  
*MM. René BARTHES ;*  
*René GEORGES-ETIENNE ;*  
*Georges GOMBAULT ;*  
*Paul RIVET ;*  
*Dr SEGELLE.*

Trésoriers généraux : *Georges BORIS ;*  
*Louis PANSARD.*

Secrétaire générale administrative : *M<sup>me</sup> MOSSE.*

Le 7 mai dernier, les pouvoirs du Bureau ont été prorogés du 16 au 27 mai.

Il appartient au Comité de décider s'il entend renouveler immédiatement son Bureau, ou procéder à cette élection après le Congrès.

Le Comité Central, à l'unanimité des membres présents, décide de proroger les pouvoirs du Bureau jusqu'à la première séance qui suivra le Congrès de Rouen.

### Rapport moral

*M<sup>me</sup> Mossé*, Secrétaire générale administrative, donne lecture du rapport moral (voir Supplément aux Cahiers).

Après un bref débat, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

*M. Barthélémy* propose de faire un tirage à part de ce rapport et de l'utiliser pour la propagande.

Le Comité Central adopte cette proposition, sous réserve de l'approbation du Trésorier général.

### Les événements d'Algérie

Un projet de résolution présenté par le Président a été adressé à tous les membres du Comité.

*MM. Allonneau, Cerf, Cotereau, Gueffier, Labrousse, Nouveau*, qui n'assistent pas à la séance, ainsi que *MM. Mathieu et Rebillon*, membres honoraires, ont fait tenir leur avis et leurs observations, dont le Président donne lecture.

Une lettre de *M. Pinto* a amené *M. Emile Kahn* à présenter un second projet. Le premier, qui est relativement long, est surtout destiné à l'information des ligues, et peut être considéré comme un rapport introductif.

Un débat s'engage, auquel prennent part *MM. Pinto, Emile Kahn, Boissarie, René Georges-Etienne, M<sup>me</sup> Collette-Kahn, MM. Léo Hamon, Riès, Labeyrie, Tubert*. Différents amendements au texte de la résolution sont acceptés par le Président.

Le rapport introductif, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des membres présents. *MM. Allonneau, Cerf, Cotereau, Gueffier, Labrousse*, avalent donné leur adhésion par lettre. *M. Riès* s'abstient.

Le projet de résolution, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

(Pour la seconde séance, voir l'Annexe de la Justice militaire.)

### Pour le Congrès de la Fédération internationale

Le Congrès de la Fédération internationale des Droits de l'Homme aura lieu le jeudi 12 juillet, au Centre Péguy, 48, rue Saint-Hilaire à Rouen. La séance du matin s'ouvrira à 9 h. 30 très précises, sous la présidence de M. J. Paul-Boncour.

Ordre du jour :

1° Allocution du Président ;  
 2° Rapport du Secrétariat et des Ligues représentées ;

3° Renouvellement du Bureau ;

4° Le droit à l'information et la liberté de la presse (*M. Jacques Kayser*) ;

5° Le problème de l'extradition (rapporteur : un représentant de la Ligue belge) ;

6° La Convention européenne des Droits de l'Homme (communication de la Ligue belge) ;

7° Questions diverses.

II

## L'Affaire Morton Sobell

Le mercredi 2 mai, dans une petite salle du VI<sup>e</sup> arrondissement, soixante à quatre-vingts personnes se trouvaient réunies : savants, écrivains, professeurs, journalistes, avocats, anciens ministres, hauts magistrats honoraires, sous la présidence de la Ligue des Droits de l'Homme. Ils entendaient une femme à cheveux blancs, venue d'au-delà des mers, évoquer les souffrances imméritées de son fils.

Ce fils s'appelle Morton Sobell, ingénieur électricien, docteur ès sciences, marié, père de deux enfants, condamné à trente ans de prison dans le même jugement et par le même juge qui prononça la peine de mort contre les époux Rosenberg.

Aucun Français n'a oublié, je pense, le mouvement qui a soulevé, il y a quelques années, notre nation tout entière pour arracher Julius et Ethel Rosenberg à la mort ignominieuse. Morton Sobell, condamné comme leur complice, n'est pas menacé d'électrocution, mais il subit une peine aussi affreuse que la mort.

Emprisonné voilà cinq ans, il est depuis de longs mois enfermé et claustré dans la prison d'Alcatraz. Cette geôle est située à des milliers de kilomètres de New York, où vivent les siens. Depuis qu'il y est, il n'a pas revu ses enfants. Il a le droit de recevoir sa femme une fois par mois, sa mère une fois par an. Recevoir, comment ? La visiteuse et le visité ne peuvent s'apercevoir, se deviner plutôt, qu'à travers une vitre épaisse, grillagée, déformante. Ils ne peuvent se parler que par un téléphone. A l'exception de ces visites — s'il est permis d'appeler ainsi ces approches sans contact — Sobell est retranché du genre humain. Sa prison, juchée sur un rocher battu des vagues, porte aux États-Unis un surnom sinistre : on l'appelle « l'île du Diable », comme le bain où Dreyfus innocent souffrit son interminable martyre...

Voici le pire : il n'y est point tout à fait seul. Des geôliers l'entourent, des policiers viennent lui parler. Les uns et les autres l'assiègent de pressions et de tentations : ils l'adjurent d'avouer et lui promettent, s'il y consent, la liberté. Vous vous souvenez des Rosenberg, à la veille de l'exécution, recevant promesse de vie sauve s'ils avouaient leur crime et préférant la mort à l'aveu mensonger. Sobell, s'il avouait, retrouverait l'air libre, le travail, sa famille, ses enfants, il redeviendrait un homme parmi les hommes, un époux, un père : il repousse la tentation et, comme Dreyfus à l'île du Diable, il crie sans fin son innocence.

Tel est le récit que nous a fait sa mère. Elle l'avait fait en Grande-Bretagne où elle a gagné l'appui de M. Bertrand Russell, écrivain illustre dont la haute conscience est admirée de tous — comme elle avait acquis, en Amérique même, le concours du docteur Harold Urey, prix Nobel. Elle n'accuse personne, elle se proclame Américaine, fière de l'être. Son amour maternel, qui touche à l'héroïsme, l'aveugle-t-elle ou plaide-t-elle une cause juste ?

A cette question, j'essaierai de répondre.

\*\*\*

Morton Sobell, dont j'ai commencé à vous entretenir samedi dernier à propos du voyage de sa mère en Europe, est-il innocent ou coupable ? Je le dis immédiatement : ce n'est pas à nous d'en juger. C'est aux tribunaux de révision, régulièrement saisis.

Notre rôle, le seul, est de demander qu'ils le soient. Nous n'en aurons le droit que si nous sommes convaincus, profondément convaincus par une étude attentive, que des doutes sérieux peuvent remettre en cause la condamnation. Nous n'aurons chance de l'obtenir qu'en prouvant aux Américains que notre demande n'est inspirée que par l'amour de la justice et par l'amitié que nous avons pour eux-mêmes. C'est cette double démonstration que je veux faire aujourd'hui.

Premier point : les doutes graves sur la culpabilité de Sobell. Il a été condamné pour remise de renseignements atomiques aux agents d'une puissance étrangère. Il n'y a pas la moindre preuve écrite. Toute l'accusation reposait sur un témoignage unique et sur un séjour au Mexique interprété comme une fuite.

Quant au séjour, il est établi aujourd'hui qu'il s'agissait d'un voyage de vacances et que Sobell était si peu disposé à s'enfuir qu'au moment de son arrestation il s'appêtait, avec sa femme et ses enfants, à rentrer aux États-Unis.

Le témoignage — le seul — obtenu contre lui est celui d'un individu coupable de parjure et menacé d'être frappé, suivant une loi rigoureuse, d'une peine lourde. Il ne pouvait y échapper qu'en dénonçant le crime d'un autre (c'est l'usage aux États-Unis) : il a dénoncé Sobell et il a, en effet, échappé à toute peine. Le malheur est que son récit est parfaitement invraisemblable. Son invraisemblance aurait frappé les juges si l'affaire s'était déroulée en temps normal. Mais les circonstances étaient alors extraordinaires.

L'affaire Rosenberg-Sobell date de la guerre de Corée, c'est-à-dire d'une époque où les Américains se croyaient menacés d'agression et où régnait chez eux cet esprit soupçonneux qui saisit partout les peuples en guerre, chaude ou froide. Ainsi s'expliquent dans l'histoire — dans notre histoire comme ailleurs — bien des erreurs judiciaires. Mais, par bonheur, cet état d'esprit a presque entièrement disparu. Un nombre croissant d'Américains s'interrogent sur des sentences prononcées naguère. Un comité pour la révision du procès Sobell s'est constitué aux États-Unis. Il demande qu'en attendant la révision, Sobell soit soumis à un régime moins accablant. Nous nous joignons à eux par amitié pour eux.

Amitié, je dis bien. Nous avons été, à travers l'histoire, les premiers amis, les plus sûrs, du peuple des États-Unis. Nous l'avons aidé à conquérir la liberté, il nous a aidés — deux fois — à sauver la nôtre. Nous reconnaissons en lui celui qui, le premier dans le monde, a proclamé les Droits de l'Homme. C'est lui rendre hommage que d'invoquer auprès de lui les Droits de l'Homme. Un jour viendra bientôt où les Américains nous remercieront de les avoir aidés à réparer une injustice.

(Chroniques radiodiffusées des 12 et 19 mai 1956.)

## Jeune Espagne

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 16 avril 1956,*

*Constate avec une profonde tristesse que le Comité exécutif de l'Unesco, sourd aux objurgations des vrais défenseurs de la Culture et oublieux des devoirs de sa fonction, vient de tenir session à Madrid, capitale du régime le plus hostile à la liberté de l'esprit.*

*Il observe, par contre, que les étudiants de Barcelone et de Madrid ont osé, malgré les menaces, les contraintes et les poursuites, relever ce défi et manifester publiquement aux membres de l'Unesco « qu'il y a encore en Espagne des hommes résolus à défendre les libertés fondamentales ».*

*Il constate qu'au même moment les ouvriers de Navarre, de Biscaye, du Guipuzcoa et de Catalogne, bravant les interdictions et les représailles, ont lancé un mouvement de grève si inquiétant pour le gouvernement franquiste qu'il s'est efforcé d'en dissimuler l'existence, l'étendue et la gravité.*

*Dans cet éveil héroïque de la jeune Espagne, intellectuelle et manuelle, la Ligue des Droits de l'Homme salue le signe précurseur de la libération d'un peuple opprimé depuis bientôt vingt ans par la dictature la plus étouffante, et qui aspire à retrouver sa grandeur.*

REPUBLICA ESPAÑOLA  
EL PRESIDENTE  
DEL CONSEJO DE MINISTROS  
Particular.

Paris, le 5 mai 1956.

Madame la Secrétaire générale  
de la Ligue des Droits de l'Homme,  
27, rue Jean-Dolent,  
PARIS (14<sup>e</sup>).

Madame la Secrétaire générale,

J'ai reçu votre aimable lettre du 18 avril et avec elle une copie de l'intéressant document de la même date, dans lequel le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme exprime sa protestation pour le fait inédit de la réunion à Madrid du Comité Exécutif de l'UNESCO, sous la tyrannie franquiste, et il salue l'éveil de la jeune Espagne en tant qu'un signe précurseur de la libération de mon pays.

En remerciant cette noble entité de sa nouvelle preuve d'attachement à la cause légitime du peuple espagnol, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes sentiments très dévoués.

FÉLIX GORDON ORDIS,  
Président du Gouvernement  
de la République espagnole en exil.

REPUBLICA ESPAÑOLA  
EL MINISTRO DE ESTERO

Paris, 25 avril 1956.

Madame la Secrétaire générale  
Ligue française pour la Défense  
des Droits de l'Homme et du Citoyen,  
27, rue Jean-Dolent,  
Paris (14<sup>e</sup>).

Madame la Secrétaire générale,

C'est avec la plus profonde émotion que j'ai pris connaissance de la motion adoptée à l'unanimité par le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, dans sa séance du 16 avril, pour exprimer la solidarité de votre noble et prestigieuse association avec les étudiants et les ouvriers espagnols qui luttent si héroïquement contre la dictature franquiste.

Nous ne manquerons pas de faire parvenir aux résistants de notre grande et malheureuse Espagne cette expression de solidarité qui ne manquera pas de renouveler leur enthousiasme, se sachant assistés de l'opinion libérale internationale.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes sentiments très dévoués.

FERNANDO VALERA,  
Ministre des Affaires étrangères  
du Gouvernement Républicain espagnol en exil.

## Leçons du passé

L'action politique est nécessaire et urgente. Elle ne se définit pas par un programme *ne varietur*, car il doit dépendre de la date à laquelle l'action est entreprise. Tout retard, tout ajournement en modifie les conditions, rend inutile ou impossible ce qui eût été efficace la veille. Sans la volonté d'entreprendre, sans la décision d'agir, on en est réduit à retisser sans cesse cette toile de Pénélope des solutions toujours dépassées. Notre histoire ne présente que trop d'exemples d'occasions manquées et jamais retrouvées.

Avant guerre, au Levant, Martel et Vienot préconisaient une politique qui eût sauvegardé l'essentiel de nos intérêts et de notre association avec le Liban et la Syrie. Mais nous avons rejeté l'union avec tous ceux qui acceptaient de collaborer avec nous, nous les avons précipités dans les bras des éléments extrémistes : l'échec a été total.

En Indochine, les accords de 1946-47 sauvegardaient nos intérêts fondamentaux. En ne nous y tenant pas scrupuleusement et généreusement à la fois, nous sommes entrés dans une guerre qui ne pouvait, à la longue, qu'être perdue. Nous avons sacrifié ce que les accords eussent permis de maintenir.

En Tunisie, l'incompréhension et l'obstination nous avaient menés au bord du désastre. Le renversement de politique opéré en 1954, a rendu possibles les conventions du printemps 1955, exemples de coopéra-

tion et d'interdépendance librement consentis dans l'intérêt des deux parties. Sans doute, les Tunisiens se réservaient-ils de présenter plus tard de nouvelles demandes. On en aurait parlé dans dix ans ou dans vingt ans, à une époque où seraient devenus manifestes les avantages tirés par les Tunisiens de l'aide française pour le progrès politique et économique de leur pays. Mais les événements du Maroc ont changé le cours de cette expérience prometteuse.

Au Maroc, pour avoir refusé d'une manière bornée, en juillet-août 1955, un arrangement raisonnable, il a fallu peu après céder à une pression irrésistible, aller beaucoup plus loin, consentir, en fait, à l'indépendance totale, sans contrôle ni garantie. Une fois de plus, le refus, en temps voulu, des concessions nécessaires, a entraîné des conséquences graves et qui ont eu fatalement leur retentissement en Tunisie (car on ne pouvait refuser aux Tunisiens qui, les premiers, avaient choisi la voie de la négociation, de la transaction et de la bonne volonté, les avantages plus larges consentis au Maroc) et aussi en Algérie.

Toutes ces leçons du passé serviront-elles? Nous feront-elles adopter enfin une politique réaliste, la seule qui permettra de sauver la cause de la France en Afrique du Nord ?...

Cahiers de la République.

# Justice militaire

## Rapport de M. André Boissarie

Selon certains mauvais auteurs, « la Justice militaire est à la Justice ce qu'est à la Médecine la Médecine militaire ». Il n'y a pourtant pas lieu de déceler entre ces deux termes, « Justice » et « Militaire », une antinomie de principe, il suffit de marquer qu'il s'agit, au sens le plus large, d'une Justice professionnelle. L'esprit de caste est dès lors son risque fondamental.

En temps de guerre, il est dilué; car c'est toute la nation qui est mobilisée. Mais en temps de paix, ce risque est fatal. Quels sont les moyens de le supprimer ?

C'est l'une des lignes de faite de toute l'action de la Ligue des Droits de l'Homme. Depuis son origine jusqu'à ces jours mêmes, ce fut une constante de ses luttes, de son idéal, de sa raison d'être. L'actualité pressante rejoint ici sa plus vivante tradition.

Je voudrais le schématiser par les trois périodes qui peuvent en styliser les phases essentielles :

D'abord, de 1898 à 1939 : quarante ans, partagés par la guerre 14-18.

Ensuite de 1939 à 1955 : quinze ans, contemporains.

Enfin, l'année 1956, et ses urgentes leçons.

### I. — 1898-1939. D'abord, c'est l'affaire Dreyfus.

Ce sont les Conseils de guerre, régis par la loi du Second Empire du 9 juin 1857, qui s'illustrent devant l'Histoire. C'est, après la condamnation de Dreyfus par celui de Paris, le 22 décembre 1894, l'acquittement d'Esterhazy, par le même tribunal, le 10 janvier 1898; c'est, malgré les tragiques autant qu'écrasants « faits nouveaux », le Conseil de guerre de Rennes qui prononce encore une peine de dix ans de réclusion, le 9 septembre 1899.

Justice de caste dans sa plénitude; allant jusqu'à couvrir, admettre, prôner le crime de faux. Les juges se reniaient eux-mêmes. Du sursaut des consciences, la Ligue est née.

Dès ses premiers Statuts, elle lance l'appel de Francis de Pressensé : « Il faut que, grâce à la ferme volonté de tous les citoyens, de tous les républicains soucieux de nos libertés, soucieux de l'honneur du nom français, les scandales et les crimes dont les Conseils de guerre de 1894 et 1899 ont donné le spectacle, ne se renouvellent jamais plus. »

Le 19 janvier 1903, le Comité Central, sur la proposition de Louis Havet, membre de l'Institut, décide d'organiser une vaste pétition, qu'approuve à l'unanimité le Congrès du 30 mai 1903, et qui est ainsi conçue : « Les soussignés demandent la suppression des Conseils de guerre en temps de paix. »

Et au Congrès de 1904, un magistral rapport de Gabriel Trarieux annonce que cette pétition a été adoptée par 109 sections et 52.284 signatures; et, dénonçant expressément « l'esprit de caste » des juges militaires, qui peuvent « insulter le gouvernement de la République » et « bafouer le chef du cabinet du ministre de la Guerre lui-même », il conclut : « Il faut que l'immense émotion, née de l'affaire Dreyfus, serve à quelque chose de précis : l'abolition radicale des Conseils de guerre en temps de paix. Ce sera l'honneur de la Ligue de l'avoir compris, car elle seule, en organisant puissamment la protestation de la conscience publique, aura pu lui donner l'élan nécessaire pour aboutir à un texte de loi. »

Cette loi ne fut pas promulguée. Mais cette campagne contre l'esprit de caste des Etats-Majors devait néanmoins porter des fruits. L'esprit républicain fut introduit à la tête de l'armée française. Et, en 1914, il

nous a sauvés. Ce fut un général républicain, Joffre, qui gagna la Marne, après avoir limogé une soixantaine de généraux, incapables devant l'ennemi : c'était l'opposé de l'esprit de caste.

De 1914 à 1918, ont fonctionné les Conseils de guerre. La bataille les justifiait. 1917 vit leur apogée et, par là même, leurs excès : le nom de Henri Guernut reste attaché à la campagne qui chercha à les réparer, et devait obtenir plus de 2.600 révisions. Quant aux agents de l'ennemi, de Bolo-Pacha à Mata-Hari, ils relevèrent alors normalement d'autres Conseils de guerre, où les magistrats s'appelaient le capitaine Bouchardon et le lieutenant Mornet.

\*\*

Dès la paix revenue, la Ligue des Droits de l'Homme se ressaisit de la question de la Justice militaire. Et le général Sarrail — ce premier vainqueur de Verdun qui fut, aux jours de la Marne, l'inébranlable pivot de tout le dispositif français, et aussi ce premier organisateur des armées de Salonique où ce qu'il avait semé fut, en 1918, récolté — le général Sarrail présentait en 1922 au Comité Central un rapport remarquable par sa précision. Non seulement, pour le temps de guerre, il réclamait des « tribunaux militarisés », avec des recours assurés, la possibilité des circonstances atténuantes et l'exclusion de la peine des travaux publics. Mais encore et surtout, pour le temps de paix, il revendiquait « une seule Justice », et, au lieu des Conseils de guerre, les Tribunaux judiciaires, connaissant alors de toutes les infractions, même purement militaires, en leur appliquant un code spécial.

Cette longue campagne eut un résultat. La loi du 9 mars 1928 étiquetait désormais les Conseils de guerre « Tribunaux militaires » ; et — ce qui importait un peu plus — réduisait, en temps de paix, leur compétence, tout en améliorant leur fonctionnement. Ils restaient alors compétents, « ratione materiae », pour les infractions purement militaires, s'échelonnant de l'insoumission à la désertion ; mais les infractions de droit commun commises par des militaires devenaient du ressort des Tribunaux judiciaires. Quant à leur fonctionnement, des « officiers de Justice militaire » étaient créés pour le parquet et l'instruction ; la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel statuait sur les informations ; et le Tribunal comprenait avec ses assesseurs militaires, dans l'ordre de leur inscription sur un tableau dressé par le Général commandant la région, un Président-Magistrat, Conseiller à la Cour, désigné par décret, pour six mois, sur proposition du Garde des Sceaux.

La réforme était timide. Mais le principe était acquis : en temps de paix, le minimum de Justice militaire.

\*\*

## II. — 1939-1955. Changement soudain et brutal.

Le décret-loi du 29 juillet 1939 étend la compétence, en temps de paix, des Tribunaux militaires aux « crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat » ; même commis par des civils. Sont crimes de cette nature, non seulement la trahison de l'article 75 du Code pénal et l'espionnage de l'article 77, mais encore « l'entreprise de démoralisation » de l'article 76 ; cependant que les délits des articles 80 et 81 visent toutes sortes d'atteintes aux territoires ou aux renseignements. Certes, deux assesseurs civils de surplus entourent alors le Président. Certes, surtout, l'article 558 du Code d'instruction criminelle leur soustrait formellement toutes ces infractions, lorsqu'elles se commettent par voie de la presse. Mais — hors cette expresse exception — tous ces crimes et délits, qui sont alors, suivant même l'article 84 du Code pénal, exclusivement « politiques », sont ainsi placés sous la coupe de la Justice militaire. Et il s'agit du temps de paix.

\*\*

La guerre arrive. En mai-juin 1940, quelques délinquants de haut grade eussent pu, sans doute, entre la Meuse et la Garonne, relever des Conseils de guerre. Ce ne fut pas le cas.

En 1944, la répression de l'aide apportée pendant quatre ans de guerre à l'ennemi ne put compétrer à des Tribunaux militaires qui, faute d'armée, n'existaient pas. Elle ne pouvait non plus se laisser à des Cours martiales F.F.I., qui siégèrent par exception dans quelques départements du Midi. La République libérée la confia aux quatre-vingt-dix Cours de Justice, juridictions d'ordre judiciaire se rapprochant des Cours d'assises, qui — sur ces crimes « de droit commun », parce que commis en temps de guerre — prononcèrent, de 1944 à 1948, un total de huit cents peines capitales exécutées, dont quatre-vingt-dix-huit à Paris, contre, pour beaucoup plus de leurs 9/10<sup>e</sup>, des tortionnaires ou des délateurs.

Puis des Tribunaux militaires furent, non sans difficultés, constitués. Et ils eurent pour tâche de réprimer, selon l'Ordonnance du 18 août 1944, les « crimes de guerre », perpétrés par l'ennemi contre des Français, en territoire envahi ou en camps de déportation. De 1945 à 1955, ils ont ainsi prononcé un total de cinquante-quatre peines de mort exécutées. La Chambre criminelle de la Cour de Cassation, où siègent de grands magistrats a redressé — autant qu'elle l'a pu — cette répression. Et néanmoins, après dix ans, les condamnations d'Oberg, de Knochen, du S.D. de Lyon, des bourreaux du Struthof sont encore en instance. Et le général S.S. responsable à la fois des quatre-vingt-dix-neuf pendus de Tulle et des six cent quarante-trois brûlés vifs, le lendemain, à Orléans — où l'information ne visa lamentablement que des subalternes — n'a même pas été extradé.

\*\*

Depuis 1946, la Ligue, devant ce *curriculum* de la Justice militaire, n'a cessé, à toute occasion, de rappeler sa position permanente : « Plus de Tribunaux militaires en temps de paix » en luttant, en première et irréductible urgence, contre leur paradoxale extension quant aux crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat.

Elle l'a spécialement proclamée devant les poursuites engagées fin 1952 contre les syndicalistes pour « entreprise de démoralisation » du chef de l'article 76 du Code pénal. Et voici, à ce sujet, la résolution de principe du Comité Central du 19 janvier 1953, reprise par le Congrès de Paris de Décembre 1953 : « Le Comité appelle l'attention vigilante de tous les républicains sur les « dangers que présente, pour le jeu normal d'un régime démocratique fondé sur la Liberté, « l'existence même dans notre Code pénal, depuis notamment 1939, de textes qui répriment, même en temps « de paix, jusqu'à de simples propagandes... Il s'élève, une fois de plus, contre la compétence, pour connaître « des infractions contre la sûreté extérieure de l'Etat, attribuée, en temps de paix, par la législation en vigueur, « aux Tribunaux militaires. Le Comité souligne la distinction fondamentale du temps de guerre, auquel doit « être réservée cette législation de défense de la patrie contre l'agresseur, et du temps de paix, qui doit « exclure la compétence militaire pour des infractions devenant alors politiques. »

Depuis cinquante-cinq ans, la Ligue des Droits de l'Homme a jugé la Justice militaire en temps de paix. En 1956, elle doit réitérer son verdict.

\*\*

### III. — 1956. Le procès des fuites.

Un étalement sur soixante audiences, alors que deux ou trois suffisaient. Sur des faits matériels précis, acquis en flagrants délits, des diversions au kilomètre. Les mêmes questions posées, oubliées, reprises, perdues de vue, ressasées, déformées. Un Tribunal dit militaire ne faisant, à longueur de semaines, qu'ouvertement de la politique. Des délits de tendance appuyant des condamnations. Un faux, avéré, saisi, reconnu, justifiant un acquittement. Et le tout imbibant une thèse de funambule. « Ce qui est excessif est insignifiant ». Il faut pourtant dépasser cette maxime, trop optimiste. Les enseignements, tout au contraire, en sont graves. Il n'est que temps de les tirer.

La Ligue se doit le constat que la Justice militaire a été ressaisie par l'esprit de caste, sinon de clan. Et il a, tout alentour, essaimé.

\*\*

Que l'Etat républicain ait une police divisée, c'est une prudence qui s'admet ; mais sous la condition d'un net partage des compétences ; au lieu de leurs chevauchements et de leurs règlements de comptes dans un prétoire muté en champ clos. Et si, lorsqu'un service de police se révèle centré sur un seul indicateur qui l'a joué, il côtoie la puérité — lorsqu'il s'attache à des chefs une fois quittées leurs fonctions, qu'il démenage ses archives pour s'en servir ou pour les brûler, et que cet ex-service public dégénère en police privée — c'est un délit, bien qu'étalé, encore impuni.

Que les chroniqueurs judiciaires qui ne peuvent céler ces énormités soient changés en cours de procès par certains journaux orchestrés : c'est un signe du peu qu'est la liberté d'opinion pour les inspireurs fascisants de cette presse qui exige en casuel un milliard de francs, et dont l'absence de Statuts est la pire menace pour la République.

Que certains généraux aient eu la tonique surprise de voir transférer sur des journalistes la paternité de leurs défaites, c'est sans lendemain pour la vérité. Mais qu'il soit aussi dévoilé que le « Conseil Supérieur



de la Défense nationale », avec son « Secrétariat permanent » réunisse soixante personnes, échangeant leurs avis, leurs propos ou leurs bavardages, c'est exclusif à soi seul de secret ; la leçon en est la suppression pure et simple de ces rendez-vous de l'irresponsabilité collective.

\*\*

Reste ce qui s'est révélé de la Justice militaire.

Une information, où un juge d'instruction civil succéda à un juge d'instruction militaire, et où ils furent égaux l'un à l'autre. Un Parquet, qui a titre, non pas seulement d'avocat de la République, mais encore de commissaire du Gouvernement, et qui n'a cure de leurs assaillants. La Défense elle-même, méconnue dans sa règle imposant que la dernière plaidoirie soit pour l'accusé principal, et non pas pour une partie civile de contrefaçon.

Quant aux audiences, une présidence décernée, non comme un honneur ou un choix, mais comme une sorte de corvée. Une salle octroyée par faveur au Palais de Justice, avec parterre à résonance, au lieu de l'austérité, qui eût bridé les fantaisies de la caserne de Reuilly. Et, chaque jour, à treize heures, toute la province, en déjeunant, apprenait par les soins de la Radiodiffusion nationale que, rien n'étant clair, tout devait être pourri dans la République.

Dès lors, une triple conclusion.

\*\*

D'abord, sur le plan gouvernemental. La véracité de la radio, le choix des salles d'audiences, la désignation des présidents : les responsables peuvent en répondre ; mais, gouverner, c'est prévoir. Et ce n'est pas gouverner que d'aventurer les plus hautes charges dans un échange de coups de bec avec des nervis. Contre la remontée fasciste, la République a droit d'être défendue.

Ensuite, sur le plan judiciaire. Ce n'est pas de l'indépendance pour un magistrat que de dire à un Garde des Sceaux : « Taisez-vous ». L'indépendance, c'est, exclusivement, l'impartialité ; et non le contraire. C'est affaire intime de caractère ; plus que d'institutions extérieures, qui, sous un masque corporatif, risquent d'accueillir un esprit de caste ou de clan, négation même de la Justice.

Enfin — et c'est pour la Ligue, l'actualité — la Justice militaire elle-même, et telle qu'elle est. « Plus de Tribunaux militaires en temps de paix » : c'est sa plate-forme originelle. Au moins, d'abord, et de toute façon — ce procès, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase — leur incompétence, absolue autant qu'immédiate, pour, alors, toutes les infractions contre la sûreté extérieure de l'Etat. La Justice militaire ne peut être faite que pour l'armée et sa discipline. Mais non pas, au grand jamais, pour la politique. L'heure a sonné pour la Ligue d'obtenir enfin ce qu'elle a toujours réclamé.

## *Projet de résolution*

Le Congrès,

Considérant que, depuis l'affaire Dreyfus, la Ligue des Droits de l'Homme a toujours réclamé, avec tous les Républicains, la réforme de la Justice militaire ;

Considérant que, dès son origine, en 1898, et spécialement dans ses Congrès de 1903, 1904 et 1922, la Ligue s'est prononcée pour la suppression des Conseils de guerre en temps de paix ;

Considérant que, si la loi du 9 mars 1923 réduisait pour le temps de paix les compétences des Tribunaux militaires et prétendait améliorer leur fonctionnement, elle eut des résultats, dans l'ensemble, inopérants ;

Considérant surtout, que le décret-loi du 29 juillet 1939 a étendu, à l'opposé la compétence en temps de paix de la Justice militaire aux crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, qui ont pourtant le caractère politique ;

Considérant que, depuis la paix, la Ligue s'est spécialement élevée contre cette extension de la compétence militaire, et notamment, par sa résolution du 19 janvier 1953 et son Congrès de 1953, à propos des poursuites militaires engagées contre certains syndicalistes, du chef des articles 76 et 81 du Code Pénal et de la loi du 11 mars 1950 ;

Considérant que le récent procès dit « des fuites » n'a fait que consacrer cette totale anomalie de la compétence des Tribunaux militaires pour connaître en temps de paix d'infractions politiques ;

Considérant que l'indispensable rétablissement de la légalité républicaine ne peut plus, désormais, attendre davantage ;

Demande :

1<sup>o</sup> Que la compétence des Tribunaux militaires en temps de paix soit supprimée pour tous les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat prévus par les articles 75 à 84 du Code pénal, 555 et 556 du Code d'instruction criminelle et 2, paragraphe 5, du Code de justice militaire ;

2<sup>o</sup> Que la compétence de la justice militaire en temps de paix soit exclusivement limitée aux infractions à la discipline militaire ;

3<sup>o</sup> Que les Tribunaux judiciaires soient seuls compétents pour toutes les infractions commises par les civils, même concurremment avec des militaires.

# Annexe

## L'Affaire des Fuites

I  
*La Ligue des Droits de l'Homme, qui a suivi avec attention le déroulement du procès des Fuites au Tribunal militaire de Paris, partage l'étonnement général devant le verdict survenu.*

*Soucieuse pourtant, suivant son usage immuable, de ne se prononcer sur un jugement qu'en pleine connaissance de cause, elle se réserve d'en délibérer à la réunion plénière de son Comité Central, qui aura lieu le 27 mai, et de dégager alors les enseignements d'une affaire, à certains égards, aussi alarmante que l'a été autrefois l'affaire Dreyfus.*

(20 mai 1955.)

II

### Rapport de M. David Lambert

(27 mai 1956)

Mes chers Collègues,

Je tiens à vous présenter mes excuses pour le rapport très informe et incomplet que je vais vous présenter. Le temps m'a manqué, en effet, pour absorber cette affaire, qui est complexe, qui a fait l'objet d'une soixantaine d'audiences et comporte des ramifications infinies.

Je vais tenter d'abord d'essayer de vous exposer l'Affaire des Fuites dans sa genèse et dans son développement — ensuite d'en tirer quelques conclusions extrêmement générales.

..

Comment est née l'Affaire des Fuites ? Le 24 juillet 1953 s'est tenu un Comité de la Défense Nationale qui était absolument secret. Ces comités sont ouverts à un certain nombre de ministres et de fonctionnaires, particulièrement au Secrétaire permanent du Secrétariat général permanent de la Défense Nationale, M. Mons. Aucun procès-verbal écrit n'en est dressé, à l'exception de celui du Secrétaire général permanent.

Donc, 24 juillet, Comité de la Défense Nationale, en pleine guerre d'Indochine. Le 30 juillet 1953, un article de Roger Stéphane, dans *France-Observateur*, dévoile l'essentiel des délibérations de ce Comité. Une enquête est ouverte par le Gouvernement d'alors. Pas de résultat. Et, peu de temps après, une deuxième fuite se produit : révélation par Martinet, dans *France-Observateur* du 26 novembre 1953, d'un télégramme chiffré adressé par M. Massigli à son Ministre à Paris. Nouvelle enquête : aucun résultat.

En mai 1954, nouveau Comité de la Défense Nationale. Nouvelles fuites, qui sont révélées de nouveau sous la même forme, par un article de Roger Stéphane paru dans l'*Observateur* du 27 mai 1954. Le Ministre de l'Intérieur d'alors est M. Martinaud-Déplat qui s'adresse à M. Dides, commissaire spécialisé dans la poursuite des communistes et les recherches anti-communistes, et qui se vante d'avoir des informateurs au Parti. C'est à ce titre que M. Martinaud-Déplat s'adresse à lui. M. Dides ouvre une enquête et s'adresse à ses informateurs.

Juillet 1954. Le Ministère Laniel est remplacé par le Ministère Mendès-France, M. Martinaud-Déplat par M. Mitterand. M. Martinaud-Déplat ne souffle pas un mot à M. Mitterand de ces fuites qui se produisent depuis un an, ni de l'enquête dont il a chargé le commissaire Dides. Le Ministre de la Défense Nationale d'alors ne souffle pas un mot au général Kœnig : on fait le mystère sur cette affaire, et on la conserve sous le boisseau.

M. Dides n'est plus commissaire spécial. Il a été nommé commissaire au Port de la Ville de Paris. Il n'a donc plus, officiellement, de motifs de s'occuper de ces affaires et des poursuites anti-communistes. Mais il continue cependant à recevoir des informations, il les conserve pour lui et ne les portera pas au nouveau Préfet M. Dubois comme il les apportait à M. Baylot. Cependant, le 3 juillet 1954, toujours en court-circuitant son Préfet et son Ministre de l'Intérieur, il va trouver un autre Ministre, M. Ch. Fouchet, Ministre des Affaires Maro-

caines, en qui il a une confiance particulière parce qu'ils ont appartenu tous deux au R.P.F. et qu'ils se connaissent bien.

Il lui apporte un document qui paraît être un compte rendu du Comité Central du Parti communiste. C'est le fameux document dont, au cours des audiences, on a révélé qu'il avait été « habillé », et qu'en vérité il constituait des notes ou un compte rendu du Comité de la Défense Nationale. Mais on l'a entouré d'un habillage, qui en faisait un compte rendu du Comité Central du Parti communiste, dans lequel on attribuait à M. Jacques Duclos le compte rendu du Comité de la Défense Nationale, et ces propos : « Des Ministres nous renseignent, Mendès-France essaye de nous duper, sans se rendre compte que nous sommes renseignés par ailleurs. » Le texte est authentique, par contre, en ce qui concerne le compte rendu complet du Comité de la Défense Nationale.

M. Dides l'apporte à M. Fouchet en raison de leurs liens d'amitié, et parce qu'il se demande si le compte rendu du Comité de la Défense Nationale est exact. Comme M. Fouchet y a assisté, M. Dides saura s'il est authentique. M. Fouchet est frappé de la fidélité du compte rendu du Comité de la Défense Nationale, et, comme il est un homme correct à l'égard de son Président du Conseil, il le porte à M. Mendès-France. M. Mendès-France, à son tour, stupéfait de sa fidélité, charge M. Pélabon de faire une enquête, en lui demandant le secret à l'égard de M. Mitterand, Ministre de l'Intérieur.

Pourquoi ce secret ? Parce que, malheureusement, à ce moment, c'est un bruit répandu dans les milieux parlementaires et journalistiques que, s'il y a eu des fuites, elles sont dues à M. Mitterand. En effet, en automne 1953, après le premier article de *France-Observateur* du 30 juillet 1953, on avait affirmé aux plus hautes autorités de l'Etat — à commencer par MM. Vincent Auriol et Bidault — que la voiture de M. Mitterand avait été vue devant la porte de Roger Stéphane, auteur de cet article et bénéficiaire apparent des fuites. On en déduit que M. Mitterand trahit au profit de Stéphane et c'est de cette calomnie que partira toute la campagne contre lui.

Vous savez que tout cela s'est avéré faux. Vous savez qu'aux audiences, M. Bidault a reconnu qu'il avait été trompé. Cela n'a donné d'ailleurs aucun scrupule au Président du Tribunal, ne lui a pas fait interdire, dans la mesure où il l'aurait pu, la poursuite des attaques et des diffamations à l'égard de M. Mendès-France et de M. Mitterand. J'ajoute que ni le Tribunal, ni le Président n'ont éprouvé la curiosité de rechercher à qui était la voiture.

Donc, M. Pélabon est chargé par M. Mendès-France de faire une enquête pour essayer de savoir qui a procuré le renseignement à M. Dides, et d'où viennent les fuites. M. Pélabon s'adresse, comme cela lui paraît normal, au Préfet de Police Baylot encore en fonctions. M. Baylot lui ramène le même document, avec le compte rendu du Comité de la Défense Nationale, mais élagué de tout ce qui concernait les déclarations de Jacques Duclos et la tenue du Comité Central du Parti communiste. M. Baylot dit à M. Pélabon : « Je tiens ce document d'un informateur », dont il ne donne pas le nom. Par la suite, on a pensé que l'informateur était Baranès.

On décide de tenir le prochain Comité de la Défense Nationale le 10 septembre, et on décide aussi de prendre en filature les deux hommes qui paraissent suspects à ce moment-là : Dides et Baranès. Vous vous souvenez que, pour des motifs qui semblent appartenir à la lutte entre les deux polices existantes, on confie la filature de Dides à la D.S.T. et celle de Baranès à la Préfecture de Police.

10 septembre : Comité de la Défense Nationale. 14 septembre : le bruit se répand de nouvelles fuites. Dides n'apporte, à ce moment-là, aucune information à son Préfet, M. Dubois, qui l'a convoqué. M. Mitterand a appris — vraisemblablement par les tables d'écoute — que Dides a le document, c'est-à-dire le compte rendu de ce Comité de la Défense Nationale, et qu'il doit l'apporter, non pas à son Préfet, non pas à son Ministre de l'Intérieur, à qui il dit ne rien avoir, mais à M. Brune, à des fins politiques. On apprend le jour et l'heure où il devra les porter à M. Brune, et on fait convoquer Dides par M. Christian Fouchet, le même jour, une demi-heure avant l'heure à laquelle il doit rencontrer M. Brune. Il vient. M. Fouchet lui demande s'il a des documents. Dides lui dit : non. Et il sort du Cabinet de M. Fouchet pour être appréhendé par la D.S.T. On retrouve sur lui la copie du compte rendu du Comité de la Défense Nationale du 10 septembre qu'il a déclaré ne pas avoir. On trouve aussi des documents sur les Comités de la Défense Nationale antérieurs. En même temps, on perquisitionne chez Baranès qui avait été prévenu, car on trouve des papiers brûlés, mais, intact uniquement, le compte rendu manuscrit du dernier Comité (de sa main) et un compte rendu de la séance du 28 juin (de sa main). Il est interrogé, et il déclare qu'il tient les documents d'un réseau d'amis, communistes nationaux.

On recherche les sources d'où peuvent provenir ces documents, naturellement au Secrétariat permanent de la Défense Nationale. On interroge MM. Mons, Turpin, Labrusse, tous fonctionnaires au Secrétariat général permanent de la Défense Nationale (S.G.P.D.N.) et, le 1<sup>er</sup> octobre, après un interrogatoire très long, qui a duré

seize heures, Turpin reconnaît avoir pris connaissance, sur le bureau du Secrétaire général Mons, des procès-verbaux des Comités des 28 juin et 10 septembre, et il reconnaît en avoir parlé à Labrusse, qui lui a dit qu'il voulait s'en ouvrir à un journaliste de ses amis.

Labrusse, interrogé, confirme que Turpin lui a parlé (mais non remis des documents écrits) de ce qu'il avait lu sur les notes de Mons, et qu'il a bien dit : « J'en parlerai à un journaliste de mes amis. » C'est Baranès, alors considéré par tous ceux qui le connaissent dans les milieux de presse comme un journaliste progressiste, et comme loyal et honnête à l'égard de son parti. Labrusse et Turpin sont immédiatement arrêtés. On recherche Baranès qui est en fuite, et on le retrouve au monastère de la Pierre-qui-Vire, après qu'il eut trouvé asile chez un député radical-socialiste, M. Hugues, député de Paris. Baranès est arrêté.

Il est difficile de faire fond sur ses déclarations, car elles ont constamment varié. Il a d'abord déclaré : « Je tiens mes documents d'un réseau de communistes nationaux. » Puis la thèse a changé, il se déclare communiste 100 %, affirme qu'il renseignait Dides sur l'ordre des dirigeants du Parti communiste, qu'il touchait de Dides 200.000 francs par mois sur lesquels il reversait 130.000 francs à la caisse du Parti ; qu'en vérité il était l'agent du Parti, et qu'il renseignait M. d'Astier de la Vigerie.

A l'instruction, il déclare qu'il a connu Labrusse en mai 1954. Sur ce point, il ne variera plus. Baranès déclare qu'il n'a fait la connaissance de Labrusse qu'en mai 1954, qu'il lui avait été adressé par M. d'Astier, mais qu'auparavant, il n'avait pas eu de rapport avec lui. Il a déclaré que Labrusse et Turpin ne lui fournissaient que des bribes de ce qui se passait au Comité de Défense Nationale, mais pas de notes écrites — qu'il retransmettait ces renseignements au Parti communiste afin d'obtenir des renseignements précieux pour Dides.

Car c'est sa dernière thèse : apparemment agent du P.C., il ne l'était que pour obtenir la confiance de ses dirigeants et pouvoir renseigner Dides sur le Parti communiste. Il déclare même que, lorsqu'en juillet 1954, il a apporté à Jacques Duclos les informations de Labrusse, M. Duclos aurait dit : « Je les ai déjà, et beaucoup plus complètes, par un autre observateur. » Par la suite, Baranès confirmera que Labrusse et Turpin n'étaient pas les seuls auteurs des fuites, mais qu'un autre personnage était en cause, ce que viendra confirmer Roger Stéphane.

Par la suite encore, Baranès donnera des quantités de noms de gens qui ont pu renseigner le Parti communiste. Il mettra en cause tout l'entourage de M. Mendès-France, son secrétariat particulier, etc...

.\*

Une information est ouverte contre Labrusse, contre Turpin, contre Baranès, contre M. Mons et contre MM. Stéphane et Martinet, en raison de l'ensemble des fuites.

Il y a eu, en effet, cinq fuites retenues par l'instruction :

30 juillet 1953 : article de Roger Stéphane, de *France-Observateur*. Il a été établi que Labrusse était absent de France au moment du Comité de la Défense Nationale tenu à ce moment-là. Matériellement, il ne peut pas être l'auteur des renseignements de M. Stéphane.

Deuxième fuite : le télégramme chiffré de M. Massigli. Le Ministre de la Défense Nationale, interrogé sur le caractère secret de ces deux fuites, celle de juillet 1953 et celle de novembre 1953, a dit : « Je considère qu'il n'y a pas de secret », mais le juge d'instruction militaire a estimé de son côté que l'avis du Ministre de la Défense Nationale n'est qu'un avis d'expert, qu'il ne lie pas le Tribunal, ni le juge d'instruction.

Troisième fuite : celle du Comité des 14 et 15 mai 1954, rapportée par Baranès à Dides le 31 mai, objet de l'article de Roger Stéphane sur le rapport des Généraux. L'article de Roger Stéphane est plus complet, et donne plus de détails, de chiffres que le rapport de Baranès retrouvé. Labrusse et Turpin n'ont jamais reconnu avoir parlé de ce Comité à Baranès. On n'a aucun élément de preuve. Que dit-on pour retenir ce fait contre eux ? « Il est infiniment « vraisemblable », en raison surtout de ce que Labrusse, Turpin et Stéphane sont unis par la même idéologie, que ce sont eux qui ont fourni les renseignements... »

Quatrième fuite : rapport du 2 juillet 1954 de Baranès à Dides, concernant le Comité du 28 juin 1954. Cinquième fuite : celle de septembre 1954.

En ce qui concerne ces deux fuites, Turpin a reconnu avoir lu les notes de M. Mons, en avoir parlé à Labrusse qui en a parlé à Baranès.

Pour le Comité du 10 septembre, il y a quelque chose d'extrêmement grave, c'est ceci : Baranès a reconnu n'avoir rencontré Labrusse que le 17 septembre au soir pour en recevoir des informations sur le Comité du 10. Or, le 17 septembre au matin, il en a parlé à Dides, et il a apporté le renseignement à Dides. Dans l'après-midi, convoqué par M. d'Astier de la Vigerie qui lui reproche de ne pas lui donner d'informations politiques suffisantes, il lui donne quelques renseignements politiques et il lui parle de ce qui s'est passé au Comité de la Défense

Nationale du 10 septembre. Il n'a pas encore vu Labrusse. Il est donc certain que Baranès, à ce moment-là, était renseigné par quelqu'un d'autre. La curiosité du Tribunal ne l'a pas incité à ordonner un supplément d'information.

\*  
\*\*

Toute l'affaire reposait, jusqu'à présent, sur les racontars de Labrusse à Baranès, car l'un et l'autre disaient « Nous avons parlé, nous avons fourni quelques renseignements, mais pas de documents. » Il fallait en trouver. On avait perquisitionné chez Labrusse et Turpin le 1<sup>er</sup> octobre. On n'avait rien découvert.

Le 14 octobre 1954, sur un ordre qui semble émaner du Secrétariat permanent de la Défense Nationale et par l'entremise de membres de la D.S.T., sous le prétexte de débarrasser le bureau de Labrusse de documents qui s'y trouvaient, on ramène tous ces documents au domicile de Labrusse. Le lendemain, 15 octobre, on se livre à une nouvelle perquisition chez Labrusse, mais pas dans le cadre de l'information ouverte contre lui dans l'Affaire des Fuites. On le fait à l'occasion d'une autre information, concernant le capitaine Cazalet qui a été un de ses amis, ce qui permet de prendre ce prétexte. Labrusse n'est pour rien impliqué dans cette affaire, mais en pratiquant la perquisition dans une affaire où il n'est pas inculpé, le juge peut, en droit strict, éviter de le convoquer ainsi que son avocat. Et on retrouve chez lui, miraculeusement, parmi les quarante liasses de documents ramenés la veille — ceci a été établi à l'audience — une note de Labrusse, comportant quelques renseignements sur toute une série de Comités de Défense Nationale.

Cette note a été forcément établie après le 6 février 1954, dernier Comité qu'elle vise, et elle est extrêmement succincte. Labrusse, interrogé par le juge d'instruction Duval sur la présence de ce papier à son domicile, lui a déclaré qu'il ne s'expliquait pas la présence de ces documents chez lui. Et ce sera cependant un des éléments fondamentaux de l'accusation. L'ordonnance de renvoi dit en toutes lettres : « Labrusse ne peut fournir aucune explication sur la note manuscrite découverte chez lui le 15 octobre 1954, et portant des renseignements provenant de Comité de la Défense Nationale. » Il était normal que ce document fût dans son bureau et dans ses papiers, mais il était anormal qu'il fût à son domicile. Le malheureux n'en pouvait évidemment expliquer la présence, puisqu'il ignorait, lors de son interrogatoire, qu'on l'avait intentionnellement ramenée de son bureau. Lorsque, devant le juge, la nullité de la perquisition est soulevée par les avocats, le magistrat déclare : « Cette saisie est valable en la forme, même faite en son absence, parce qu'opérée dans la procédure Cazalet, dans laquelle Labrusse n'était pas impliqué — sans que rien permette d'affirmer qu'on ait agi ainsi pour violer les droits de la défense ! »

\*  
\*\*

Si on lit l'ordonnance de renvoi, on constate que, par ailleurs, si rien n'établit qu'il y ait eu divulgation de secrets de la Défense Nationale, on estime que les présomptions les plus graves pèsent essentiellement sur Labrusse et Turpin, ainsi que sur Stéphane et Martinet renseignés par eux, parce que tous les bénéficiaires des divulgations gravitaient autour de l'Union progressiste. C'est un procès d'opinion, et uniquement un procès d'opinion.

Un fait supplémentaire le démontre et le démontrera à l'audience : on dit qu'aucun reproche ne peut être fait à Baranès pour avoir divulgué les renseignements qu'il tenait de Labrusse et Turpin au commissaire Dides, commissaire de police qui entrerait dans la catégorie des personnes désignées pour avoir droit à ces secrets. On oublie seulement qu'en juillet 1954, M. Dides n'est plus commissaire spécial, et qu'il n'a aucune qualité pour être renseigné. On oublie aussi que M. Dides, lorsqu'il reçoit ces renseignements, les conserve à son bénéfice personnel et les rapporte lui-même à des tiers sans aucune qualité pour les recevoir. En outre, il se garde bien de renseigner ses supérieurs quand ils ne sont pas des amis politiques. Le fait, pour Baranès, d'avoir renseigné M. Dides n'a pas été retenu par l'ordonnance de renvoi, et c'est ce qui permettra de l'acquitter, parce qu'il n'est pas établi qu'il ait renseigné M. d'Astier de la Vigerie.

Vous connaissez le jugement invraisemblable qui a été rendu, et vous connaissez les conditions dans lesquelles les audiences se sont déroulées.

Vous savez que l'ensemble des audiences a révélé que, d'une part, le Président du Tribunal et, d'autre part, le Commissaire du Gouvernement n'ont poursuivi qu'un objectif : faire condamner Labrusse et Turpin, et faire acquitter Baranès.

Vous savez la façon dont les témoins ont été interrogés, dont certains ont été protégés, même lorsqu'ils se livraient à des accusations injurieuses à l'égard d'autres témoins. D'autres témoins, au contraire, par exemple le Garde des Sceaux, ont pu être ouvertement injuriés et même se voir fermer la bouche par le Président du

Tribunal, alors que toute latitude était donnée aux autres, et en particulier à Baranès, de faire les déclarations qu'il désirait faire.

Le résultat est là. Résultat extraordinaire : on condamne avec sévérité Labrusse et Turpin, dont l'acte d'accusation reconnaît que, s'ils ont mal agi, c'est par idéologie et de façon désintéressée, et on acquitte Baranès, dont tout le dossier révèle que c'est un journaliste douteux, un indicateur de police grassement appointé et un provocateur certain, puisque lui-même l'a reconnu et avoué.

La presse de droite n'a pas dissimulé qu'il s'agissait d'un jugement d'opinion. Vous avez lu le compte rendu qu'en a fait le *Temps de Paris* du 22 mai, où on lit : « Plutôt que d'envisager les faits sous le seul angle juridique, le Tribunal militaire « s'est élevé » jusqu'au grave problème du moral de la Nation et de son unité qu'une certaine idéologie compromet. La presse d'extrême-gauche ne peut manquer de faire chorus pour lui reprocher d'avoir rendu une sentence politique. *En quelque manière* nous reconnaissons que c'était vrai, mais c'était nécessaire. »

..

Pourquoi la Ligue doit-elle intervenir ?

1° D'abord sur le fond même du procès, en raison de l'inconsistance des charges. On a retenu l'intervention de Labrusse et Turpin pour l'ensemble des fuites, tout simplement parce qu'une idéologie commune les reliait à MM. Stéphane et Martinet qui ont publié les articles. Ils n'ont jamais reconnu avoir divulgué des secrets. Ils ont reconnu, et même sur ce point Baranès ne les a pas contredits, avoir parlé à Baranès de certaines choses que Labrusse tenait de Turpin, qui les avait lues dans les notes de M. Mons, mais ce n'étaient que des bribes, et on a cependant retenu contre eux des présomptions graves, précises et concordantes d'avoir divulgué des secrets de Défense Nationale.

2° D'autre part, la condamnation lourde prononcée contre Labrusse et Turpin, alors qu'il n'est nullement établi qu'ils se soient livrés à une quelconque transmission de nature à nuire à l'action militaire, alors que Baranès était acquitté, constitue une iniquité.

3° Ensuite, l'irrégularité de la procédure est aussi scandaleuse que le coup du bordereau dans l'affaire Dreyfus : aller, dans le cadre d'une autre instruction, chercher chez l'inculpé un document qu'on y a apporté la veille, et se refuser à faire la lumière sur ce point, c'est monstrueux. Cependant l'accusation a attaché une importance extraordinaire à la soi-disant découverte de ce document.

4° La disparition et la réapparition de certaines pièces n'ont pas été éclaircies. Le commissaire Valois avait été chargé de la filature de Baranès. Le 10 septembre, il cesse la filature de son propre mouvement, officiellement. Mais il la continue pour son compte personnel, a-t-il dit. Il a connu la rencontre du 17 septembre au soir de Baranès avec Labrusse, qu'il ne révèle à personne, ni à son Préfet, ni à son Ministre, et dont il ne parlera qu'après l'arrestation et les aveux de Labrusse, et après que les résultats de ses filatures auront été utilisées à l'encontre de M. Mitterand par les *Nouveaux Jours* et à la tribune de l'Assemblée par M. Legendre. Pourquoi les procès-verbaux ont-ils disparu ? Pourquoi n'ont-ils été retrouvés qu'au cours de l'audience ? Personne ne s'en est soucié. L'incident, pour le Tribunal, est resté sans intérêt, mais il a motivé l'ouverture d'une nouvelle information judiciaire sur l'ordre de M. Mitterand.

5° Nous devons intervenir enfin en raison de la scandaleuse conduite du procès, qui n'a eu visiblement et officiellement pour but que la recherche d'un complot politique d'extrême-gauche progressiste, dont il semble bien qu'on ait voulu le provoquer en envoyant Baranès à Labrusse, Turpin et à M. d'Astier de la Vigerie. Scandale aussi qu'un de nos confrères, maître Tixier-Vignancour, soit allé ouvertement solliciter le témoin Valois dans la salle des témoins, lui demandant de lui fournir un « viaduc » pour atteindre une haute personnalité en laquelle tout le monde a reconnu M. Mendès-France. Et, cela étant révélé officiellement à l'audience, le président laisse passer l'incident parce que c'est dans la ligne qu'il poursuit et que c'est cela qu'il cherche.

..

Peut-on dire qu'il s'agissait véritablement et exactement d'une nouvelle affaire Dreyfus ?

On ne peut pas le dire exactement, parce que Labrusse et Turpin — et leurs avocats en sont d'accord — ont tout de même commis des fautes, qu'ils ne déniaient pas et qu'ils n'ont jamais déniées.

Il est certain que, fonctionnaires du Secrétariat national permanent de la Défense Nationale, tenus au secret le plus absolu, sachant que les notes de M. Mons lui appartenaient et qu'ils n'y avaient pas accès, ils ne devaient pas en prendre connaissance ni les révéler à un tiers, quel qu'il fût. Faute certaine, mais vénielle,

parce qu'ils n'ont jamais remis de copies des documents, parce qu'ils se sont contentés de tenir certains propos, de fournir des « bribes ».

Le Commissaire du Gouvernement lui-même, et sûrement un des juges civils (car le Tribunal militaire est composé de juges militaires et de deux juges civils), ont dit, au cours des audiences : « Cela valait une révocation. » On peut avoir le sentiment que, s'agissant de principes extrêmement graves, on pouvait envisager des sanctions pénales, mais les sanctions qui leur ont été infligées sont absolument sans mesure avec la faute véritable qu'ils ont commise. D'autant plus que celui qui est le vrai misérable, qui a recherché les renseignements, qui les a sollicités, livrés à tiers, celui qui l'a fait pour des raisons intéressées, est acquitté.

Il y a en outre quelque chose de monstrueux, qui rappelle l'Affaire Dreyfus : l'introduction volontaire au domicile de Labrusse d'un document qui a paru décisif à l'accusation. Ce document est un document qu'il n'y avait jamais apporté et qui ne s'y est trouvé que pour les besoins de la cause.

Sur le plan de la comparaison avec l'Affaire Dreyfus, le procès s'y rattache encore parce que, devant le Tribunal militaire, on a fait jouer les mêmes arguments : s'adressant à des juges militaires, qui ne sont pas des magistrats de métier, qui ont le sens national ou doivent l'avoir, on a fait vibrer la corde patriotique, et on a donné à Jean-Louis Tixier-Vignancour la parole le dernier, pour qu'il puisse précisément faire vibrer la corde patriotique. C'est comme cela qu'on a enlevé le verdict.

Comme dans l'Affaire Dreyfus, le patriotisme est au-dessus de tout, même au prix d'une iniquité. En ce qui concerne la Ligue, nous ne recevons de leçons de patriotisme de personne, mais nous plaçons le sentiment de la justice au-dessus de tout, et nous ne pouvons accepter qu'on bafoue à ce point la justice, sous le prétexte d'un faux patriotisme. Pour nous, précisément, la grandeur de la France est faite de la grandeur et de la sérénité de sa justice. Toutes les fois qu'elle y manque, la Ligue a le devoir d'intervenir.

## Documents

### Comité central

Séance plénière du 27 mai 1956 (2<sup>e</sup> séance - soir)

Présidence de M. Emile KAHN

*Étaient présents* : M. Emile Kahn, Président; M<sup>mes</sup> S. Collette-Kahn; Chapelain; M. René Georges-Etienne, Vice-Présidents. M<sup>me</sup> Gilberte Pierre-Brossollette; MM. J. Barthélémy; André Boissarie; Charles Chapelain; Pierre Couteau; Jacques Danon; Jules Dejonkère; Pierre Gueutal; Léo Hamon; Emile Labeyrie; David Lambert; J. Paul-Boncour; Roger Pinto; J. Riès; Paul Tubert; A. Vallée.

*Excusés* : MM. René Barthes; Georges Gombault; Jean Cotereau; Jacques Kayser; Ernest Labrousse; Etienne Nouveau; Alexis Zousmann; Allonnan; Georges Cerf; Michel Ducourtieux; Paul Fontan; André Gién; André Gueffler; Pierre Lavastre; Victor Mathieu; Rebillon.

### L'AFFAIRE DES « FUITES »

M. David LAMBERT présente au Comité Central un rapport sur l'affaire des « fuites » (voir ci-dessus) qui est vivement applaudi.

M. Emile KAHN tient à remercier M. David Lambert de l'énorme travail qu'il a fourni et à le complimenter de la clarté de son exposé. Il croit pouvoir compléter une indication donnée par M. David Lambert.

Pourquoi le commissaire Dides est-il allé s'adresser, pour communiquer ses documents, à M. Christian Fouchet ? M. David Lambert a répondu : « Parce qu'il l'avait connu autrefois. » Il y a quelque chose de plus et de plus important. Au près de M. Christian Fouchet, qui remplissait alors un emploi administratif au siège du parti gaulliste, se tenaient périodiquement des réunions avec M. Jean-Paul David, sinon même sous sa direction. Là venaient en particulier MM. Dides et Baylot. Dides a pu croire que M. Christian Fouchet, ayant vécu

dans ces milieux, avait conservé leur esprit. Mais il a eu affaire à un homme droit qui, étant ministre, a aussitôt informé son Président du Conseil.

Le Président rappelle ce que la Ligue a fait depuis le début de l'affaire. Elle est intervenue, au mois de juillet 1955, pour demander la libération provisoire de Labrusse et Turpin. Cette requête qui a été publiée dans les *Cahiers* a été adressée au Président du Tribunal, qui n'a pas répondu.

D'autre part, au début des débats devant le Tribunal Militaire, la Ligue a été saisie, par les avocats de Labrusse, des deux faits surprenants : d'une part, la perquisition opérée chez Labrusse dans les conditions que M. David Lambert a rappelées, et, d'autre part la disparition de documents relatifs à l'affaire, qui se trouvaient égarés, et qui ont été retrouvés par hasard dans le dossier Cazalet, dossier classé à la suite d'un non-lieu. Les deux lettres que nous avons adressées au Ministre de la Défense Nationale et au Garde des

Sceaux ont été également publiées dans les Cahiers (1956-52-53). Le Ministre de la Justice ne nous a pas répondu, mais un non-lieu a été rendu, et aucune suite n'a été donnée à la plainte en faux.

Le Ministre de la Défense Nationale nous a répondu en ces termes le 5 mai :

*Monsieur le Président,*

*Par lettre du 14 mars 1956, vous m'avez exprimé l'émotion ressentie par votre Association à la nouvelle, révélée au cours d'une des premières audiences du procès de l'affaire des fuites, et selon laquelle une perquisition au domicile de l'accusé Labrusse n'aurait pas été effectuée dans les formes prévues par la loi.*

*Vous avez également relevé que des pièces appartenant à la procédure suivie contre les sieurs Labrusse et Turpin se seraient en réalité trouvées dans une procédure différente, suivie contre le sieur Cazalet, bénéficiaire d'une ordonnance de non-lieu, et vous m'avez demandé l'ouverture, par l'autorité militaire, d'une enquête en vue de faire toute la lumière sur cet ensemble de faits.*

*J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite, d'une part des conclusions déposées le 9 mars 1956 par la défense au cours de l'une des audiences du procès des fuites, d'autre part de la plainte contre X... portée ultérieurement par l'accusé Labrusse, pour faux, avec constitution de partie civile, entre les mains du Doyen des Juges d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de la Seine, ces deux questions ont été soumises à l'appréciation des autorités judiciaires compétentes.*

*Je ne saurais donc dans ces conditions, sans méconnaître le principe fondamental de la séparation des pouvoirs, intervenir à un titre quelconque dans leur règlement.*

*Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.*

S. BOURGÈS-MAUNOURY.

Le Comité appréciera.

\*\*

A la suite du communiqué que le Président a fait passer, dès le verdict rendu, et qui a été ratifié par le Comité Central, il a reçu de Labrusse et de Turpin la lettre suivante :

Paris, le 22 mai 1956.

*Monsieur le Président,*

*Le communiqué que vous venez de publier à l'issue du procès nous a été particulièrement sensible et réconfortant dans l'affreuse et inique situation qui vient de nous être faite.*

*Monsieur le Président, de toute notre conscience d'honnêtes hommes, de Français et de républicains, attachés au pays et aux institutions, nous venons vous crier que nous ne sommes pas coupables des faits qu'on nous a reprochés ! Si Turpin a jeté un coup d'œil sur les notes Mons, qu'il avait le droit de connaître, si Labrusse a eu deux ou trois conversations, à caractère politique et sur des points dont tout le monde alors disputait, avec Baranès, nous vous affirmons, sur ce que nous avons de plus cher, que ce qui a été dit à*

*Baranès ne présente aucune mesure avec tout ce que contiennent les documents saisis chez l'indicateur.*

*Nos avocats sont à votre disposition pour vous exposer tous les points suspects de l'affaire, les éléments qui établissent notre bonne foi, vous dire tout l'odieux de notre condamnation, en droit comme en fait. Nous n'insistons même pas sur l'aspect manifestement politique des débats et du verdict, que nous vous laissons apprécier.*

*Nous nous permettons, dans l'injuste malheur qui s'abat sur nous, de placer en vous notre confiance, comme l'ont fait tant d'hommes depuis tant d'années, pour le redressement d'iniquités subies. En vous remerciant nous vous prions de croire, monsieur le Président, en nos sentiments douloureusement émus.*

TURPIN.

ROGER LABRUSSE.

\*\*

M. David LAMBERT donne lecture au Comité du projet de résolution dont il propose l'adoption en conclusion de son rapport.

M. Emile KAHN, en approuvant ce projet, souhaite qu'il y soit ajouté un complément sur les enseignements qui se dégagent de l'affaire :

1° Elle apparaît comme l'apologie et la glorification de l'indicateur de police. Allons-nous entrer dans l'ère du mac-carthisme ?

2° Comment a été désigné le magistrat qui a présidé les débats ? Et de quelles suites peut être passible son attitude, véritable violation de la décence judiciaire ?

3° Que peut-on attendre de l'information ouverte sur la disparition de certains documents ?

4° Quel remède apporter au scandale de la guerre des polices ?

5° Quelle influence a pu avoir sur le Tribunal militaire la tentation de rejeter sur des civils la responsabilité des opérations désastreuses en Indochine ?

Par le verdict comme par la conduite du procès la justice est atteinte et la République menacée.

M. PAUL-BONCOUR et M. LABEYRIE demandent à M. David Lambert quelques précisions sur les points de faits.

M. René GEORGES-ETIENNE se demande s'il convient de parler dès maintenant de révision. Les condamnés se sont pourvus en cassation. On peut espérer que l'arrêt sera cassé.

Pour M. Léo HAMON le verdict ne s'explique pas par les circonstances de la cause, mais par des considérations politiques.

M. PINTO pense que la résolution doit se borner aux questions touchant la défense des deux condamnés. Il propose, en même temps, que la Ligue demande leur mise en liberté provisoire.

M. Emile KAHN pense au contraire que la résolution ne doit pas se borner à défendre les deux condamnés, qu'elle doit aller plus loin et dégager les enseignements généraux de l'affaire.

Le Comité Central adopte ce point de vue et charge M. Emile Kahn et M. David Lambert d'établir le texte définitif de la résolution (voir ci-contre).

## LA JUSTICE MILITAIRE

M. André BOISSARIE présente verbalement au Comité Central son rapport sur « La Justice Militaire »,



question inscrite à l'ordre du jour du Congrès de 1956. (Voir, d'autre part, le texte de ce rapport.) Le rapport est applaudi par le Comité tout entier et en son nom M. Emile KAHN félicite M. Boissarie.

Un débat s'engage auquel prennent part le Président, MM. Labeysrie, René Georges-Etienne, Riès et Pinto.

Les grandes lignes de la résolution qui sera présentée au Congrès au nom du Comité Central sont arrêtées d'un commun accord.

M. Boissarie accepte d'en rédiger le texte.

Le Président remercie tous les membres du Comité qui ont participé à ces débats et la séance est levée à 19 heures.

## Résolution

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le 27 mai 1956,*

*Considérant le déroulement de l'affaire des fuites devant le Tribunal militaire de Paris, s'est arrêté aux conclusions suivantes :*

*Après avoir examiné de façon approfondie les conditions dans lesquelles ont été inculpés et jugés MM. Labrusse, Turpin et Baranès, le Comité Central élève une protestation indignée et solennelle contre les irrégularités qui ont marqué ce procès.*

*Il constate en effet :*

*1° Que Labrusse et Turpin ont été sévèrement condamnés, moins en raison de la gravité des faits qui leur sont reprochés que de leur appartenance à certaines formations politiques ;*

*2° Qu'il a été retenu par l'ordonnance de renvoi, à la charge des condamnés, la présomption d'avoir renseigné les auteurs des articles de 1953, alors que Baranès a reconnu n'être entré en rapport avec Labrusse qu'en juin 1954 ;*

*3° Qu'un document retenu par l'accusation (note manuscrite saisie chez Labrusse le 15 octobre 1954) en raison de sa présence irrégulière au domicile de Labrusse, a été introduit dans ce domicile hors de la présence de l'inculpé, à l'aveille d'une perquisition volontairement effectuée dans le cadre d'une autre information ;*

*4° Que le Tribunal n'a pas cru devoir ordonner de supplément d'information sur ce point ;*

*5° Que le Tribunal n'a pas cru devoir non plus ordonner de supplément d'information sur la disparition et la réapparition de certaines pièces (procès-verbaux de filatures).*

*Le Comité souligne d'autre part que le texte même de l'ordonnance de renvoi et le déroulement du procès ont établi que ce procès était essentiellement un procès d'opinion, en contravention avec les principes constitutionnels et républicains les plus établis.*

*Il constate que des hommes politiques ont été volontairement diffamés sur de faux renseignements répandus par d'autres hommes politiques ou fonctionnaires, sans que la justice en soit émue.*

*Il s'indigne de ce que des fonctionnaires de la police aient pu se croire fondés à recueillir au profit de tiers des renseignements dissimulés à leurs chefs hiérarchiques et demande que les sanctions les plus sévères, s'il y a lieu, soient prises.*

*Il proteste enfin avec la plus grande énergie contre la conduite du procès, la partialité non dissimulée du Président du Tribunal et du Commissaire du Gouvernement, la protection accordée aux témoins favorables à Baranès et défavorables à certains hommes politiques, la même protection accordée à un avocat, coupable ouvertement d'avoir sollicité un témoin, l'acceptation par le Tribunal de la mise en accusation du régime et des injures proférées à l'encontre de certains témoins.*

*En conséquence, il se refuse à considérer comme définitives les condamnations intervenues, et il attend avec confiance l'arrêt de la Cour de Cassation, gardienne des droits et des libertés fondamentales des citoyens.*

*La Ligue des Droits de l'Homme, si elle a le devoir strict d'intervenir, comme elle vient de le faire, en vue du redressement d'une lourde erreur judiciaire, se doit de dégager d'une affaire retentissante les enseignements généraux qu'elle apporte.*

*Il est apparu, au cours de l'instruction et plus encore à l'audience :*

*Que l'affaire des Fuites a été conçue et conduite jusqu'à son terme comme une machination politique contre un certain gouvernement et ses membres les plus représentatifs;*

*Que cette machination a pu se poursuivre impudemment à l'audience sans être aucunement contrariée, soit par le Commissaire du Gouvernement, bien que sa fonction l'institue avocat de la République, soit par le Président du Tribunal;*

*Que sur la machination politique est venue se greffer une entreprise tendant à substituer aux responsabilités politiques et militaires dans la défaite d'Indochine une prétendue trahison de journalistes et de fonctionnaires;*

*Que cette entreprise, soutenue par des chefs militaires, leurs supérieurs hiérarchiques, ne pouvait manquer de faire impression sur des officiers érigés en juges.*

*Il est apparu enfin qu'il existe en France des polices multiples et rivales, empiétant les unes sur les autres, en concurrence par surcroît avec des polices personnelles, et que ce dérèglement crée une menace permanente pour la liberté et la sécurité des citoyens.*

*La Ligue des Droits de l'Homme demande que des mesures administratives et gouvernementales soient prises, d'une part pour mettre de l'ordre dans la police et la remettre au service exclusif de l'intérêt public, d'autre part pour assurer désormais l'impartialité de la justice.*

*Elle décide enfin de porter la question de la justice militaire, inscrite à l'ordre du jour du prochain Congrès national, au premier plan des problèmes nationaux à résoudre d'urgence.*

\* \* \*

Nous avons pris connaissance de la résolution adoptée le 30 mai par le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme dénonçant l'odieux verdict qui nous a frappé et le caractère essentiellement politique de toute l'affaire des fuites.

Ce document et l'action qu'il implique nous ont apporté un précieux réconfort moral et plus de courage pour supporter momentanément l'incroyable situation qui nous a été faite, à partir d'une accusation abusive.

Nous nous félicitons également qu'au-delà de notre propre intérêt, nos cas s'inscrivent dans une cause qui les dépasse : celle du Régime et des libertés démocratiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre à M. le Président et aux membres du Comité Central de la Ligue notre profonde reconnaissance...

JEAN TURPIN.

ROGER LABRUSSE.

### Comité pour la révision

Un Comité National a été créé en vue d'obtenir une révision du procès des Fuites. Emus par les conditions iniques et scandaleuses dans lesquelles ce procès s'est déroulé, ses membres se sont donné pour première mission d'alerter l'opinion contre un verdict injuste.

Ce Comité est composé de M. Henry Torrès, président, MM. François Mauriac, Albert Bayet, Jean Cas-

sou, vice-présidents; Jean-Marie Domenach, secrétaire; M<sup>me</sup> Smith, trésorière; Louis Aragon, Georges Auric, Capitant, J. Cohen, Pierre Dreyfus-Schmidt, Maurice Druon, Charles Eisenmann, N. Fratacci, Roger Garaudy, l'abbé Glasberg, Léo Hamon, Madeleine Jacob, Charles-André Julien, Emile Kahn, Pierre Le Brun, Jacques Nantel, Louis Vallon, Vercors, etc...

# Algérie

## Rapport introductif

par Emile KAHN  
Président de la Ligue

La Ligue des Droits de l'Homme a défini à deux reprises, le 19 janvier et le 19 mars, les principes d'une politique algérienne propre à rétablir la paix et à fonder une communauté franco-musulmane en liens étroits avec la France. Elle avait cru, le 19 mars, trouver dans les déclarations du Gouvernement et l'Assemblée Nationale la promesse d'une telle politique : la suite des événements l'a cruellement dérompée.

Elle ne méconnaît, ni les intentions des hommes au pouvoir et leur désir d'apaisement, ni les difficultés d'une tâche à laquelle s'opposent à la fois l'action militaire ou terroriste des insurgés et la résistance des colonialistes. Mais elle constate qu'en dépit d'un optimisme de commande la situation s'aggrave un peu plus chaque jour.

Des renforts croissants sont envoyés en Algérie, où les effectifs engagés compteront bientôt 400.000 hommes. Leur objectif est de maîtriser l'insurrection et d'assurer contre le terrorisme la sécurité des personnes et des biens. Cependant, les attentats se multiplient jusque dans les villes longtemps épargnées, l'insurrection ne cesse pas de s'étendre et gagne peu à peu tout le territoire algérien. Les communiqués quotidiens annoncent chez les insurgés des pertes qui devraient d'ici peu les réduire à l'impuissance, alors qu'au contraire leur activité s'élargit.

En même temps, en Tunisie et au Maroc, la sympathie pour les insurgés s'affirme et l'appui aux insurgés s'organise.

Ainsi, ce qu'un euphémisme officiel appelle pacification devient de plus en plus une vraie guerre qui, pour n'être pas déclarée, n'en est pas moins rude, ni moins atroce, ni moins préoccupante pour la France, ni moins alarmante pour les destinées de la République. Elle impose ce choix : ou s'y laisser entraîner plus avant, ou trouver les moyens honorables d'y mettre fin.

\*\*

La force seule n'apportera pas l'apaisement : le Gouvernement le proclame avec raison, et il tente de joindre à l'action de force une entreprise de réformes.

Mais ces réformes, si modestes soient-elles, se heurtent à la résistance des privilégiés et au mauvais vouloir des agents administratifs, les uns et les autres obstinés dans leur racisme. Purement économiques et sociales, elles ne suffiraient pas à résoudre le problème essentiel, qui est d'ordre politique. Enfin, venues trop tard, elles sont impuissantes à rétablir dans la population musulmane la confiance abolie par trop de promesses non tenues.

La confiance indispensable ne se rétablira pas par des appels platoniques à un cessez-le-feu semblable, dont ni élections libres, ni discussion contradictoire. Elle ne se rétablira pas par l'application d'une justice sommaire, ni par les excès d'une police insistante et contraignante. Elle ne se rétablira pas en répliquant aux crimes odieux d'un terrorisme barbare par un contre-terrorisme châtiant aveuglément innocents et coupables, et qui, loin de rallier les populations musulmanes, ne fait qu'alimenter et grossir les maquis. Elle ne se rétablira pas, pour tout dire, tant que l'autorité française gardera l'apparence de se soumettre aux injonctions des partisans de la guerre à outrance.

La guerre à outrance, que veulent ensemble ceux des Français qui se déclarent ouvertement pour elle, et ceux, plus subtils, qui exigent avant toute réforme une victoire décisive, rendrait une fois de plus illusoire les promesses gouvernementales. Ces promesses se résument en quelques mots : pacification, élections libres, négociation commune du régime futur. Or, la victoire obtenue, les privilégiés et leurs partisans n'admettent pas de contrepartie, à une capitulation inconditionnelle, ni réduction de leurs privilèges, pendant que chez les vaincus la victoire imposée laissera de tels ressentiments que la pacification ne sera qu'un leurre. La guerre à outrance exige, ou l'extermination impossible de la population musulmane, ou le maintien sur place de l'armée victorieuse — c'est-à-dire pour la France la mobilisation permanente.

Cependant, c'est aux partisans de cette guerre à outrance que cèdent les pouvoirs publics lorsqu'ils ménagent les auteurs et inspirateurs des manifestations factieuses, lorsqu'ils laissent en place une administration complice des factieux, lorsqu'ils refusent de faire cesser par des sanctions exemplaires les abus policiers et les répressions collectives, lorsqu'ils ne tolèrent en Algérie qu'une presse aux ordres du fascisme et du racisme, lorsqu'ils poursuivent ceux des Français qui, en Algérie ou en France même, dénoncent les excès desservant la cause de la France, appellent une paix juste et recommandent la négociation, sans laquelle il est désormais évident que cette paix vraie et durable ne pourra s'obtenir, et pour laquelle, le Gouvernement le sait bien, il peut trouver dès à présent en Algérie les interlocuteurs nécessaires.

\* \*

Une guerre sans merci ne se mène, l'Histoire le montre, qu'en réduisant ou en supprimant les libertés individuelles et publiques. C'est pourquoi, sans doute, la guerre sans merci est réclamée avec une insistance soi-disant patriotique par tous les ennemis, déclarés ou sournois, de la liberté. Mais ce n'est pas pour une telle besogne que le gouvernement du Front républicain a été porté au pouvoir.

La Ligue des Droits de l'Homme, fidèle à sa mission, a protesté contre chaque poursuite contraire aux libertés républicaines. A présent, elle met en garde le pays, à la fois contre le refus qui pourrait être opposé « a priori » à toute offre de conciliation, et contre le triple péril de concessions aux belliqueux.

Péril pour la France, qui risque dans une guerre prolongée, avec la contagion déjà sensible en Tunisie et au Maroc, le soulèvement total du Maghreb et l'éviction éventuelle de toute présence française en Afrique du Nord.

Autre péril pour la France, l'acceptation d'une guerre de religion, souhaitée par les fanatiques de la Ligue arabe et susceptible de s'étendre à l'Afrique noire.

Péril enfin pour la République, menacée de renversement par un fascisme grandi à l'ombre de la guerre, et de laquelle se détachent des démocrates découragés par le contraste trop flagrant entre les engagements électoraux et l'action gouvernementale.

Au Gouvernement, au Parlement, à toute la France républicaine, la Ligue des Droits de l'Homme crie alerte !

## Résolution

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le 27 mai 1956 et délibérant sur la situation en Algérie,*

*Adopte le rapport présenté par le Président de la Ligue :*

*Constata avec lui que la situation ne cesse de s'aggraver en Algérie et, redoutant avec lui les périls d'une guerre prolongée,*

*Estime que le Gouvernement ne doit repousser sans examen aucune occasion honorable de substituer la négociation à la guerre.*

\* \*

*Convaincu, d'autre part, que la fin des hostilités sera rendue plus facile et plus prompte par l'adoption de mesures immédiates, et notamment par l'exposé des conceptions françaises sur le régime de l'Algérie,*

*Considérant qu'il s'agit moins d'en préciser la forme que d'en poser les principes fondamentaux, le Comité Central propose les suivants :*

*1° Le régime futur de l'Algérie ne sera pas imposé par la force, mais établi d'un consentement commun, sans exclusive à l'égard d'aucun groupe.*

*2° Ce régime établira la coexistence pacifique des divers éléments de la population actuelle.*

*3° Il sera fondé sur le respect des droits de l'Homme sans distinction ni exclusive, et garantira, avec des droits civiques égaux pour tous, l'exercice, par tous, des libertés individuelles et publiques.*

4° Il assurera les droits de chacun des deux éléments — musulman et non musulman — de la population actuelle au maintien de ses croyances, de sa langue, de ses traditions et de sa culture.

5° C'est par un accord de même nature que devront s'établir les rapports entre la France et l'Algérie.

Quelle que puisse être la forme de ces rapports, la Ligue souhaite ardemment qu'ils maintiennent entre l'une et l'autre, au profit de l'une et de l'autre, des liens étroits.

Une autre mesure immédiate, destinée à rétablir la confiance en la parole de la France, consisterait à proposer au Parlement le vote rapide d'une loi électorale, applicable en Algérie dès la fin des hostilités — cette loi précisant les modalités des élections à une Assemblée algérienne, garantissant leur entière liberté comme l'entière sincérité du scrutin et définissant les pouvoirs de l'Assemblée ainsi élue.

A la faveur de telles mesures, accompagnées des dispositions nécessaires pour rétablir la liberté d'opinion et empêcher toutes représailles, d'où qu'elles viennent, la Ligue des Droits de l'Homme est convaincue qu'un cessez-le-feu peut être obtenu sans délai.

## Correspondance

### I

Oran, le 30 mars 1956.

Chère Collègue,

Notre Président vient de nous communiquer votre lettre du 28 février 1956 où, tout en nous transmettant la requête de M. Torrégrossa, vous regrettez d'être « depuis longtemps, sans nouvelles de la Section d'Oran ».

Cependant, tout ce que vous nous avez envoyé a été sérieusement étudié et, dans le cadre local, réglé au mieux des intérêts de ceux qui font appel à nous. De ce côté, tout va comme d'habitude.

« Nous nous inquiétons, ajoutez-vous, et il nous serait agréable d'avoir des nouvelles de nos collègues, de l'activité de la Section, de savoir surtout ce qu'elle pense de la situation actuelle en Algérie, et spécialement dans l'Oranie. »

Cette amicale inquiétude nous a profondément touchés, mais ne nous fait pas oublier que bien souvent, dans ces tristes événements d'Algérie, nous ne pensons pas toujours comme le Comité Central de Paris. Heureusement que, depuis quelque temps, un « sursaut national » nous a donné plus d'espoir et que la Métropole commence à mieux comprendre que « l'immense majorité des populations européennes d'Algérie n'aspire qu'à continuer à vivre en parfaite harmonie et fraternité avec les éléments musulmans dans la grande communauté française ».

Notre silence provient de cette incompréhension, de ce découragement moral, que les décisions actuelles de la France, dans tous les domaines, nous font oublier et nous permettent d'espérer enfin.

Voici, d'ailleurs, la motion (ci-jointe) que nous nous proposons de vous transmettre, en vous priant d'être, auprès des pouvoirs publics, le fidèle interprète des sentiments français de l'Algérie.

Nous y ajoutons la seconde, qui demande la pro-

tection des sinistrés (par terroristes émeutiers) contre certains créanciers « insensibles au sort de leurs débiteurs ».

Ci-joint également la copie du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 décembre 1955 (adopté à l'unanimité, moins une voix) et que le Comité a décidé de vous envoyer en réponse à votre demande sur la situation actuelle en Algérie.

Nous demandons donc au Comité Central de faire tout le nécessaire pour nos deux motions, et qu'il lise avec l'attention que nous espérons, le procès-verbal ci-joint.

Je profite de l'occasion pour vous demander de nous envoyer suffisamment à temps les renseignements habituels pour le vote au Congrès national 1956 à Oran (renouvellement du Comité Central, etc...).

Avec tous nos remerciements, veuillez agréer, chère Collègue, l'assurance de nos sentiments cordiaux et dévoués.

Le Secrétaire général de la Section d'Oran,  
SCHWARTZ.

..

Paris, le 4 mai 1956.

Chers Collègues d'Oran,

Je m'excuse de n'avoir pas immédiatement répondu à votre lettre et vos communications du 30 mars. Mais elles sont arrivées à Paris pendant mon absence, et quand j'ai pu les lire, elles m'ont paru si importantes que j'ai souhaité pour elles une réponse au Comité Central tout entier.

Un ordre du jour chargé de questions exigeant une décision immédiate ne m'a pas laissé le temps de communiquer vos envois à la séance du 16 avril, ce qui a renvoyé cette communication à la séance du 7 mai. Il me faut donc attendre jusqu'à la semaine prochaine pour vous donner le sentiment du Comité. Si pourtant

je vous écris dès aujourd'hui, c'est pour vous donner connaissance de la chronique enregistrée dès hier à la Radio-Télévision française et qui passera sur la Chaîne parisienne demain samedi, à 18 h. 40. Vous en trouverez le texte ci-joint.

Vous y verrez l'importance que nous attachons à votre action et l'appui que nous donnons à vos interventions. Mais vous y trouverez autre chose, plus précieuse encore : notre sympathie fraternelle, notre volonté de vous comprendre, notre désir profond de dissiper entre nous tout malentendu.

Je ne voudrais pas anticiper sur la réponse que vous donnera le Comité Central, mais je ne peux, en conscience, clore cette lettre sans vous dire, très brièvement, mais très sincèrement et très affectueusement :

1° Que nous sommes beaucoup moins ignorants de la situation en Algérie que vous ne le croyez : nous disposons de plus de sources sûres d'information, et d'une plus grande variété d'informations, que n'en ont la plupart des Algériens eux-mêmes sous le régime actuel de la presse en Algérie;

2° Que nous ne sommes pas dupes de racontars, d'où qu'ils viennent. Nous n'avons pas abdiqué tout esprit critique. Nous savons dégager la vérité du mensonge intéressé, comme la Ligue n'a cessé de le faire depuis l'affaire Dreyfus et comme nous l'avons su, tout récemment encore, dans les affaires du Maroc;

3° Que nous avons hautement exprimé notre horreur des crimes atroces commis par des agresseurs musulmans, mais que nous ne pouvions, d'autre part, nous taire en présence des répressions collectives, nécessairement aveugles, et devant les abus policiers dénoncés, sans démenti possible, par le barreau de Constantine;

Paris, le 18 mai 1956.

Mon cher Président,

Je suis chargé par la 15<sup>e</sup> Section de la Ligue de vous faire part de sa position unanime sur la question d'Algérie.

Nos ligues et moi-même estimons que le problème algérien est un problème d'importance nationale, qui intéresse au premier chef l'avenir et les destinées de la nation.

Il est évident que la France a commis des fautes et des erreurs graves dont la principale est la non-application du statut de 1947. Il est hors de doute que les anciennes solutions « colonialistes » sont périmées et que la France se doit de réaliser, par des réformes profondes et rapides dans les domaines politique, social et économique, une véritable communauté franco-musulmane fondée sur la justice, l'égalité des droits et de la fraternité. Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire de briser les résistances d'une minorité de coïns et de fonctionnaires, acharnés à maintenir d'inadmissibles privilèges.

Mais, d'autre part, on ne saurait sans injustice sous-estimer et discréditer l'œuvre civilisatrice que la France a accomplie depuis un siècle en Algérie, et d'ailleurs dans toute l'Afrique du Nord.

Par son œuvre indiscutable, autant que par l'existence en Algérie d'une communauté de près d'un million et demi d'Européens, dont un grand nombre sont attachés à cette terre depuis plusieurs générations, la France s'est acquis des droits imprescriptibles ; c'est

4° Que notre plus grande préoccupation est double : obtenir pour les Français d'origine le retour à la sécurité — pour les Français musulmans la justice qui leur a été trop longtemps refusée. Quel ligueur pourrait penser et agir autrement ?

5° Que nous sommes entièrement d'accord avec vous pour que l'Algérie reste unie à la France. Peut-être différons-nous sur les meilleurs moyens de l'obtenir dans les circonstances présentes ? Mais, vous-mêmes, comme la délibération de décembre que vous avez bien voulu nous communiquer l'atteste, vous vous partagez quant à ces moyens — ce qui est tout à fait naturel et quasiment inévitable en face d'un problème aussi complexe et difficile ;

6° Qu'il est d'autant plus nécessaire que nous demeurions en contact étroit. Vous êtes, avec vos collègues de Sidi-Bel-Abbès et de Bône, les seuls liguesurs d'Algérie, puisque les circonstances (et certaines mauvaises volontés) nous ont empêchés de faire revivre des sections telles que celle d'Alger.

Nous vous demandons instamment de nous dire, aussi souvent que possible, ce que vous savez et pensez. Nous avons inscrit l'Algérie à l'ordre du jour du Congrès qui se tiendra, au milieu de juillet, à Rouen : vous aiderez puissamment à l'orientation de ce Congrès, d'abord en nous adressant des informations fréquentes, puis, s'il se peut, en déléguant quelques-uns des vôtres au Congrès, qui sera heureux de les accueillir et de les entendre.

Croyez, chers Collègues d'Oran, à notre reconnaissance pour tout ce que vous avez fait, faites et ferez, et à notre amitié dévouée.

LE PRÉSIDENT.

## II

pourquoi, si l'Algérie doit bénéficier, comme l'a reconnu le Gouvernement, de la reconnaissance d'une personnalité à part, la France ne peut, sous peine de perdre définitivement l'Algérie, accepter la reconnaissance de la nation algérienne et du « fait national » algérien. L'évolution de la situation en Tunisie et au Maroc ne doit permettre aucune illusion sur ce point.

Il est indiscutable, d'autre part, que la révolte algérienne est fomentée, entretenue, dirigée, subventionnée et armée par le gouvernement dictatorial égyptien et par la Ligue arabe, que l'état-major du mouvement fellagha se trouve au Caire, que cette révolte, qui n'exprime pas le sentiment profond des populations algériennes soumises au chantage et à la terreur, est l'expression d'un redoutable fanatisme nationaliste et religieux et d'un panarabisme qui ne vise à rien moins qu'à rejeter d'Afrique tous les Européens et qu'à constituer un vaste Empire allant du Moyen-Orient aux rives de l'Atlantique. Dans ces conditions, les solutions d'abandon, loin de contribuer à la paix du monde, ne sauraient que consacrer la capitulation de la France et de la civilisation occidentale devant un impérialisme étranger agressif et intolérant.

Tout en étant convaincus que les solutions militaires ne sauraient, à elles seules, résoudre le problème algérien et que des mesures politiques et sociales hardies sont nécessaires pour assurer la pacification, nous demandons que ces mesures soient prises exclusivement dans le cadre de la nation française et qu'en aucun cas la présence française en Algérie ne soit compromise.

Nous demandons au Comité Central d'affirmer cette position, conforme aux intérêts de la France, pour laquelle l'abandon de l'Algérie serait une catastrophe politique et économique, et conforme aussi à la tradition républicaine et démocratique et au respect des droits de l'homme et du citoyen, qui n'admettent aucune discrimination raciale au sein de la communauté française.

Et nous affirmons enfin notre désir de voir la Ligue refuser toute compromission avec une honteuse propagande de désagrégation nationale et de défaitisme entreprise dans certains milieux politiques avec le concours et l'appui de l'étranger.

Je vous prie d'agréer, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments dévoués et bien dévoués.

Pierre GROSCLAUDE.

\*\*

Paris, le 23 mai 1956.

Mon cher Président,

Je prends connaissance aujourd'hui seulement de votre lettre du 18 au sujet de l'Algérie, et je tiens à y répondre tout de suite, non seulement par considération pour la Section du XV<sup>e</sup>, dont vous exprimez l'opinion unanime, mais aussi parce qu'une question aussi grave, engageant l'avenir de la France et les destinées de la République, ne doit pas, si complexe soit-elle et si déformée par les communiqués officiels et les commentaires partisans, créer entre ligueurs le moindre malentendu.

Nous sommes entièrement d'accord sur les atrocités d'un terrorisme sans excuse, mais nous n'avons pas le droit d'absoudre, fût-ce par le silence, les atrocités réciproques, torture policière et répression collective, qui font au dehors le plus grand tort à la France et n'ont pour effet, sur place, que de grossir les maquis.

Nous sommes entièrement d'accord pour faire valoir les droits de la France et les intérêts légitimes des Français d'Algérie, mais je ne doute pas que nous soyons également d'accord pour abolir les privilèges et pour condamner tout racisme.

Nous ne sommes peut-être pas en accord aussi entier

sur les causes de l'insurrection, la connaissance des faits que nous avons pu acquérir établissant que l'intervention étrangère, qui n'est pas douteuse et sur laquelle on fait, de part et d'autre, beaucoup de bruit, a compté et compte encore beaucoup moins que la misère exploitée, l'humiliation prodiguée, le désespoir devant tant de promesses non tenues, auxquels il faudrait encore ajouter la formation d'un sentiment national, encore confus mais certain, enfin la contagion de l'aspiration générale des peuples à leur émancipation.

Nous nous retrouvons pleinement d'accord pour vouloir le maintien de liens étroits entre toute l'Afrique du Nord et la France. La question est de savoir — et c'est le problème essentiel — par quelles voies nous y parviendrons. Le Comité Central s'est expliqué à ce sujet dans ses deux grandes résolutions du 19 janvier et du 19 mars. Il y reviendra en sa séance plénière de dimanche prochain, et je souhaite de tout cœur que ses explications répondent à l'attente de toute la Ligue.

Je ne veux pas terminer cette lettre sans relever le passage de la vôtre, relatif à «*aux compromissions, avec une honteuse propagande de désagrégation nationale et de défaitisme, entreprise dans certains milieux politiques avec le concours et l'appui de l'étranger* ». Les derniers mots me font penser que l'allusion vise le parti communiste. Je m'empresse donc de vous assurer que la Ligue n'a de compromission avec aucun parti politique, quel qu'il soit.

Mais il doit être également entendu qu'elle refuse de s'associer à ceux, fascistes, racistes ou cléricaux, pour qui la guerre d'Algérie est une bonne occasion de campagnes contre la République, un excellent prétexte à la limitation des libertés démocratiques, et qui stigmatisent tous leurs contradicteurs, pour les besoins de leur propagande, en les traitant de défaitistes et d'antinationaux. Nous laissons, n'est-ce pas, ces procédés imaginés par les Daudet et les Maurras à leurs dignes successeurs.

Veillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Pierre GROSCLAUDE.

### III

Paris, le 12 juin 1956.

A Monsieur le Président du Conseil,

Nous avons eu l'honneur, le 22 mars dernier, de vous transmettre un vœu du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, demandant que le Comité International de la Croix-Rouge soit saisi par le Gouvernement français tant des attentats commis en Algérie contre les civils que du sort des militaires prisonniers des insurgés.

M. le Ministre de la Défense Nationale, à qui nous avons communiqué ce vœu, a bien voulu, par lettre du 29 avril, nous faire connaître qu'il ne paraissait pas possible de retenir notre suggestion, car «*ce serait reconnaître à la rébellion algérienne un caractère international* ».

Nous ne pensons pas que la démarche que nous demandions et que nous demandons encore au Gouvernement puisse recevoir une telle interprétation.

En effet, l'emploi de la violence au cours d'un conflit

armé ne présentant pas un caractère international — ce qui est le cas en Algérie — a été réglementé.

Quatre conventions internationales, signées à Genève le 12 août 1949, ont envisagé cette situation. Ce sont les conventions relatives à la protection des personnes civiles, au traitement des prisonniers de guerre, à l'amélioration du sort des blessés et des malades sur terre et sur mer. Ces quatre conventions ont été ratifiées par 45 Etats et notamment par la France.

Aux termes de ces conventions (article 3) : en cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international et surgissant sur leur territoire, les Etats parties aux conventions de Genève s'engagent à respecter et à faire respecter au minimum les dispositions suivantes :

1° Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de groupes armés, qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat pour n'importe quelle cause, seront en toutes circonstances traitées avec humanité...

A cet effet, sont et demeurent prohibés en tous temps et en tous lieux, à l'égard de ces personnes :

a) les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment les meurtres sous toutes leurs formes, les mutilations, les traitements cruels, tortures et supplices ;

b) les prises d'otages ;

c) les atteintes à la dignité des personnes ;

d) les condamnations prononcées et les exécutions effectuées sans un jugement préalable, rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés.

2° Les blessés et malades seront recueillis et soignés.

Ces obligations s'imposent à chacune des parties en conflit : à l'Etat dont l'ordre public est troublé, comme aux rebelles, aux insurgés ou aux révolutionnaires qui opposent des forces armées aux forces régulières.

Le respect de ces règles élémentaires d'humanité ne modifie pas la position politique respective des partis. Il n'implique pas que l'Etat en cause cesse par là de considérer ses adversaires comme de simples rebelles.

L'article 3 des conventions de Genève de 1949 a eu

incontestablement en vue des événements comme ceux dont l'Algérie est le malheureux théâtre. Par ses déclarations publiques et son action officielle, le Gouvernement français montre qu'il a la volonté d'observer les obligations que l'article 3 a consacrées. Il est d'ailleurs permis de croire que le Gouvernement français, se conformant aux principes fondamentaux de notre droit public, observerait de telles obligations, même en l'absence de conventions internationales.

L'article 3 des conventions invite expressément un organisme humanitaire impartial, tel que le Comité International de la Croix-Rouge, à offrir ses services aux parties à un conflit armé ne présentant pas un caractère international.

A plus forte raison ne refuserait-il pas son concours s'il lui était demandé.

C'est pourquoi nous nous permettons de renouveler auprès de vous notre démarche du 22 mars dernier et d'exprimer à nouveau le vœu que le Gouvernement français invite le Comité International de la Croix-Rouge aux interventions nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,  
Emile KAHN.

#### IV

#### APRÈS LES POUVOIRS SPÉCIAUX

Paris, le 20 mars 1956.

Monsieur le Président du Conseil,

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, en adoptant hier soir à l'unanimité la résolution que je vous prie de trouver ci-jointe, m'a donné mandat d'attirer votre attention sur l'article 5 de la loi des pouvoirs spéciaux.

Cet article donne au Gouvernement tous pouvoirs en matière d'ordre public, sans restriction ni limite. Il va plus loin que la loi sur l'état d'urgence, laquelle du moins ne s'appliquait pas à la France métropolitaine. La Ligue des Droits de l'Homme s'était pourtant élevée contre son adoption, et l'application qui en a été faite sous le Gouvernement précédant le vôtre n'a que trop justifié cette protestation.

A la faveur de la loi d'urgence, en effet, la police algérienne s'est arrogé des pouvoirs abusifs. En dépit d'engagements formels, elle a créé et maintenu de véritables camps de concentration. Elle y a enfermé qui lui semblait suspect, y compris des personnes appréhendées en France par mandat lancé d'Alger, bénéficiaires dès leur comparution devant le juge d'Alger d'un non-lieu, et néanmoins retenues prisonnières. D'autre part, elle procédait à des détentions indûment prolongées et à des interrogatoires suivant des procédés tristement analogues à ceux de la Gestapo.

Ces abus ont été dénoncés par l'Ordre des Avocats de Constantine dans une protestation que nous avons reproduite dans notre brochure : **Pour une action d'urgence**. Nous avons nous-mêmes, à plusieurs reprises, saisi de cas précis M. le Gouverneur général Soustelle, alors en fonctions : il nous a répondu qu'il les ignorait, qu'il allait s'informer, et nous sommes restés sans aucune nouvelle des suites qu'il a, ou non, données à nos interventions.

Nous ne savons que trop, malheureusement, quelles ont été les conséquences judiciaires de ces abus policiers. Les dénonciations et les aveux arrachés au cours de tels interrogatoires ont servi de base à des inculpations et des condamnations imméritées. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président du Conseil, que c'est là une des raisons majeures qui s'opposent à l'exécution sommaire de peines capitales frappées de suspicion légitime.

Ces faits, que nous n'avons pas voulu, par pudeur, préciser dans notre résolution, sont malheureusement divulgués à l'étranger, où ils font tort à la France, et connus de tous les musulmans d'Algérie, qu'ils nous aliènent. Ils ont contribué à grossir les maquis. L'intérêt de la France — pour ne parler que d'intérêt — exige qu'ils ne se reproduisent pas.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Président du Conseil, que telle soit votre volonté comme celle de M. le Ministre Lacoste, à qui nous adressons la même requête. Vous avez l'un et l'autre, et tout le Gouvernement avec vous, demandé les pouvoirs spéciaux pour garantir contre tous les violents les droits de la personne humaine, non pour multiplier la violence arbitraire. Mais il est indispensable de prévenir les abus aux échelons inférieurs.

La tentation de l'arbitraire est forte quand l'impunité paraît assurée. Nous vous demandons, comme nous le demandons à M. le Ministre Lacoste, de délimiter très exactement les pouvoirs des subordonnés, d'interdire tout abus analogue à ceux d'hier, d'exiger un compte rendu immédiat et précis de tout usage des pouvoirs spéciaux, enfin de prévenir les exécutants, à quelque rang qu'ils soient, que toute infraction à vos ordres, tout dépassement de vos ordres, seront frappés de sanctions exemplaires. Il ne s'agit pas seulement de rétablir l'autorité gouvernementale là où précisément elle était par trop méconnue, mais de rendre la France, aux yeux de tous, digne d'elle-même.

Permettez-nous, Monsieur le Président du Conseil, d'ajouter l'expression d'une crainte en ce qui concerne l'usage des pouvoirs spéciaux dans la métropole. Nous redoutons qu'à la fin du débat à l'Assemblée nationale, ne se soit produit un malentendu qui laisse peser une équivoque.



Vous n'avez pas accepté l'insertion dans la loi de l'amendement proposé par la Commission de la Défense nationale, visant « la lutte contre le défaitisme et la trahison ». Mais vous avez déclaré qu'il était par vous « moralement incorporé » dans le texte. Ceux qui ont présenté ou soutenu cet amendement lui donnaient la portée d'une de ces lois négatrices de la liberté d'opinion, que nous appelons, vous et nous, après Jaurès, Pressensé et Léon Blum, lois scélérates. Ce ne peut être, ce n'est pas votre conception.

Ce ne peut être et ce n'est pas le sens de votre assentiment. Nous vous demandons de le dire expressément afin que nul ne puisse élever là-dessus aucun doute, et de donner les instructions nécessaires pour qu'une interprétation aussi fautive et aussi contraire à nos communes traditions ne puisse donner lieu à des poursuites restrictives d'un droit essentiel en démocratie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,  
Emile KAHN.

\*  
\* \*

A M. Robert Lacoste.

Paris, le 20 mars 1956.

Monsieur le Ministre, cher Collègue et cher Ami,

*Je vous prie de trouver sous ce pli la résolution prise unanimement hier soir, par ce Comité Central de la Ligue que vous connaissez bien, et copie de la lettre adressée aujourd'hui au président Guy Mollet.*

*Votre temps est trop précieux, et vos tâches trop lourdes, pour que je m'attarde à commenter ces textes. Je tiens à vous dire seulement dans quel esprit — et quel espoir — nous vous les adressons.*

*Le Parlement vous a donné les pouvoirs les plus étendus qu'un seul homme puisse détenir en République, créant pour vous au XX<sup>e</sup> siècle cette dictature temporaire que les Romains instituaient aux périodes de crise pour le salut de la chose publique. Nous avons, quant à nous, confiance en vous pour en user utilement et humainement. Mais nous aurions lieu de tout craindre si vous en abandonniez si peu que ce soit au bon plaisir de qui que ce soit.*

*Vous êtes engagé dans une lutte sur plusieurs fronts.*

*Vous n'avez pas seulement, comme certains simplificateurs tendancieux s'efforcent de le faire croire, à briser la vague envahissante de l'insurrection, avec tout ce qu'elle suscite de crimes barbares, avec tout ce qu'elle représente de fanatisme politico-religieux et de racisme xénophobe.*

*Vous trouvez devant vous, dominant et entraînant une population légitimement effrayée par le terrorisme, une féodalité, peu nombreuse, mais jusqu'ici toute-puissante, de profiteurs prêts à tout pour maintenir leurs privilèges. Sur cette terre d'Algérie, où tous les mouvements démagogiques, du boulangisme au fascisme en passant par l'anti-sémitisme de Max Régis, ont prospéré, ils font alliance, en dépit des étiquettes qu'ils se donnent, avec l'extrémisme de droite. Ils sont prêts à le déchaîner, à la fois contre la population musulmane au risque de massacres réciproques et de guerre inexpiable, et contre la République en France même.*

*Vous avez enfin, théoriquement sous vos ordres, toute une administration en fait indépendante, et, tout près de vous, omnipotente.*

*Les uns et les autres, féodaux du profit et féodaux des cadres, portent la responsabilité majeure de l'insurrection. Cependant, ils en jouent pour demeurer les maîtres. Ensemble, ils ont réduit les gouverneurs généraux à l'impuissance d'abord, puis à l'obéissance : le seul qui leur ait tenu tête, notre ami Chataigneau, ils l'ont brisé pour l'exemple. Ils espèrent bien vous annexer comme tant d'autres. Si vous leur concédiez la moindre parcelle de vos pleins pouvoirs, vous seriez perdu et, avec vous, tout espoir de pacification vraie et durable, de réconciliation, de progrès.*

*C'est pourquoi nous vous adjurons d'oser. D'oser faire entendre à tous que vous ne céderez à personne. D'oser épurer une administration anarchique et conspirante. D'oser maintenir strictement dans la limite de vos directives tous les exécutants, civils et militaires. D'oser exiger des comptes — nouveauté grande ! — et — nouveauté plus grande — frapper les insubordonnés. D'oser enfin faire comprendre à tous ceux que la peur égare, que, décidé à garantir leur sécurité, leur travail et leurs droits légitimes, vous vous refusez à un contre-terrorisme créateur de martyrs et recruteur d'insurgés.*

*Tel est, mon cher Ami, l'espoir que nous mettons en vous. Nous savons tout ce qu'il exige d'abnégation. Mais nous connaissons votre courage et votre ténacité. En acceptant, s'il le faut, l'impopularité, vous pouvez sauver ce qu'une longue suite de faiblesses et d'iniquités tolérées a compromis, et vous serez celui qui, ramenant la paix, aura noué entre l'Algérie et la France des liens qui ne peuvent être indissolubles hors de la justice pour tous et de l'accord profond des cœurs.*

*C'est là, mon cher Ami, la gloire que nous vous souhaitons en vous assurant de nos sentiments fraternels.*

Le Président,  
EMILE KAHN.

Chantonnay (Vendée), 3 mai 1956.

Monsieur le Président et cher Collègue,

Il vous arrive peu de lire ma prose, celle du Président d'une modeste Section vendéenne où pourtant on travaille honnêtement. Vous n'en aurez que plus d'indulgence pour aller jusqu'au bout de mon exposé que je m'efforcerai de rendre le plus bref possible, car je sais vos instants précieux.

Voici de quoi il s'agit : Il n'est point besoin que je vous rappelle combien douloureuses sont certaines situations en Afrique du Nord, les efforts de la Ligue pour arriver à une solution pacifique et juste du conflit ont, certes, encore besoin d'être accrus. Un fait : dans la petite ville de Yussuf (Constantine) exerçaient deux instituteurs, M. et M<sup>me</sup> X..., le mari est mon ancien élève et je le connais depuis l'âge de douze ans. Tout récemment, sept gendarmes envahissent l'école, jettent les enfants à la rue (ces enfants réagissent d'ailleurs, car ils aiment leurs maîtres), M. X... est prié de préparer ses bagages et, dans le minimum de temps on l'emmène : il est en résidence surveillée à Bône. M<sup>me</sup> X..., dans l'état de désarroi que vous pouvez comprendre, reste seule : elle n'est pas prévue dans le cadre de la mesure prise à l'encontre de son mari. Voici les faits tout nets dans leur brutalité policière. Voyons, si vous voulez, les choses plus en détail. M. et M<sup>me</sup> X... sont accusés d'intelligence avec « l'ennemi », ils ont été dénoncés par les « Européens » de l'endroit et c'est pour soustraire M. X... à la *vindicta européenne* qu'on l'éloigne.

Il me plaît de vous donner quelques détails sur cette intelligence avec l'ennemi. M<sup>me</sup> X..., amie de ma fille aînée et quelque peu l'enfant de ma maison, nous faisait part il y a deux ans, puis l'an dernier, du dénuement lamentable de ses élèves, et demandait à ma femme et à mes filles si elles n'avaient pas, dans leurs « reliques », des effets usagés encore portables pour les distribuer à leurs élèves. Par deux fois, j'ai fait parvenir au ménage X... de volumineux colis de vêtements dont je n'avais que faire ou que j'avais récoltés dans mon entourage.

Nous en arrivons au crime : la colonie européenne reprocha véhémentement à la famille d'instituteurs X... de soulager les misères indigènes ; les vêtements furent toutefois distribués (certains furent d'ailleurs probablement monnayés par les familles, on trouve cela dans la Métropole chez les allocataires des allocations familiales). Cette mansuétude de la famille X... à l'égard des

élèves qui leur étaient confiés par la République Française est à la base des attaques incessantes de la population européenne.

On a pu dire M. X... communiste, ce qui est la tare majeure ; je le rencontre chaque année, il vient chez moi, et moi qui ai quelque sympathie pour les idées communistes, suis en combat constant avec lui qui est résolument anti-communiste : quand on veut noyer son chien...

Que devient dans cette histoire M<sup>me</sup> X... ? Je soupçonne que le plus élémentaire bon sens eût dû associer l'épouse à la mesure prise contre son mari : ils ont agi de concert et commis les mêmes exactions. La police a eu d'autre part la délicatesse de dire à M<sup>me</sup> X... qu'elle-même était en butte à la hargne des Européens de l'endroit. Pourquoi ne pas les avoir éloignés tous les deux ? J'ajouterais que deux prêtres (communistes eux aussi probablement) ont été refoulés au même moment vers la Métropole.

Celui qui vous écrit a été mis en résidence surveillée par les soins attentifs de Vichy et de la Gestapo, et ce pendant quatre ans, pour sentiments anti-allemands : il m'est douloureux de voir actuellement l'un de mes élèves (fort brillant par ailleurs), être l'objet de la même mesure de la part des autorités françaises à cause de ses sentiments *trop français*. Car enfin, sa mission lui dictait son attitude humaine, il faisait plus pour la France en lui montrant son visage humanitaire qu'on ne peut à mon avis le faire avec les armes.

J'avais promis d'être bref, je m'aperçois que j'ai abusé de vos instants et m'en excuse.

Je serais heureux que, le cas étant soumis au Comité Central, une intervention près des pouvoirs responsables redresse cette situation des plus douloureuses. Je pense, hélas ! que ce n'est pas un fait isolé.

Je compte entretenir mon ami Gueffier, président fédéral, de cette affaire, afin qu'elle soit portée à la connaissance des ligueurs lors de notre Congrès fédéral le 11 juin à Fontenay-le-Comte.

Monsieur le Président et cher Collègue, je vous prie de m'excuser à nouveau d'être par trop importun. Je vous célerai que, malade, j'écrivis dans mon lit, ce qui expliquera ma calligraphie fantaisiste.

Croyez, mon cher Président, à mes sentiments les meilleurs.

A. BILLAUD, *Professeur retraité,  
Président de la Section de la L.D.H.  
Le Moulinet, Chantonnay (Vendée).*

... Le Gouvernement devrait prendre immédiatement les décisions suivantes qu'aucun démocrate ne saurait refuser :

1° Libération des détenus politiques qui ne sont sous le coup d'aucune inculpation et qui, cependant, sont soumis à des mesures violant les droits de l'Homme ; la promesse en a d'ailleurs été publiquement faite par le Président du Conseil ; or, leur nombre depuis n'a fait que s'accroître ;

2° Liberté de la Presse pour les journaux exprimant le point de vue des autochtones, sous réserves que restent interdits les appels à la haine et les provocations à des crimes et à des délits. Les mêmes res-

trictions devraient aussi s'imposer et avec rigueur à l'égard de la presse colonialiste et raciste ;

3° Elimination des fonctionnaires qui ont orienté et orientent encore l'administration algérienne dans le sens du mépris des autochtones, de la loi et de la justice ;

4° Dissolution des autorités municipales partout où elles abusent de leurs pouvoirs pour brimer la population musulmane. Promulgation d'une nouvelle loi municipale. Il ne faut jamais oublier que l'échelon local est celui où le contact est direct avec la population musulmane et où elle ressent avec le plus d'acuité une domination qui l'humilie...

*Cahiers de la République.*

# Documentation

## Des opinions...

## I

Alger, 14 novembre 1955.

J'ai eu connaissance d'un manifeste « contre la guerre en Algérie », signé par beaucoup d'hommes que je respecte et dont certains sont de mes proches amis (1).

C'est dire que j'apporte à ce texte la plus sérieuse attention. Même engagé dans l'action, je demeure un universitaire, un enseignant et un écrivain. Je crois à la valeur intrinsèque de la pensée, de la recherche et de la réflexion. Je suis persuadé que nous avons un rôle à jouer dans la vie publique, ne serait-ce qu'en essayant de substituer aux vagues images passionnelles qui sont l'instrument habituel de la politique les notions de probité, de précision et de rigueur auxquelles nous tenons par profession.

Il me paraît évident que si des intellectuels se manifestent *en tant que tels* dans le domaine politique — comme certains viennent de le faire par cet appel — ils ne sont justifiés que s'ils se comportent en la circonstance et plus que jamais en intellectuels, c'est-à-dire avec le souci d'honnêteté et de clarté qui est en quelque sorte notre marque. Autrement, leur intervention n'aurait pas plus de valeur que celle des plombiers-zingueurs ou des ordonnateurs de pompes funèbres, professions aussi respectables en elles-mêmes que les nôtres.

L'opinion attache plus de poids à la parole d'un professeur en Sorbonne qu'à celle du plus estimable des épiciers ou des ajusteurs : c'est évidemment parce qu'elle attend de l'intellectuel un effort d'information et d'impartialité qui donne sa valeur particulière à son jugement.

Aussi me semble-t-il que des intellectuels, en prenant position publiquement, ont le devoir, plus que d'autres, d'être scrupuleux à la fois en ce qui concerne leur connaissance des faits et l'interprétation qu'ils en donnent. Sinon, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a là comme une supercherie, consistant à donner comme l'avis sérieusement réfléchi d'intellectuels ce qui n'est après tout que l'opinion de citoyens comme les autres.

Ces réflexions me sont venues à l'esprit lorsque j'ai pris connaissance du manifeste dont il s'agit. Moi qui sais avec quel respect de la vérité, avec quel soin minutieux de vérification, beaucoup de signataires de ce texte hésitent avant de tenir pour certain un fait social ou historique et, plus encore, avant d'en fournir une interprétation théorique, je suis stupéfait par la

(1) Nous avions promis la publication de cette lettre : l'abondance des matières l'a jusqu'à ce jour empêchée. Cependant, elle n'a pas cessé de représenter avec éclat une opinion sur le problème d'Algérie, que des hommes politiques, des savants, des universitaires éminents partagent. Notre souci d'information exacte nous commandait de la publier en même temps que les déclarations, d'esprit différent, qui la suivent.

légèreté et le manque de sérieux qui caractérisent cette proclamation, riche en affirmations péremptoires mais aussi en équivoques, et dont le style claironnant et ampoulé me frappe comme une inconvenance.

L'analyse du manifeste, en effet, met en évidence la faiblesse de l'argumentation qui prétend conduire, en guise de conclusion, à de creux slogans démagogiques.

On commence par poser en principe qu'il y a une guerre en Algérie. Cette affirmation, qui rejoint curieusement celles des ultra-colonialistes, mériterait ample discussion. Notre époque connaît bien des situations qui ne sont pas la paix sans être la guerre. Un état d'insécurité sporadique et variable, des attentats individuels, des embuscades, des incendies, est-ce la guerre? Sans doute, dira-t-on, c'est une question de définition. Mais, dans ce cas, le seul fait d'appeler « guerre » ce qui se produit en Algérie est déjà un geste et un choix. A une campagne destinée à affoler l'opinion et à déclencher une vague de défaitisme, le lancement de l'expression « guerre d'Algérie » apporte une contribution importante : cela d'autant plus que, dans la même phrase, on lie à cette « guerre » l'utilisation du contingent. On se garde bien de dire — ce qui est pourtant l'évidence — que les rappelés, disponibles et soldats du contingent, n'ont vu et ne voient l'ennemi que dans une très faible proportion, que leur mission de protection a pour but d'empêcher la guerre et non de la provoquer, et que plus il y aura de troupes en Algérie, moins une véritable guerre a de chances d'éclater.

Il y a donc là, dès le début et sur le point le plus important, une équivoque — involontaire? — qui consiste en ceci, que l'on baptise arbitrairement « guerre » un état de choses très particulier, et qu'instantanément le mot est pris dans son sens plein et habituel, avec tout le cortège d'images qu'il évoque. Ce tour de passe-passe est évidemment destiné à créer un complexe de culpabilité. Toute la suite découle naturellement de cette première option.

Mais avant de continuer, je pose une question : où, quand et comment les auteurs de ce texte se sont-ils donné la peine d'étudier et d'analyser la situation en Algérie avant de porter sur elle un jugement aussi décisif? Ont-ils fait usage de leurs méthodes d'historiens et de philosophes, ou bien se sont-ils contentés de lire leur journal?

On me permettra tout de même de rappeler que je suis quelque peu documenté sur tous ces événements et que je leur ai consacré quelque réflexion. L'argument d'autorité ne jouant pas entre nous, je suis obligé de dire que même les noms les plus prestigieux ne peuvent tenir lieu de preuves.

Mais poursuivons. Cette « guerre », dit-on, est injuste parce que nous la faisons à des hommes « dont le crime est de reprendre à leur compte nos propres

principes ». Cette affirmation appelle à mon sens deux remarques.

D'abord, il n'est pas absurde de rechercher si la situation actuelle a été provoquée par une agression de notre part ou de la part des autres. Deux dates s'imposent à l'esprit : 1<sup>er</sup> novembre 1954, 20 août 1955. Entre elles, et à partir de la seconde jusqu'à maintenant, s'inscrit une longue suite d'attentats, d'assassinats, d'enlèvements, d'incendies. Mais ce qui est certain, c'est que l'agression a toujours été le fait de nos adversaires. Notre action est défensive : c'est même ce que certains milieux nous reprochent.

Ces agressions ont-elles été déclenchées — et seraient-elles en somme justifiées — par « nos propres principes » ? C'est là que se situe la plus grave des ambiguïtés.

« Nos principes » (je suppose qu'on entend par là ceux de la liberté, de la démocratie et du respect de l'homme), justifient-ils la fureur fasciste et le fanatisme qui se sont assouvis par le massacre des ouvriers européens d'El Halia et de leurs familles? Les promeneurs assassinés et mutilés à Saint-Charles et à Bugeaud, les enfants (dont un de quatre jours) égorgés à Ain-Abid, ont-ils été sacrifiés aux droits de l'homme et du citoyen? Est-il conforme aux idées de tolérance que nous professons de découper à coups de ciseaux les lèvres des fumeurs et de trancher le nez des priseurs de tabac? L'excitation à la haine raciale et religieuse contre le non-musulman, le boycott des Mozabites considérés comme « hérétiques », la destruction systématique des écoles dans des régions où elles ne servent qu'à la population arabe ou berbère, l'anéantissement du matériel agricole collectif des fellahs — qu'est-ce que tout cela a de commun avec « nos propres principes » ? Peut-être les a-t-on changés sans que je le sache : je me souviens d'un temps où les intellectuels français se dressaient précisément contre le farouche obscurantisme hitlérien, qui est sans doute, de tous les mouvements contemporains, celui qui se rapproche le plus, par son exclusivisme et son mépris de la vie humaine, de l'absolutisme totalitaire du C.R.U.A.

Les lettres et documents divers qui sont tombés entre nos mains à Djeurf, à Montcalm, à El-Arrouch, les déclarations de chefs prisonniers et celles de la radio cairote et syrienne ne laissent aucun doute sur les buts recherchés par le triumvirat dont Benbella est le chef visible : destruction totale (les nazis avaient un mot pour cela) de tout ce qui est européen au Maghreb, massacre de tout Français d'origine et *musulman* qui ne s'incline pas, conversion forcée à l'Islam des survivants, instauration d'un Etat théocratique et raciste membre de la Ligue arabe. Ces documents sont connus et je les tiens à la disposition de ceux qui s'y intéresseraient.

Il est vrai qu'il y a en Algérie des hommes qui s'élèvent, au nom de « nos principes », contre les vestiges du régime colonial : mais ceux-là ne se confondent pas avec les rebelles et nous n'avons pas le droit de les confondre. Nous touchons ici du doigt une autre erreur des auteurs du manifeste : celle qui consiste à mêler inextricablement ce que j'appellerai l'opposition démocratique et les tenants armés d'une régression moyenâgeuse. Ces derniers, eux, ne s'y trompent pas : le paragraphe 12 des instructions envoyées du Caire par Benbella n'ordonne-t-il pas d'abattre « tous ceux qui voudraient jouer le rôle

d'interlocuteurs valables » ? Cette directive a d'ailleurs reçu un commencement d'exécution le 20 août à Constantine, quand un commando terroriste a assassiné le neveu de Ferhat Abbas.

L'alinéa suivant du manifeste s'attaque aux méthodes « honteuses » qui feraient de nos soldats autant de « criminels de guerre ». L'outrance d'un tel propos me navre. Personne, hélas! ne peut garantir que dans la fièvre d'un accrochage, à l'issue d'une embuscade, ou devant des cadavres mutilés de femmes et d'enfants, aucun soldat n'outragera jamais sa mission. Je tiens pourtant à porter témoignage de l'esprit humain des chefs; je sais quelles instructions permanentes ils donnent pour éviter tout excès. Je sais aussi que les petits Français du contingent ne sont pas des tueurs et qu'on n'a pas le droit de les insulter gratuitement, bien à l'abri à Paris, en les comparant aux S.S.

Mais surtout je m'étonne que des intellectuels, qui devraient être soucieux de juger sainement tous les aspects d'un problème douloureux, tiennent délibérément pour nulle l'action — on pourrait dire l'apostolat — des officiers des Affaires algériennes (zéro en février dernier, près de deux cents aujourd'hui) qui n'ont pas d'autre mission que de pacifier. Loin de nous faire honte, cette action devrait éveiller chez nous tous un sentiment de fierté.

L'appel ajoute que nous risquons de « perdre l'honneur ». Il y a beaucoup de manières de perdre son honneur; l'une d'elles serait, à coup sûr, d'abandonner aux tortures, aux mutilations et à la mort non seulement 1.200.000 Européens, mais des millions de Musulmans. N'oublions pas que les rebelles assassinent en moyenne quatre ou cinq Musulmans pour un Européen, sans parler de ceux qu'ils défigurent et torturent, et sans parler non plus des milliers qu'ils rançonnent et ruinent. Je sais qu'on a cherché à faire croire que les Musulmans assassinés étaient « des agents de l'Administration »; on me permettra d'abord de dire que le fait d'être facteur, garde champêtre ou agent du chemin de fer, n'est pas un crime qui entraîne la peine de mort. Mais les faits eux-mêmes s'élèvent contre cette version. J'ai vu, hélas! trop de vieillards et d'enfants musulmans assassinés par les fellagha, trop de paysans inoffensifs égorgés, pour avoir le moindre doute à ce sujet. Délibérément, méthodiquement, les rebelles s'attachent à dominer par la terreur. Serait-il conforme à « notre honneur » de les laisser faire?

Après une partie critique que je viens d'évoquer, le manifeste passe à ce qu'on pourrait appeler la partie constructive de l'exposé. Et là je ne peux qu'exprimer ma déception devant la faiblesse, pour ne pas dire l'indigence, des idées exprimées.

Dire qu'il faut rechercher « la paix fraternelle dans le respect des nationalités », que « l'existence de populations non musulmanes... constitue l'un des éléments du problème », que « le but à atteindre est la réconciliation complète entre ces populations », c'est enfoncer des portes ouvertes. C'est aussi, je le crains, une dérobade : et ma crainte se confirme quand je lis, au paragraphe suivant, que les soussignés ne proposent ni plans de réformes, ni solutions. Alors, pour quoi cet appel? Est-ce seulement pour dire que la France a tort — car il est entendu que, pour certains, elle a toujours tort?

Il est vrai qu'on nous offre la panacée : la négociation. Mais comme on ne dit ni avec qui (car, de grâce,

ne prenons pas pour une proposition concrète cette vague expression passe-partout visant « les représentants qualifiés », ni sur quoi, *on se borne, en fait, à présenter comme une solution ce qui est précisément le problème*. A moins que — mais alors pourquoi ne pas le dire loyalement? — on ne considère que la qualité de « représentant qualifié » appartient de droit aux terroristes. Encore la question se pose-t-elle de savoir à partir de combien de fermes brûlées ou de fellahs égorgés on devient un « représentant qualifié ».

On aurait pu, justement, se pencher sur le problème de la représentation, sur celui des élections libres, des collèges électoraux, des réformes à mettre en œuvre pour sortir de l'ornière sanglante où le C.R.U.A. a engagé l'Algérie. C'eût été faire œuvre utile. Je regrette qu'on n'ait même pas essayé.

Le manifeste se termine par un certain nombre de slogans qui constituent, j'imagine, ce qu'on pourrait appeler le programme immédiat de ses auteurs. Comme tous les slogans, ils sont peut-être utiles à jeter à une foule dans une réunion publique. En dehors de cela, ils ne valent pas le papier sur lequel ils sont écrits.

« Négociations immédiates »? J'ai déjà dit que c'était supposer le problème résolu.

« Pas de discrimination raciale »? Toute ma vie j'ai lutté contre le racisme. Il me répugne partout où il sévit, et je le combats chez les Européens lorsqu'ils y cèdent. Force m'est pourtant de reconnaître qu'aujourd'hui les racistes par excellence sont en face de nous.

« Cessation de la répression; cessation de l'état d'urgence; libération du contingent »? Ces mots d'ordre n'ont, objectivement, dans la situation présente, qu'un seul sens : cessation de notre résistance.

MM. Arnaldez, J. Berque, R. Blachère, Cl. Cahen, J. Dresch, J. Gaulmier, Ch.-A. Julien, M. Lombard, L. Massignon, M. Robinson, G. Wiet, spécialistes des problèmes arabes ou islamiques et professeurs au Collège de France, à la Sorbonne, à la Faculté des Lettres de Strasbourg, à l'Université de Bordeaux ou à l'École des Hautes Etudes, nous communiquent une déclaration où il est dit :

« On agite le spectre du panarabisme et du panislamisme pour déclarer qu'il est impossible de négocier en Algérie avec des gens qui adhèrent à ces doctrines. Nous ne nions pas l'existence de telles tendances, mais nous nions qu'elles soient déterminantes.

« Nous constatons dans tous les pays musulmans une communion dans la foi en Dieu l'Unique et en son prophète Mahomet. Il est indéniable aussi que, fiers de leur passé, les peuples de langue arabe puisent dans ce souvenir un sentiment de solidarité dès qu'ils affrontent les problèmes d'aujourd'hui. Cela ne signifie nullement que les pays arabes sont prêts à se fondre en une seule nation et leurs gouvernements à s'unir en un seul Etat, prêt à suivre une politique unique. Dans la population musulmane d'Algérie s'affirme la tendance à se voir reconnaître un statut qui lui permettrait d'entretenir des rapports fraternels avec les autres

abandon de tout un peuple à une dictature de terreur. Si c'est cela qu'on veut, il faut le dire. Pour ma part, je m'y refuse, et je prétends que si l'un quelconque des signataires était à ma place, il reculerait devant la vague de sang que notre capitulation ferait déferler sur l'Algérie. Car il s'agit bien d'une capitulation.

Ce n'est pas sans regret que j'ai été amené à répondre — à titre personnel, comme l'homme que je suis et qui demeure fidèle à lui-même — à ceux qui ont signé le manifeste et parmi lesquels peut-être certains, qui me connaissent, seront choqués de ma franchise.

Mais j'ai toujours cru que notre devoir, à nous qui faisons profession de penser clairement, était d'aborder franchement et sans réticence la bataille des idées.

Pour ce qui me concerne, je suis de ceux qui se sont dressés entre 1936 et 1940 contre le péril des dictatures de l'extérieur et de l'intérieur, contre le racisme et l'intolérance : je n'ai pas changé. J'ai lutté contre l'esprit de défaite et d'abandon qui a conduit la France à livrer la Tchécoslovaquie, à permettre la remilitarisation de la Rhénanie par Hitler, à laisser l'Axe se créer et se durcir face au désarroi des démocraties : je n'ai pas changé. De 1940 à 1944, j'ai été de ceux qui ont obstinément et malgré tout refusé la capitulation : et je n'ai pas changé.

Si maintenant on somme la France, au nom d'un totalitarisme médiéval, de renoncer non seulement à l'Algérie, mais en fait à elle-même, je ne serai pas complice. L'œuvre de progrès politique et social à accomplir en Algérie, après trop de délais, nous impose d'y rester; céder au terrorisme serait la condamner à jamais.

Jacques SOUSTELLE.

## II

nationalités arabes tout en maintenant les liens culturels et économiques qui existent avec la France.

« Nous pouvons diverger sur les solutions à apporter à la question algérienne. Nous ne méconnaissons pas la difficulté du problème exposé par la coexistence pacifique de deux communautés ethniques et religieuses différentes. Mais, forts de notre expérience du monde musulman, nous estimons que la seule solution viable sera obtenue par des négociations avec un partenaire qui exprimera réellement toutes les aspirations des musulmans d'Algérie. Tout autre règlement risquerait de compromettre pour longtemps les relations avec tout l'Islam pour le plus grand préjudice du tiers de la France avec tout le monde arabe et, au-delà rayonnement et du prestige de notre pays.

« Il est encore possible, pensons-nous, par des négociations, de faire prévaloir une solution qui sauvegarde, sinon des privilèges caducs en tout état de cause, du moins l'essentiel des positions morales et matérielles de la France, ainsi que la sécurité des Français d'Algérie dans leurs personnes et dans leurs biens. Nous adjurons les pouvoirs publics d'agir dans ce sens avant qu'il soit trop tard. »

(Monde, 10 mai 1956.)

## Les données politiques du drame algérien

par Charles-André JULIEN,

Conseiller de l'Union Française, Professeur à la Sorbonne.

A l'heure où les colons de l'Algérie proclament que seule une politique de force est valable, quel crédit faut-il accorder à leur comportement et à leurs jugements ?

En 1870, une foule hurlante assaillit dans les principales villes d'Algérie les généraux, qu'elle pourchassa en leur arrachant képis et galons et en leur crachant au visage. En 1897, les émeutes antijuives furent maîtresses de la rue et les Français d'Algérie fêtèrent les Français de France, incapables de chasser les Juifs.

La politique des colons algériens a été constamment et farouchement opposée aux mesures en faveur des indigènes. En 1892, ils dénoncèrent la folie de Jules Ferry, partisan de la création d'écoles indigènes. En 1894, le Conseil proclama que « l'Arabe est une race inférieure et inéducable ». Il fallut l'autorité de Clemenceau pour amorcer les droits politiques des indigènes dans l'importante loi de 1919, qui provoqua l'indignation des maires et des préfets.

En 1936, deux maires sur trois cents ne prirent pas une position hostile au projet Blum-Viollette, qui intégra chaque année quelques milliers d'Arabes dans la citoyenneté française, tout en conservant leur statut : « Tous les antifrancsais, écrivait le maire d'Oran, sont pour le projet Viollette. » Ainsi fut détruit le mysticisme des indigènes, qui n'eurent plus recours qu'au nationalisme, dont les colons dénoncent aujourd'hui les méfaits. En 1947, le statut fut, selon le mot de Léon Blum, « accueilli avec révolte par les colons algériens. » Une personnalité représentative, M. Boyer-Banase, ancien directeur de l'agriculture, proposa même de porter la question devant l'O.N.U.

On peut se demander, au vu de ces exemples, qui ne constituent qu'un échantillonage, si l'opinion algérienne qui invoque sa compétence est en droit de l'appuyer sur la constance de ses erreurs passées.

Peut-on parler de droits des colons ? Je pense, avec Léon Blum, que les colonisateurs n'ont pas de droits, mais des devoirs, dont le principal est de préparer les indigènes à se gouverner eux-mêmes. Les colons ont en Algérie des intérêts non seulement respectables, mais justifiés par leur nombre et fortifiés par le temps. Ce sont des intérêts qu'il faut préserver strictement mais en n'oubliant pas, comme le déclarait Pierre Viénot à Tunis, que les intérêts privés ne coïncident pas nécessairement avec l'intérêt général.

Dans les graves conjonctures actuelles, il paraît imprudent de prendre des positions qui ne répondent pas à la réalité ou manquent de précision. Il n'existe certes que quinze mille fellaghas, mais il serait aussi imprudent de nier la popularité des nationalistes algériens que celle des néo-destouriens et des istiglaliens, comme on le fit péremptoirement naguère. Il n'existe pas plus de fatalisme musulman que de fatalisme chrétien, et l'omnipotence de Dieu n'incite pas davantage les Arabes au renoncement que la grâce ne porte les calvinistes au dévergondage. Ce n'est pas par fanatisme religieux que les gens se battent, pas plus que des ouvriers ne se mettent en grève parce qu'ils sont marxistes. Les croyances religieuses et philosophiques

justifient une cause plus qu'elles ne déterminent l'action. Sans cela pourrait-on expliquer que les régions rebelles sont précisément celles dont il était accoutumé d'affirmer qu'elles ne sont islamisées qu'en surface : Aurès, Kabylies, Rif, Moyen-Atlas ?

On donne trop d'importance à la propagande égyptienne, non qu'elle ne soit réelle, mais elle n'agit qu'en terrain favorable. Le Caire n'a pu empêcher le triomphe de Bourguiba. Il paraît également imprudent d'affirmer que l'Algérie ne serait rien sans la France. Ainsi raisonnait-on en Angleterre de l'Egypte. Il est tout au contraire probable qu'une Algérie autonome verrait disputer ses faveurs par les Etats-Unis et la Russie, qui lui offriraient, en raison de sa situation stratégique et des virtualités de son sous-sol, des capitaux dont la France ne pourra jamais disposer.

Reste enfin l'affirmation la plus constante, sinon la mieux étayée : il n'y a pas de fait national algérien. Or, qu'on se refuse ou non à l'admettre, le fait existe, et la catastrophe sortira peut-être de la persistance à le nier. Ce n'est pas parce qu'il n'y eut pas de nation dans le passé qu'il ne peut en exister une dans l'avenir. L'administration, en accumulant dans les limites fixées à l'Algérie par la France les éléments qui la différencient de ses voisines marocaine et tunisienne, a fourni les cadres propices à la formation de l'esprit national. La nation naît quand un peuple prend conscience de son originalité et de son unité. C'est la création d'une âme commune qui donne à un pays vocation de nation. Tel est le cas de l'Algérie, qui n'a pas été insensible au mouvement de libération des peuples arabes. Aucune exégèse historique ou juridique ne saurait prévaloir contre un mouvement de caractère imprévisible. Faute d'admettre que le peuple algérien a pris, dans son ensemble, conscience du fait national, il sera impossible de trouver une solution pacifique au conflit actuel.

Or, il faut à tout prix mettre fin à une guerre qui risque de devenir inexpiable. Ce n'est pas en menaçant l'opinion des colons d'Algérie qu'on y parviendra. Il eût fallu envoyer en Algérie un secrétaire d'Etat dépendant du ministère de l'Intérieur, qui eût été chargé de procéder d'urgence à la révocation ou au déplacement de quelques hauts fonctionnaires et de policiers dont les responsabilités sont lourdes. Quatre ou cinq gros colons, tenus sous la menace du camp d'internement auraient modéré leur ardeur. De telles mesures eussent provoqué un choc salutaire dans la masse indigène, qui eût constaté enfin un changement décisif. Or, le sépulchre blanchi du building du gouvernement général reste inviolé, et M. Lacoste ne tardera pas à s'apercevoir qu'aucune transformation profonde ne sera possible.

Actuellement, la parole est aux armes, et je connais trop M. Lacoste pour douter qu'il emploiera au mieux les moyens dont il dispose. De tout temps on a affirmé qu'il fallait être fort pour faire entendre des paroles de paix. Je crains que ce ne soit qu'une illusion. Ou la force échoue, et l'on se heurte à des exigences accrues, ou elle triomphe, et nul ne peut en arrêter la marche sous peine d'être taxé de trahison. L'opinion

des colons algériens ne soutient le gouvernement que dans la mesure où il fait la guerre : le moment venu, elle exigera la victoire complète, au nom du patriotisme. Qu'advient-il alors de la communauté franco-musulmane dont on parle tant ?

Des contacts ont été pris, et cela est fort bien. L'appel du chef du gouvernement était inspiré d'un sens élevé du devoir, mais je crois qu'il lui manquait des éléments essentiels d'efficacité. Comment peut-on penser que des hommes déposeront les armes sans qu'on leur garantisse publiquement qu'il ne sera pas exercé de représailles contre eux, et sans qu'ils aient la certitude que l'Assemblée élue pourra faire prévaloir, si elle le désire, le sentiment national des Algériens ?

Quand il s'agit d'économiser des vies humaines, aucun moyen ne doit être négligé. Sans doute y a-t-il eu des atrocités dont nul ne conteste la gravité. Mais comment s'étonner qu'un peuple misérable et méprisé, comptant 90 % d'illettrés ne puisse résister aux appels à la violence, quand on lui a fermé les portes de la légalité et de l'honnêteté électorale ? Si l'on a fait taire le souvenir de l'occupation allemande dans l'intérêt de la paix européenne, la paix algérienne ne mériterait-elle pas un tel sacrifice ? Et croit-on que la répression n'ait pas commis d'excès ? Si l'on récuse le « cher professeur » Marrou, accusera-t-on de démoraliser l'armée la Commission internationale contre le régime concentrationnaire, qui vient de reconnaître les « illégalités flagrantes dans les mesures d'arrestation

et de détention », les « sévices graves lors des arrestations et pendant les interrogatoires », les « conditions d'hygiène exécrables » de certaines prisons et les obstacles opposés à l'exercice d'une justice régulière ?

On ne peut obtenir le « cessez le feu » que des gens qui se battent et pour cela il faut s'adresser à eux avec des paroles qu'ils puissent comprendre et qui leur inspirent confiance. En quoi le prestige de la France serait-il atteint si l'on utilisait l'influence du sultan du Maroc ou de M. Bourguiba, garants sûrs de la valeur et du bon vouloir de la France ?

Quoi qu'il en soit, il faut agir vite. Je pense que le gouvernement français devrait proclamer publiquement et officiellement qu'il reconnaît l'existence du fait national algérien, et que si des élections libres donnent la majorité aux nationalistes, il acceptera de discuter avec la nouvelle Assemblée un statut d'Etat algérien qui garantirait les intérêts de la population non musulmane et établirait avec la France des liens qui pourraient être fédératifs.

Je persiste à croire qu'un pareil appel abattrait les principaux obstacles et permettrait de trouver des interlocuteurs valables. Si l'on se heurtait à un refus, l'opinion française et étrangère saurait à qui incomberaient les responsabilités. Il est certes bon de prévoir des réformes économiques et sociales, mais qui n'auraient d'effet qu'à long terme. Le problème est aujourd'hui politique, c'est avec du courage politique qu'il faut le résoudre.

## IV

**Rétablir l'ordre ? — Lequel ?**

par Maurice DUVERGER

Officiellement, les rappels de classes ont pour objet de réaliser une pacification par les armes permettant de procéder à des élections libres, qui dégageront des interlocuteurs valables avec lesquels sera débattu le futur statut de l'Algérie. Ainsi se définit la politique officielle du Gouvernement qu'il demande à l'Assemblée Nationale d'approuver expressément. Politique habile quand il s'agit de réunir une majorité parlementaire, car la droite approuve les mesures militaires, et la gauche l'idée d'élections. Politique absurde quand on la confronte aux faits : politique inexistante. Les rappelés sont mobilisés et envoyés au combat : leur sacrifice est le seul élément réel du raisonnement.

Dans une population encore dépourvue de formation politique, des élections libres seraient déjà difficiles en temps normal : aucun pays musulman ne les pratique, où seules des dictatures ont réussi jusqu'ici à créer des régimes à peu près solides. Au lendemain d'une guerre civile y recourir est impossible. Si le scrutin se fait sous le contrôle des fellagas ils remporteront la victoire ; s'il a lieu sous la tutelle des autorités françaises, celles-ci seront victorieuses. Cela veut dire que l'issue des combats militaires décidera de l'issue de la compétition électorale. Les élections ne créeront pas d'interlocuteurs valables : elles ratifieront seulement le fait accompli, qu'il s'agisse de l'écrasement d'un des adversaires par l'autre ou d'un accord préalable entre eux. Elles ne pourront pas précéder des négociations, mais seulement les suivre. L'idée d'une trêve permettant l'organisation d'un scrutin ne résiste pas mieux à l'examen : celui qui semblerait le vainqueur moral de cette trêve aux yeux de l'opinion musulmane serait

le vainqueur du scrutin. Aucune des deux parties n'est prête à courir un tel risque : cela explique sans doute la répugnance des nationalistes en face du thème des élections libres. En pratique, celui-ci sert à écarter des négociations en feignant de les préparer.

Le concept de pacification par les armes n'est pas plus solide. On ne veut pas dire que la victoire militaire soit impossible : il semble au contraire qu'à condition d'y mettre le prix, la guerre d'Algérie puisse être gagnée (à la différence de la guerre d'Indochine). Mais l'écrasement par la force des musulmans révoltés, le triomphe matériel de l'une des deux communautés et la défaite de l'autre prépareront-ils une authentique pacification, c'est-à-dire une collaboration entre ces deux fractions du peuple algérien ? Dira-t-on que le vainqueur, dominant sa victoire, sera libre alors d'établir un statut algérien acceptable pour le vaincu ? Cela supposerait que la rancune du vaincu soit éteinte. Cela supposerait surtout que les forces qui empêchent depuis toujours l'établissement d'un tel statut, soient paralysées. Mais, précisément, la victoire de nos armées sera leur victoire dans un tel contexte puisque la politique de répression militaire est depuis toujours leur politique. Plus puissantes que jamais une fois rétabli « l'ordre » — leur ordre, cette caricature d'ordre — elles pourraient s'opposer à toute atteinte à leurs privilèges.

\* \*

Derrière la façade de la politique officielle du gouvernement, une politique réelle se poursuit, totalement différente. Les réactions de l'opinion française, la néces-

sité absolue de ne pas abandonner le million d'Algériens d'origine européenne qui ont les mêmes droits que les musulmans à considérer cette terre comme leur patrie (ce que M. Nehru vient de reconnaître implicitement) les sacrifices de nos soldats : tout cela est détourné à des fins qui ne sont pas d'intérêt national. En fait, le mythe de la pacification par les armes sert les extrêmes des deux camps : les uns et les autres poussent à cette lutte implacable que chacun espère gagner par l'écrasement de l'adversaire. Le jour où tout retour en arrière sera devenu impossible, tout citoyen français, à moins de trahison, deviendra solidaire des « ultras », comme tout musulman sera solidaire des tortionnaires de Palestro. La fusion de l'intérêt national et de certains intérêts particuliers sera réalisée au profit de ces derniers, une fois de plus.

Dans le même temps, en France, la guerre d'Algérie permet une série d'opérations politiques. Sous prétexte de défendre le moral des combattants, on tente progressivement d'établir une censure de la presse et d'assimiler au défaitisme et à la trahison toute demande de négociations. Ainsi, dans le présent, on discrédite les adversaires. Ainsi, dans le futur, on prépare sur eux d'éclatantes revanches. Car si la guerre d'Algérie est gagnée, ce sera malgré eux, qui n'avaient pas cru à la victoire. Et si elle est perdue, ce sera à cause d'eux, qui ont poignardé nos soldats dans le dos : cette explication de la défaite d'Indochine, popularisée par M. Tixier-Vignancour, M. Teitgen soi-même ne vient-il pas de l'appliquer aux combats d'Afrique du Nord ?

Certaines victimes de cette machination ne témoignent-elles pas de quelque maladresse dans leur défense en opposant à la politique officielle du gouvernement le thème de négociations immédiates avec les nationalistes ? Le vrai dilemme n'est pas « se battre ou négocier ». On se bat pour quelque chose, on négocie quelque chose : mesures militaires ou négociations ne sont que des moyens d'atteindre certains buts. Le problème essentiel consiste à définir un futur statut de l'Algérie acceptable par les deux communautés française et musulmane ; les mesures fragmentaires et timides prises en matière économique et administrative n'en peuvent tenir lieu. Une fois déterminé dans ses grandes lignes un projet semblable rendrait infiniment plus facile l'ouverture de négociations. Si celles-ci se révélaient impossibles, ou si elles échouaient, il définirait les buts de notre action militaire.

Mais une puissante coalition d'intérêts s'oppose de toutes ses forces à une politique semblable. Car il s'agit d'empêcher à tout prix — même au prix du sang — un changement réel au *statu quo* algérien. Il est regrettable que M. Guy Mollet fournisse à cette entreprise une caution et un camouflage. Hanté par la peur de jouer les Fierlinger, cet honnête homme va se trouver peu à peu obligé de jouer les Millerand ou les Noske.

(*Le Monde*, 30 mai 1956.)

## Voix Socialistes

### Depreux

Dans un article que publie *Le Populaire*, M. Edouard Depreux, président du groupe parlementaire socialiste, souligne « le mouvement irrésistible et irréversible des peuples d'Asie et d'Afrique vers l'indépendance. Il conclut :

« La présence française en maintes régions du globe peut s'enorgueillir de belles victoires sur la maladie, sur l'ignorance, d'apports glorieux à la civilisation. Son main-

tien est hautement désirable : il suppose un rajeunissement des méthodes. L'heure de la conquête militaire et des pactes coloniaux est à jamais révolue. Le choix est entre l'association et la sécession. Ceux qui refuseraient la première nous conduiraient tout droit à la seconde ; ils ont fait leurs preuves à Dien-Bien-Phu. Cela suffit. »

(*Le Monde* : 11 mai 1956.)

★

### André Philip

... Une politique économique audacieuse n'est possible qu'avec une administration totalement fidèle. Ici encore un début a été fait, mais il importe d'aller plus loin. Tant que l'administration n'est pas, à tous les degrés, devenue bipartite, tous les postes comportant une décision doivent être entre les mains de métropolitains et non de représentants exclusifs d'une seule des deux communautés.

Ceci est particulièrement vrai pour la police et pour la magistrature. Nous sommes normalement respectueux de l'indépendance de la magistrature et de l'autonomie indispensable des pouvoirs du juge d'instruction, mais c'est vrai lorsque ce juge est un magistrat, c'est-à-dire un être situé au-dessus de la mêlée et totalement indépendant des passions locales.

En fait, à l'heure présente, toute instruction en Algérie doit être confiée exclusivement à des magistrats

provenant directement de la Métropole, les magistrats locaux, liés matériellement et psychologiquement à l'une des deux communautés, ne pouvant pas avoir l'indépendance d'esprit nécessaire.

Comme on n'est pas allé assez loin et assez vite dans le nettoyage nécessaire de l'administration et de la magistrature, nous nous trouvons maintenant dans une situation où l'odieuse le dispute au ridicule. Les poursuites engagées contre Claude Gérard et contre M. de Maisonseul, les tentatives d'amalgame dans les poursuites judiciaires, réalisées suivant des procédés aujourd'hui abandonnés, même en U.R.S.S., ne peuvent que semer le trouble et la confusion. A la veille d'un débat politique, on peut se demander si elles ne constituent qu'une simple maladresse, ou un sabotage systématique et conscient de la politique gouvernementale.

(*Franc-Tireur*, 3 juin 1956.)



Il n'existe sans doute pas de formule magique. Mais si l'on veut aboutir, il faut abandonner deux attitudes intransigeantes, celles qui consistent pour les nationalistes algériens à revendiquer l'indépendance absolue et pour les attachés du colonialisme à exiger le maintien des départements français d'Algérie.

Nehru lui-même parle, non pas de nation mais d'entité nationale qui, dans son esprit, englobe deux communautés algériennes. Les nationalistes savent parfaitement que l'Algérie ne pourra pas de longtemps se passer de l'aide économique, technique, diplomatique et militaire d'une puissance qui ne peut être que la France puisque aussi bien notre éviction d'Afrique du Nord profiterait aux Etats-Unis et risquerait de faire rebondir la guerre froide en bouleversant l'équilibre mondial des forces. De leur côté, les Français savent parfaitement que la « personnalité » ou « l'entité algérienne exclut le maintien pur et simple des départements quelles que soient l'issue des opérations militaires et celle des futures élections.

#### LA SOLUTION : UNE STRUCTURE FEDERALE

C'est à partir de ces principes, fondés sur une déclaration préalable — ni indépendance complète, ni départements français — que pourrait être élaborée et discutée une nouvelle structure. Si, comme le soulignait André Philip dans nos colonnes, on postule l'existence en Algérie non pas d'une, mais de deux consciences nationales, si l'on admet l'égalité entre ces deux peuples et si l'on ne remet pas en question la présence française, cette structure ne peut qu'être fédérale.

La solution « ulstérienne » ou « israélienne » de partage du territoire après regroupement des Français entre Alger et Oran ne pourrait être qu'une solution de déses-

poir, la sanction d'un échec, la légalisation d'une impasse.

On peut, en revanche, imaginer que l'Algérie formerait soit une fédération comprenant plusieurs « Etats » ou « cantons » français et musulmans, avec un parlement et un gouvernement, soit un « gouvernement provincial » dont le chef, musulman, serait membre du gouvernement français. Dans un cas comme dans l'autre, l'Algérie serait associée et fédérée à la France : sa souveraineté interne serait exercée par son parlement et son gouvernement, sa souveraineté externe par une diplomatie et une armée intégrées à celles de la France.

#### L'AVENIR :

##### LA CONFEDERATION FRANCO-AFRICAINA

On peut aussi imaginer que la fédération franco-algérienne ainsi constituée pourrait former, avec la Tunisie et le Maroc, une confédération franco-nord-africaine qui, par l'adjonction ultérieure des territoires de l'Afrique Noire, deviendrait la grande Confédération franco-africaine.

C'est certainement dans cette direction qu'il convient de s'orienter si l'on veut sauver le patrimoine national, préserver l'avenir africain de la France, donner demain à notre pays et au « marché commun » de l'Europe la possibilité de relever le niveau d'existence des populations africaines.

Il est possible que Guy Mollet n'aille pas si loin dans la déclaration qu'il va faire à l'Assemblée Nationale. Il est impossible qu'il ne pense pas à cette perspective exaltante pour le destin de la communauté franco-musulmane.

Charles RONSAO.

(Demain : 1<sup>er</sup> au 7 juin 1956.)

## Voix Radicales

### Pierre Mendès-France

Voici le texte de la lettre de démission de M. Mendès-France à M. Guy Mollet :

Mon cher Président,

Je viens vous donner ma démission, qui est motivée par notre politique en Algérie.

Le gouvernement a été unanime pour prendre des mesures de sauvegarde qui s'imposaient avec une urgence absolue. Mais au moment où il appelait notre jeunesse à de nouveaux sacrifices, qu'elle consent avec un émouvant et magnifique sens du devoir, il n'a mis en œuvre aucune des mesures qui, seules, peuvent persuader la population musulmane d'Algérie de notre volonté de rénovation et de réconciliation, la convaincre qu'un progrès, un pas en avant peuvent être faits avec la France et non contre elle.

Le recours aux armes était pour nous, hélas ! nécessaire ; j'aurais même préféré, vous le savez, l'envoi plus rapide d'effectifs plus nombreux. Mais j'ai soutenu aussi que le recours aux armes ne saurait suffire. En ne laissant parler qu'elles, nous risquons de rendre définitif le divorce avec la masse musulmane, ce divorce

que cherchent précisément les fauteurs de ces atrocités inqualifiables qui nous révoltent.

Or, toute politique qui ignore les sentiments et les misères de la population autochtone même, de proche en proche, de la perte du peuple algérien à celle de l'Algérie, et ensuite immanquablement à la perte de notre Afrique tout entière. C'est cela la politique d'abandon.

J'ai adjuré le gouvernement de suivre une autre route et d'adopter résolument, contre l'opposition de ceux qui ne voient pas le précipice où ils courent et où ils nous entraînent, une autre politique, souvent mal comprise et parfois même qualifiée en termes outrageants, celle de la reconstruction sur la base de l'adhésion des peuples, de cet empire qui faisait notre fierté.

En Algérie, si nous voulons sauver la présence française, il faut au plus tôt ramener à nous les éléments de la population qui ont si longtemps fait confiance à la France pour assurer leur émancipation graduelle. Elles ont été détournées de nous par d'abominables propagandes extérieures et intérieures ; elles l'ont été aussi par nos fautes, par notre propre incompréhension.

Il est donc indispensable, à mes yeux, de provoquer par des actes, qui eussent été autant de témoignages, la renaissance de la confiance et de l'espoir, à défaut desquels notre éviction de l'Algérie se produira tôt ou tard, cette éviction que nous avons le devoir d'empêcher coûte que coûte.

Malheureusement les éléments modérés chez les musulmans d'Algérie, ceux que nous aurions dû soutenir, continuent à être brimés chaque jour par une administration, des municipalités, une presse trop souvent animées d'un esprit qui nous cause un terrible préjudice. Ainsi sont soumis à des sévices, jetés dans des camps d'internement, privés de tout moyen d'expression, repoussés loin de nous, des hommes que nous précipitons en fait dans les bras de nos pires ennemis.

Dans une note, que je vous adressais voici plus d'un mois, j'énumérais, à titre indicatif, des mesures qui auraient produit à ce point de vue un effet salutaire.

Aucune n'a été retenue et j'ai vu, avec une anxiété croissante, s'évanouir les chances d'orienter le gouvernement vers l'unique voie de salut.

Je sais cependant, mon cher président, que vous comprenez mes sentiments. Aussi est-ce avec émotion que je me sépare de vous et que je quitte ce gouvernement sur lequel tant de Français, comme vous et moi, ont fondé de grandes espérances. Je voudrais du moins que ma démission ait le sens d'un nouvel appel angoissé pour que le gouvernement prenne les décisions nécessaires, si difficiles soient-elles. J'affirme qu'il n'est pas trop tard de choisir la politique qui peut sauver tout à la fois la paix et la permanence française en Algérie.

Veuillez croire, mon cher Président, à mes sentiments les plus sincèrement, les plus amicalement dévoués.

Pierre MENDES-FRANCE.

\* \* \*

Nous sommes obligés, pour résister à la violence, d'employer la force, et le gouvernement a dû prendre, il y a deux mois les mesures que vous savez. Ces mesures étaient devenues indispensables ; il aurait même mieux valu qu'elles soient prises plus tôt. Mais au moment où elles ont été décidées, nous ne pouvions pas ignorer que (même si elles permettent d'assurer un peu mieux, ici et là, la sécurité des personnes menacées, si elles permettent ici et là, par le spectacle de la présence française, de manifester pour les populations autochtones notre volonté de ne pas nous laisser déborder), nous devons bien savoir que ces moyens indispensables ne constituent pas par eux-mêmes une solution.

Il n'y a pas un exemple dans l'Histoire d'une armée régulière triomphant d'une rébellion nationale. Rappelez-vous : la guerre d'Espagne, la guerre du Mexique, la guerre d'Indochine... On pourrait multiplier les exemples.

Et c'est pourquoi, au moment où nous nous associons à des mesures de défense indispensables, où nous sommes décidés à ne refuser aucun complément de forces, si c'est nécessaire demain, nous insistons dans le même temps sur l'urgence, sur la nécessité profonde de tout ce qui peut réconcilier des populations aujourd'hui hostiles, rendre l'espoir à des gens qui aujourd'hui se désespèrent, en leur donnant la preuve par nos actes, et non plus par des paroles, que nous sommes déterminés à travailler pour leur progrès, pour leur émancipation. C'est cela qu'affirmait notre plate-forme, c'est cela que nous avons promis au moment des élections. Et nous n'avons rien à renier de ce qui a été dit à cette époque ; je suis persuadé que si, dès le début de l'année, nous ne nous étions pas heurtés à l'incompréhension de certains milieux politiques, à Alger et à Paris, si nous avions pu réaliser un certain nombre de ces grandes réformes, nous aurions provoqué l'amélioration psychologique profonde qui eût permis d'éviter de recourir aux mesures que nous avons dû finalement arrêter.

Mais il n'est pas trop tard pour entrer enfin dans cette voie : si les musulmans d'Algérie sont amenés à envisager de nouveau, demain, leur avenir avec nous, à compter sur nous pour les aider à réaliser leurs aspirations, ne fût-ce qu'en partie, quelque chose aussitôt redeviendra possible, et la réconciliation pourra s'opérer. Faute de cela il n'y a pas d'issue, sinon une guerre de plus en plus déterminée, de plus en plus cruelle, de plus en plus totale, avec pour fin inévitable la perte de l'Algérie. Et cette perte entraînera, je l'ai dit, celle des deux anciens protectorats africains et celle de l'Afrique noire française : voilà la catastrophe historique que nous devons éviter.

Nous avons perdu des amis. L'action des Français libéraux amis des musulmans et si précieuse pour préparer l'avenir a été sabotée. Pensez à l'affaire des prêtres de Souk-Ahras, si tristement significative !

Dire qu'il n'y aura pas de solution unilatérale imposée aux Algériens — et cette déclaration du président du Conseil a recueilli au Parlement un large assentiment — dire qu'il n'y aura pas de solution unilatérale, cela signifie que la solution résultera finalement d'un dialogue. Alors, avec qui ce dialogue ?

Ce ne peut être avec les extrémistes fanatiques qui ont pour seul but l'éviction de la France et pour seuls moyens le crime. Non seulement notre sensibilité se révolte à une pareille idée, mais il est de toute évidence que la conciliation est impossible entre des thèses et des intérêts aussi diamétralement opposés que les nôtres et les leurs.

Mais, à l'autre extrême, prendre des interlocuteurs préfabriqués par nous, prêts à souscrire à n'importe quel diktat et comme tels frappés d'avance de discrédit aux yeux des populations musulmanes, serait une méthode indéfendable à laquelle il serait insensé de recourir ; l'expérience nous l'a partout montré.

Alors, avec qui donc pourra-t-on parler sinon avec des hommes qui, dans la tourmente, ont gardé leur liberté de pensée, et à qui on doit assurer ou restituer la liberté d'expression pour qu'ils conservent une autorité sur les masses, pour qu'ils en usent pour faire prévaloir les arguments de raison ? Dirigée contre ces hommes, toute restriction à leur liberté ou à leurs moyens d'expression se tournera finalement contre la paix et contre nous.

Il y a des musulmans qui nous critiquent mais dont les critiques, de même que les aspirations, correspondent, nous le savons, à celles d'une grande partie de la population qui, lasse d'avoir souffert, d'avoir été humiliée, revendique son émancipation, mais qui n'en sait pas moins que la présence et l'aide de la France demeurent utiles et nécessaires. Ces hommes, nous avons le devoir de ménager en eux les interlocuteurs avec lesquels nous aurons à nous entendre un jour.

Mais si leurs voix sont étouffées, s'ils sont poursuivis et traqués, s'ils sont jetés dans des camps de concentration — d'où parviennent les échos de protestations ou d'appels à nos consciences inquiètes — craignons alors de nous interdire à nous-mêmes toutes les possibilités de ce dialogue qui (je le répète, c'est la thèse officielle de la France) pourra seul ouvrir les voies au rapprochement et à la paix.

Le pire paradoxe, le plus dangereux pour nous, serait que ces hommes ne trouvent plus de refuge contre les persécutions

et les humiliations que sur la route du Caire, vers laquelle pourtant ne les attirent ni leur passé, ni leur culture, ni leur mentalité, et qu'ils y deviennent les instruments et les agents d'un impérialisme étranger...

...Il faut réprimer les crimes chaque fois que les coupables peuvent être retrouvés, mais il ne faut surtout pas en tirer prétexte pour refuser toute évolution, tout progrès sur le plan politique comme sur le plan social, sans quoi nous tomberions exactement dans le piège qui nous est tendu.

Car quel est le but de ceux qui ordonnent les violences atroces qui nous bouleversent et nous indignent? Leur but est précisément de creuser un fossé infranchissable, de rendre toute réconciliation impossible. Il faut éviter ce danger, il faut sortir de l'engrenage infernal de la violence et de la contre-violence que dénonçait il y a quelques jours dans une lettre publique, le cardinal Liénart, lorsqu'il plaçait sur le même pied, en termes courageux, « les crimes, les incendies, les meurtres d'innocents, d'un côté... et les répressions collectives, les tortures, les destructions de villages de l'autre côté ».

Qu'il voilà le cycle infernal où nous avons tout à perdre et qu'il faut enfin briser. Seuls y gagnent ceux qui font la politique du pire, qui sont hostiles à toute réconciliation, ceux qui savent qu'ainsi ils ont une chance de nous faire perdre le cœur des Algériens, l'âme des Algériens, c'est-à-dire l'Algérie tout entière!

Nous devons montrer notre supériorité politique, notre volonté de pacification véritable en allant de l'avant, c'est-à-dire en prenant l'initiative de réformes et de transformations profondes, même, je n'hésite pas à le dire, si elles comportent des risques.

Nous devons prouver à la population que malgré la guerre nous ne la considérons pas comme notre ennemie irréductible, et en bloc, mais au contraire comme notre partenaire pour une entreprise qu'il faudra bien réaliser un jour ensemble.

Nous avons eu l'occasion de proposer, dans cette direction, un certain nombre de mesures significatives de notre état d'esprit, de notre volonté de réformes. Nul d'entre nous n'a considéré que ces mesures pouvaient être suffisantes par elles-mêmes, qu'elles étaient de nature par elles-mêmes à résoudre le problème, à mettre un terme au drame; mais à nos yeux, ces mesures constitueraient des preuves de notre résolution, de la sincérité de nos affirmations quand nous disons que nous voulons faire progresser ce pays, que nous voulons l'élever, le soutenir et, progressivement, l'émanciper.

### LES MÊMES POLICIERS...

Jusqu'ici ces mesures n'ont pas été prises. Plus encore, les hommes qui sont aux fonctions les plus importantes en Algérie restent ceux qui, depuis tant d'années, ont commis des erreurs que chacun maintenant condamne. Comment la population musulmane croirait-elle à notre volonté de réformes, croirait-elle, par exemple, à notre volonté d'accorder vraiment des emplois administratifs aux candidats autochtones alors qu'elle constate que le chef des émeutiers du 6 février, l'organisateur de la manifestation dirigée contre M. Guy Mollet, vient d'être nommé membre de la commission chargée du recrutement des nouveaux fonctionnaires?

Comment croirait-elle que la petite culture musulmane, systématiquement brimée dans le passé, va enfin être aidée, alors qu'on vient de placer à la tête du Crédit agricole un ancien élu européen (il n'y a d'ailleurs aucun autochtone parmi les présidents des caisses) qui s'était distingué par ses campagnes violentes contre toutes les mesures de progrès et contre tous les gouvernements français républicains?

Comment croirait-elle à notre volonté de rapprochement et d'entente, alors que l'on vient d'inculper un universitaire, ami des musulmans, pour des articles publiés en décembre dernier (articles que M. Soustelle, alors gouverneur général, avait lui-même refusé de poursuivre!) — alors que l'on arrête à Alger un haut fonctionnaire animé d'un esprit libéral qui devrait être encouragé et non vilipendé — alors que l'on arrête à Paris une journaliste pour avoir rédigé des articles indépendants sur l'Algérie — alors que ces poursuites unilatérales semblent désavouées par M. Robert Lacoste lui-même qui s'en indigne publiquement mais qui ne paraît pas capable d'empêcher ces stupides initiatives du Parquet?

Tant que les mêmes hommes, les mêmes fonctionnaires, les mêmes policiers, les mêmes administrateurs, les mêmes caïds corrompus conserveront leurs fonctions et leurs responsabilités, comment voulez-vous que la population algérienne croie vraiment en nous?...

...On nous demande quelquefois d'expliquer dans le détail les modalités de l'action qui pourrait être entreprise, du statut qui pourrait être proposé pour l'Algérie. Je n'ai pas l'intention de répondre à cette question ici et aujourd'hui.

D'abord — je le dis tout net — il y a en pareille matière des choses qu'on ne saurait annoncer d'avance, des concessions qu'on peut envisager, mais qu'on ne doit pas formuler explicitement, sans quoi ce qui est un maximum, une ligne d'arrivée, devient inévitablement, dans le débat, une ligne de départ dont on est peu à peu éloigné.

Et puis la situation est extrêmement mouvante, elle change d'heure en heure: ce qui était suffisant en janvier 1955 ne suffisait plus quelques mois plus tard; ce que M. Soustelle élaborait au printemps suivant était valable à l'époque, mais serait sans doute maintenant considéré comme dérisoire par nos interlocuteurs éventuels. Ce que nous pouvons imaginer aujourd'hui, il n'est pas sûr que, dans six mois ou un an, cela puisse encore être une base de rapprochement et d'accord.

Ce qui compte, ce ne sont pas le détail juridique, les modalités techniques: il est trop tôt pour les déterminer. Ce qui compte c'est de savoir ce que l'on veut faire pour aboutir à une solution, d'être décidé à se rapprocher de la masse, à la ramener vers nous, à créer là-bas le choc psychologique indispensable pour rétablir le dialogue interrompu. Sinon c'est abandonner toute cette population, qu'une guerre terrible épouvante, et que des passions fanatiques déchirent, aux éléments les plus violents et les plus irréductibles, à ceux qui sont télécommandés de l'étranger, et qui veulent avant tout empêcher la réconciliation et les solutions de transaction qu'elle impliquera.

### EN FACE, L'ABANDON

Je veux conclure.

Je pense, dans cet instant, à la grandeur française, à la grandeur de ce magnifique Empire solidaire et durable qui faisait notre fierté. Nous l'avons mal gardé le jour où nous avons déçu les peuples qui avaient eu foi en nous. Mais cette fois que nous avons su leur inculquer, nous pourrions la restaurer, la reconquérir, et ainsi recréer une nouvelle communauté française en Afrique, une communauté qui sera fondée sur les intérêts communs, mais aussi sur la confiance rétablie. Cela c'est notre devoir, c'est notre responsabilité historique.

Le problème ne se pose pas seulement en Algérie. Il se pose partout à travers l'Union française. Il se pose dans cette Afrique noire qui va enfin bénéficier des réformes contenues dans la loi-cadre adoptée par l'Assemblée nationale, qui a subi, depuis, quelques marchandages que je regrette, et des retards fâcheux, mais qui donnera aux populations de l'Afrique noire la preuve de notre volonté de promotion et de progrès.

Ici, il n'y a pas que les textes, il y a aussi l'esprit dans lequel on les applique et, malheureusement, les mœurs politiques qui continuent à prévaloir trop souvent. Ainsi, on va, dans tel ou tel territoire de l'Afrique noire, introduire demain le Collège unique ; c'est bien ; mais est-ce que cela a vraiment un sens si les élections continuent à être faites par l'administration, si les députés continuent à être désignés par d'autres que les électeurs ?

Rien ne serait aussi dangereux que de reprendre, en Afrique noire, les procédés qui nous ont fait tant de mal en Afrique du Nord, où le peuple musulman d'Algérie avait accueilli l'instauration du suffrage universel comme un immense progrès, mais s'est aperçu à l'usage que ce n'était qu'un simulacre et une tromperie.

Nous sommes à l'heure cruciale où nous devons rénover et sauver l'Afrique tout entière, l'Afrique noire comme l'Afrique du Nord. Les grands intérêts qui y sont investis, intérêts généraux de la France — influence politique, positions stratégiques, rôle dans le monde, rayonnement culturel, compléments indispensables à notre économie européenne — mais aussi intérêts des Français installés dans ces pays, intérêts acquis par des générations de travailleurs ardents qui ont fait la prospérité de ces pays qui ont contribué à l'avancement des populations, et qui doivent continuer à rendre les mêmes services demain pour le bien commun — voilà tout ce que nous avons à sauver !

En face de cette politique d'avenir, il y a la vieille politique traditionnelle, ou plutôt l'absence de politique : cela c'est le recul, c'est le divorce chaque jour plus irrémédiable, c'est en fait le véritable abandon. Nous, nous voulons sauver la France en Afrique, et ceux qui nous attaquent risquent inconsciemment de nous la faire perdre tout entière ; c'est pourquoi nous leur résistons.

#### CE QUI ATTEINT LE MORAL

Je sais que la politique réactionnaire en outre-mer, personne n'ose plus la défendre ouvertement. Les discours sont tous orientés vers les réformes et le progrès. Mais ce qui compte pour les autochtones, dont la confiance et l'amitié nous sont nécessaires — sans quoi tout est perdu — ce qui compte, ce n'est pas ce qu'on dit dans les discours, ce n'est pas ce qu'on souhaite dans le fond de son cœur, ce n'est pas ce qu'on pense faire plus tard, c'est ce qu'on fait. Et, à cet égard, l'administration française en Algérie, la justice, la police, les municipalités, la presse ont encore d'immenses progrès à accomplir : en fait, disons-le franchement, elles n'ont rien appris, malgré les terribles leçons qui nous ont coûté si cher ailleurs.

Notre devoir est de rappeler ces enseignements cruels, jour après jour, pour le salut du pays menacé.

On nous accuse, je le sais, de saper le moral du pays ; comme si ce pays n'avait pas le droit de connaître la vérité sur ce qui est son patrimoine !

Ce qui atteint le moral du pays à l'heure où des sacrifices sont demandés à ses enfants — mais pas à ses possédants — c'est qu'on lui refuse la certitude que ces sacrifices seront utilisés à bon escient, dans les meilleures conditions politiques pour en finir avec la guerre, pour l'achever par la nécessaire réconciliation.

Ce qui atteint le moral du pays, c'est le soupçon que ces sacrifices ne servent peut-être à protéger que des intérêts qui ne sont pas ceux de la Nation tout entière.

Ce qui atteint le moral du pays, c'est que ces sacrifices ne sont pas doublés par l'action constructive, par les réformes audacieuses qui seules permettraient le rapprochement, la coopération des deux populations qui, hélas ! se déchirent et qui doivent se mieux comprendre pour reprendre le travail commun interrompu.

Ce qui atteint le moral du pays, c'est encore cette campagne qui tend à faire croire que certains partis ou certains hommes ne rêvent que de disloquer ou de détruire l'Union française. Si l'on n'est pas d'accord avec les méthodes qu'ils proposent pour sauver notre position en Afrique, si l'on craint qu'ils ne portent atteinte à tel ou tel groupe d'intérêts ou telles ou telles mauvaises habitudes héritées du passé, on les accuse sans vergogne de poursuivre des fins néfastes pour le pays, d'être de mauvais Français. Ce qui atteint le moral du pays, c'est l'affirmation partout répétée qu'il y a dans l'Assemblée ou dans le gouvernement des « traîtres » qui préparent volontairement de nouvelles pertes pour le patrimoine français et de nouveaux échecs pour la Patrie.

Ceux qui répandent ces calomnies sont les véritables ennemis de l'unité nationale, si nécessaire dans un moment où nos enfants risquent leur vie — ce sont des défaitistes.

#### RÉTABLIR LA RÉPUBLIQUE

Leur mauvaise querelle, au-delà des personnes, s'en prend en réalité à toute la gauche, et ils se préparent à faire le procès de la République elle-même. Nous assistons à une manœuvre de grande ampleur pour faire porter demain aux principes républicains la responsabilité de toutes les déceptions, de tous les revers subis outre-mer et de ceux dont nous sommes menacés.

Or ce qui a compromis le destin de l'Union française, c'est l'éternel aveuglement, l'éternel égoïsme conservateur et colonialiste, c'est l'incompréhension des aspirations des autochtones, c'est le recours à la répression policière en guise de solution politique. Voilà ce qui a amené les révoltes et le désordre. Voilà ce qui a coûté en Indochine huit ans de guerre sanglante, ruineuse et vaine. Et c'est la même obstination, mise à conserver, en Tunisie et au Maroc, un statut manifestement caduc, qui a mis le feu à l'Afrique du Nord.

Non, ce n'est pas l'application des principes que la Constitution avait proclamés, des principes que le Statut de l'Algérie avait confirmés, ce n'est pas l'application de ces principes qui a engendré la situation actuelle, mais c'est leur violation, c'est le manquement à nos promesses, la complaisance aux féodalités, le scepticisme réactionnaire ; et ceux qui ont fait cette politique portent la responsabilité de la situation présente, de nos mécomptes passés, et de nos angoisses pour demain.

Quand le larron crie : « Au voleur ! » il essaie de renverser les rôles. Mais le peuple français ne sera pas dupe.

Les audaces et les ruses n'aboutiront qu'à réveiller, dans ce vieux pays, un élan démocratique qui réduira à néant les

tentatives renaissantes du fascisme, un élan qui rétablira la République, la vraie, en France comme en outre-mer, qui la rétablira dans ses principes, dans son mouvement et dans ses exigences, et qui la ramènera à son véritable destin.

Alors la jeunesse de ce pays, la gauche de ce pays se reconnaîtront dans la République et, après tant d'erreurs et de déceptions, nous repartirons vers cet avenir plus juste et plus heureux, qui reste à construire pour nous-mêmes, pour nos enfants et pour tous ces peuples dont nous avons la responsabilité.

*Discours au Comité exécutif du Parti radical (8 juin).*

## Voix Catholiques

Depuis quelques semaines, une campagne proprement incroyable dénature sous nos yeux le mot de nation : du *Figaro* à *Combat*, de J. Soustelle à Bourghès-Maunoury, on se donne la main pour dénoncer le défaitisme, invoquer le sens national, en appeler aux vertus patriotiques. Le chantage à la trahison fait se taire les hommes politiques, rares, qui seraient assez lucides pour mesurer la gravité de la situation.

... Il est trop vrai que le sort de la République se joue en Algérie, mais pas comme on le proclame. Certes, la nation est en péril, mais dans son âme peut-être plus encore que dans ses forces matérielles.

La campagne que nous signalons en est le signe le plus tangible et le sens que l'on prête au mot nation n'est pas fait pour nous rassurer. Aucune cause n'est pure, sans doute : héros et crapules, bons et mauvais sentiments se mêlent. Mais parmi cette ivraie, où est donc le bon grain ? Nos nouvelles Jeanne d'Arc sont les Mousseron et Le Pen, dont le passage à l'U.N.E.F. n'a guère marqué le triomphe de la vertu. Et les chefs de la nouvelle croisade sont les mêmes vieilles éternelles figures que nous avons retrouvées à toutes les étapes de notre décadence. Jusqu'à maintenant, le « sursaut national » ne nous a révélé que les sentiments les plus contestables du nationalisme : xénophobie et, pourquoi ne pas le dire, racisme. Nous ne pouvons pas considérer autrement les incidents de Montpellier, ou même l'empiètement des populations à arrêter les grévistes de l'Est : la chasse au raton a commencé et les monstres endormis se réveillent.

... D'autres phénomènes ne trompent pas. Les processus psychologiques de la guerre d'Indochine se sont mis en branle, les statistiques militaires sont truquées, les statistiques économiques sont maquillées, toute lucidité est défaitisme ou basse intellectualité. Ce sursaut national, qui devrait exalter les meilleures qualités, fait naître conformisme, faux-fuyants, aveuglement, peur du choix, pour tout dire, veulerie. Comme dans les autres domaines, on en est resté à une idée bien étroite de la nation, la France comme volonté de puissance d'abord militaire. Certes, il est plus facile de mener une guerre, d'évoquer Sedan, ou la bataille de la Marne, que d'inventer des solutions neuves. Le discours de Soustelle a été ponctué par les « très bien » de ceux qui sont bien les fossoyeurs de la Nation.

Mais y a-t-il une autre solution ? disent nos hommes de gauche que leur bonne volonté même entraîne dans la guerre. Après tout, ceux qui les traitent d'intellectuels ont peut-être raison et, comme le dit Chénebenoit, « le gouvernement n'a plus à s'informer, mais à agir ». Nous ne le connaissons que trop, ce désir d'efficacité aussi impératif que vague qui saisit les hommes de gauche, pris entre les méthodes de force brutale de la droite et la solide organisation des communistes. On comprend alors ces conversions soudaines, de Soustelle

à Robert Lacoste. Ils ne sont pas les partisans de la force aveugle, mais les fellaghas ne brûlent-ils pas les écoles, n'assassinent-ils pas femmes et enfants ? Alors ? De toute façon, la guerre n'est qu'un moyen que leur imposent ces « nihilistes », elle s'accompagne de réformes, elle vise à cimenter la communauté franco-musulmane. Malheureusement, toute guerre a sa logique : plus que d'autres, celle-ci, qui creuse un fossé de jour en jour infranchissable : chaque cadavre nous écarte un peu plus de la communauté désirée... Tous les socialistes du monde n'empêcheraient point la victoire sur les Musulmans d'être celle d'une certaine « présence française » dont Guy Mollet lui-même a fait le procès.

Admettons même, contre toute vraisemblance, que les feudaux deviennent intelligents, appliquent les réformes. Nous osons le dire : pour généreuses qu'elles soient, elles n'empêcheraient pas la guerre de renaître à plus ou moins longue échéance. Appliquées en 1945, peut-être auraient-elles eu de l'effet. Aujourd'hui, les Algériens n'en sont plus à demander du pain, mais la dignité dont nous les avons frustrés. Le soulèvement algérien n'est pas une quelconque « jacquerie » née de la misère et qu'un peu de blé et de terre pourrait étouffer, c'est une « révolte » au sens fort du terme, révolte contre le mépris et l'humiliation où nous avons tenu les Algériens pendant 130 ans. Cette conscience de lui-même que nous lui avons refusée, le peuple algérien la trouve dans sa révolte et la met au-dessus du reste, de l'amélioration de son sort, de sa vie même... Il ne s'agit plus maintenant de choisir entre une intégration même sincère et un fédéralisme harmonieux. Le choix est autre : reconnaître le fait national algérien ou entrer dans cette guerre où il n'y a plus d'issue. Toute réforme semble inutile. Les Musulmans d'Algérie ne veulent pas qu'on améliore leur sort, ils veulent qu'on leur parle en hommes. « Pour que disparaisse le complexe d'inégalité et de frustration », qu'évoquait M. Lacoste, il n'y a donc qu'une voie, la négociation.

Mais traite-t-on avec des assassins ? nous dira-t-on. Étaient-ils responsables, ces enfants et ces femmes massacrés par les rebelles ? Non, pas plus que les vieillards et les jeunes musulmans que nos troupes « liquident » dans les douars au cours des quadrillages de villages. A la violence répond la violence, et c'est ce cercle infernal que nous voulons briser.

... Au vrai, c'est le fait même de négocier que refusent les tenants de la guerre. Car, pour eux, la négociation ne serait en fait qu'une capitulation. Faut-il dire que nous ne croyons plus à ce langage ? Fidèles à une conception absurde de l'honneur national, nos politiciens ne cessent d'affirmer que la seule réponse des armes est noble et toute autre humiliante.

... Si la présence française ne signifie pas régime policier et exploitation économique au profit de

quelques « gros » — et croyons volontiers que MM. Mollet et Lacoste ne s'identifient pas avec MM. Borgeaud et Boussac — nous savons que la reconnaissance du fait national algérien n'entraîne pas la fin de la présence française. Bien au contraire, la reconnaissance que demandent les Algériens est la condition première d'une discussion. Loin de déboucher sur la rupture, elle ouvre la voie au dialogue. Le ton intransigeant des rebelles n'est que la réponse à notre mépris : c'est la tentation du désespoir d'hommes que nous considérons comme des assassins et à qui nous refusons la valeur d'interlocuteurs. Qui en douterait doit relire l'interview d'Allal el Fassi ; l'« extrémiste » qui, d'Egypte, hier encore, appelait au combat à outrance, affirme avec force la nécessité des relations entre la France et les pays du Maghreb. Et derrière le Maroc et la Tunisie se profile l'immense masse des pays arabes où nous mésestimons peut-être la portée de notre influence, que seuls des incidents sanglants ont pu assombrir. Une négociation en Algérie ne signifie-

rait pas seulement la fin des massacres et le moyen le plus sûr de sauver la présence française, mais la possibilité de pratiquer cette grande politique nationale grâce aux amitiés que nous acquerrait l'apaisement en Afrique du Nord. C'est ici que le réalisme rejoint la morale. Notre idée de la nation est à la fois conforme au génie de la France et en rapport avec notre situation réelle. A singer la politique d'un Richelieu ou d'un Louis XIV sans en avoir les moyens, on se rend odieux sans se rendre puissant. Devons-nous le répéter ? Nos conservateurs ne conservent rien... Une de nos chances de maintenir la nation française est encore d'aider les peuples les moins favorisés à prendre conscience d'eux-mêmes.

Mettre à feu et à sang un pays pour créer une communauté pacifique, on avouera que c'est une politique très peu réaliste et une mauvaise affaire nationale...

Négocier en Algérie, c'est parler pour la France.

(*Vin Nouveau*, avril-mai 1956, p. 1 à 7.)

## Voix des Jeunes

Les élèves des Ecoles normales supérieures ont décidé de faire aujourd'hui mardi la grève de la faim et des cours de l'après-midi, pour « demander l'ouverture de négociations en Algérie ».

Au cours d'un meeting tenu en fin de matinée à la Bourse du Travail avec la participation de la Fédération de l'Education nationale, les orateurs ont indiqué que la grève avait été décidée par des assemblées générales de la façon suivante :

Rue d'Ulm, 104 contre 34 et 15 abstentions; Sèvres, 150 contre 16; Saint-Cloud, 141 contre 13; Fontenay,

108, contre 33; enseignement technique, 196 contre 51 et 24 abstentions; éducation physique, 95 contre 2, etc...

Les normaliens présents au meeting ont adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement « d'affirmer immédiatement sa volonté de négocier officiellement avec tous les éléments représentatifs de l'opinion algérienne » et de « libérer les détenus politiques ».

(*Monde*, 16 mai 1956.)

Le Conseil français des mouvements de jeunesse, qui groupe vingt et une associations éducatives, pour la plupart confessionnelles — scouts, A.C.J.F., organisations catholiques, protestantes et israélites, etc., — diffuse un « appel » à propos de l'Algérie.

« Rappelés ou non, les jeunes, dit ce texte, reconnaissent l'effort entrepris à tous les niveaux par la France et par des Français dans les pays sous-développés d'outre-mer, malgré les lourdes erreurs qui ont pu être commises.

« Mais, bientôt responsables des destinées de leur pays, ils accepteraient mal de devenir des instruments d'une politique qui trahirait les objectifs officiellement définis. Aussi devons-nous poser, en leur nom, quelques questions précises à ceux qui assurent la conduite de la nation.

« Reconnaisant les efforts déjà entrepris, nous demandons avec eux que leur engagement actuel ne soit pas décidé sans que soient assurées à tous les contreparties qu'ils sont en droit d'attendre pour leur foyer, leur famille et leur vie professionnelle.

« Ils sont en droit de demander ensuite si les conditions d'un dialogue qui respecterait les parties en présence et leurs légitimes aspirations ont été suffisamment recherchées. Ils savent qu'il n'est pas de dia-

logue vrai qui soit imposé par la force. Les combats qu'ils livrent en ce moment, s'ils doivent permettre une légitime protection des populations, ne doivent pas être envisagés dans la perspective d'une lutte d'extermination. Nous souhaitons que des solutions constructives trouvées à temps évitent à notre pays et aux peuples d'outre-mer de nouvelles catastrophes inutiles.

« La conscience de ces jeunes Français, conclut l'appel, exige enfin qu'ils ne soient pas placés dans des conditions qui les empêchent de respecter, dans les actuels combats, les principes élémentaires de la dignité humaine. Ils ne peuvent accepter les massacres, les répressions et les meurtres d'innocents, quels qu'en soient les auteurs. Toute conscience humaine condamne ces violences, sans équivoque et sans excuse. Les atrocités des uns ne peuvent justifier celles des autres, le mépris des uns ne peut justifier celui des autres, sous peine de réduire à néant la thèse officielle de la pacification.

« Nous souhaitons avec eux que chacun soit attentif, dans tout le pays et en Afrique du Nord, à tout effort de compréhension et à la recherche d'un dialogue possible entre les parties en présence. Ne pas le faire serait refuser tout espoir d'une paix et d'une amitié à retrouver. »

(*Monde*, 17 mai 1956.)

## Au Parlement

... Je voudrais vous demander à tous de regarder vers l'avenir, de considérer les choses telles qu'elles sont, de savoir que, si aujourd'hui, par impossible ou par improbable, nous gagnions la partie par la force, il faudrait bien demain que nous nous accoutions à la réalité.

La force, cela ne dure qu'un temps. La force, c'est le sable sur lequel on bâtit. Quoi que vous fassiez, quoi que nous fassions demain, quand la guerre sera terminée, nous retrouverons face à face ce million d'Algériens d'origine européenne et ces huit ou neuf millions d'Algériens d'origine musulmane. Dans cinq ans — car ce n'est pas seulement l'histoire qui s'oppose à l'avantage de qu'il y aura, dans l'avenir, un million d'Européens — peut-être moins, peut-être un peu plus — et quinze ou vingt millions de l'autre côté. Ces quinze ou vingt millions vivront entre les Tunisiens et les Marocains à qui personne ne pense qu'il soit sérieusement possible de reprendre ce qu'ils ont acquis aujourd'hui. Chacun des musulmans d'Algérie aura l'impression qu'il est un homme comme son voisin de Tunisie ou du Maroc.

Alors, réfléchissez-y, mesdames, messieurs. Dans ce monde qui s'élabore devant nous, je vous supplie de prendre une position qui ne corresponde pas seulement au présent, mais à la réalité de l'avenir.

Songez qu'il y aura demain cette entité algérienne, cette réalité algérienne avec laquelle il faut que dès aujourd'hui nous établissions des rapports de confiance. C'est notre intérêt de songer non seulement à ce qui se passe pour notre génération, mais aussi pour celle qui suivra.

L'Algérie se fera. Elle se fait devant nous. Vous ne pouvez, nous ne pouvons pas empêcher qu'elle se fasse. Ce que nous pouvons empêcher, c'est qu'elle se fasse contre nous. Ce que nous pouvons faire, c'est qu'elle se fasse avec nous et par nous, c'est que la liberté, cette grande aspiration des peuples modernes, ce soit à la générosité et à l'intelligence de la France qu'elle la doive.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que j'avais à vous dire. Et en terminant, — car cette fois je termine vraiment, monsieur le président — qu'il me soit permis d'adresser à tous les partis un appel à la paix.

Là encore, je vais, monsieur Paul Reynaud, répondre à la demande que vous m'aviez faite.

Cet appel, je voudrais qu'il fût entendu non seulement par les dirigeants du Gouvernement français, mais par ceux du Front de libération nationale. Je voudrais demander, aux uns comme aux autres, de ne plus poser, pour la première négociation, pour celle qui doit conduire au cessez-le-feu, de conditions telles qu'elles soient. Je voudrais leur dire que ce qui est nécessaire, c'est qu'ils s'entendent pour se rencontrer autour d'une table en vue d'arrêter l'effusion de sang. Parce que, pendant que nous délibérons ici, vous le savez, là-bas le sang coule, et il faut arrêter l'effusion de sang, du sang français comme du sang algérien. Il faut arrêter cette guerre, qui n'est qu'une guerre fratricide et qui pourrait demain conduire à des malentendus dont je vous ai fait entrevoir pour l'avenir toutes les conséquences.

La violence engendre la violence, la haine déclenche le fanatisme qui, à son tour, provoque la colère. Dans ce pays brûlé par le soleil, les passions sont exaspérées. Il est temps, mesdames, messieurs, que tout cela s'arrête, et nous voulons, nous, que tout cela s'arrête.

*M. Philippe Vayron.* — Que messieurs les assassins commencent !

*M. Pierre Cot.* — C'est pour arrêter cela que nous demandons aux uns comme aux autres de négocier et de s'entendre, alors qu'il en est temps encore et que, dans quelques mois, il pourrait bien être trop tard...

Nous le demandons pour qu'à l'angoisse des mères succède, enfin l'espoir des enfants et pour que demain, monsieur Soustelle, sur la terre d'Algérie, tous les peuples et tous les hommes puissent marcher ensemble, libres, égaux et fraternels, vers la lumière et vers la liberté.

Pierre GOT, Assemblée nationale. 5 juin 1956 (J.O. p. 2321-2322).

## Dans la Ligue

Dans sa réunion du dimanche 3 juin, les membres de la Section rouennaise de la Ligue des Droits de l'Homme ont voté l'ordre du jour suivant :

« Condamnant avec force les violences et les excès commis de part et d'autre, ils constatent dans les atrocités qui se multiplient une raison supplémentaire de mettre fin à une guerre ruineuse pour la France et l'Algérie, et contraire à l'intérêt national. Ils expriment l'espoir qu'a suscité pour eux la prise de position du Président Nehru dans laquelle ils voient une base possible du règlement du conflit algérien.

« Aussi, en accord avec le Comité Central de la Ligue, demandent-ils au Gouvernement, en acceptant l'offre du premier Ministre Indien, de s'engager sans tarder dans la voie des négociations avec les représentants du peuple algérien; seule, cette solution permettra d'aboutir à un cessez-le-feu indispensable pour parvenir à un accord sur un nouveau statut de l'Algérie. Ce statut selon la formule du Président du Conseil, ne devra en aucun cas être déterminé unilatéralement,

contrairement à ce que semblent indiquer les récentes déclarations de M. Lacoste, ministre résident.

« Ces déclarations nous apparaissent contraires à la lettre et à l'esprit de la déclaration d'investiture envers laquelle elles marquent une nette et inquiétante régression.

« Dans cet esprit, la Section rouennaise de la Ligue des Droits de l'Homme approuve la récente déclaration du Comité Central et demande au Bureau de tout mettre en œuvre pour parvenir rapidement à une solution pacifique du drame algérien, dans le respect des aspirations légitimes des deux communautés.

« En outre, en ces heures particulièrement dramatiques, où règnent en Algérie, la peur, l'angoisse, la haine, la mort — situation qui pourrait s'étendre un jour à tous les pays d'Outre-Mer — la Section rouennaise, soucieuse de trouver une solution humaine à tous ces problèmes, suggère que le Gouvernement de la République tente de rompre l'engrenage terrible de la guerre et, par un geste sublime, de prouver au monde la générosité de son idéal, son sens de la justice,

son désir de respecter et de sauvegarder les droits des hommes et les droits des peuples, non seulement d'Algérie, mais de tout l'Outre-Mer, en proposant la constitution d'une Fédération des peuples de France et d'Outre-Mer.

« Demande en outre au Gouvernement de définir les bases qu'il propose pour la fondation de cette Fédération des peuples, dont la Constitution serait élaborée en commun entre les représentants de la France et de tous les pays d'Outre-Mer. »

## ...et des faits

### Les vraies causes

I

Le divorce s'est produit dès qu'a pu prévaloir le sentiment que la France manquait à ses promesses ou qu'elle faisait seulement semblant de les tenir: les lois libérales, telle la loi Martin, demeuraient lettre morte, le Statut n'était pas appliqué, les élections étaient truquées, les discriminations persistaient partout.

Dès lors, ceux qui, même dans leurs revendications, et leurs exigences, faisaient confiance au système, s'en sont détournés. Un Ferhat Abbas avait toujours préconisé des élections libres et un statut politique en étroite association avec la France; n'allait-il pas jusqu'à contester l'existence d'une véritable nationalité algérienne? Or, maintenant, nous sommes en présence d'un Ferhat Abbas qui ne croit plus la France capable d'organiser des élections honnêtes, qui ne croit plus à l'association intime et loyale de l'Algérie et de la France; il s'est rallié au F.L.N. qui se réclame d'une nation algérienne et qui exige pour elle l'indépendance. Ferhat Abbas est le symbole de ces éléments qui revendiquaient naguère dans le cadre français, mais que nous avons déçus et qui sont passés de l'autre côté.

Nous avons perdu notre crédit parce que nous avons tourné le dos à cette politique d'émancipation que nous avions définie nous-mêmes, parce que nous avons découragé la foi qu'un grand nombre d'Algériens avaient en nous, parce que nous leur avons donné l'impression que nous étions là-bas, non pas pour relever leur condition de vie, mais au contraire pour soutenir les intérêts de ceux qui les exploitent et les humilient.

Et c'est ainsi que les masses se détachent de nous et sont peu à peu gagnées à la cause de la rébellion. Si cette dernière bénéficie de la sympathie et du soutien populaires, c'est qu'elle a trouvé son appui dans un sentiment vague d'abord, mais bientôt assez puissant pour créer la conviction qu'il n'y a rien à attendre de la France et que toutes les revendications naturelles, toutes les aspirations légitimes — moins d'humiliation, plus de liberté, plus de bien-être — n'ont de chance d'être satisfaites que par la révolte.

*Les Cahiers de la République*, p. 61-62.

II

Quels que soient ses aspects politiques actuels, le problème de l'Algérie est au fond essentiellement un problème de misère.

Neuf millions d'habitants, dont huit millions de Musulmans; cinq millions d'entre eux ayant moins de vingt ans; un vingtième à peine de cette population musulmane ayant reçu dans de rares écoles un rudiment d'instruction; une augmentation des naissances au rythme de 250.000 par an, telles sont les données démographiques.

Une classe aisée ne dépassant pas quinze mille personnes, dont la fortune est généralement le fruit du travail opiniâtre de plusieurs générations; un million d'autres Français dont les ressources sont inférieures de 20 % en moyenne à celles de leurs compatriotes de la métropole, et sur les huit millions de Musulmans, un peu plus de cinq millions trainant dans l'inquiétude du lendemain une existence misérable, avec un revenu moyen de moins de 20.000 francs par an, tels sont, dans leur brutalité les chiffres qui définissent les conditions de vie de cette population.

20 millions d'hectares à peine de terres cultivables sur une étendue de 200 millions, parmi lesquels, malgré la légende, 600.000 seulement sont plantés en vignes; l'obligation incessante de disputer ces sols trop rares aux empiètements du désert; une augmentation possible, au prix de dépenses d'irrigation importantes, de quelque 3 % à peine de cette surface cultivable, telles sont les possibilités agricoles réduites qu'offre l'Algérie.

Et du point de vue industriel, l'absence presque complète de ressources en minéral et en combustibles minéraux — à part la région de Colomb-Béchar dont la mise en valeur, les premiers enthousiasmes dissipés, permettra d'obtenir au maximum 1 % de la production française en charbon et 2 % en fonte; l'énergie, les transports plus chers de quelque 30 % que dans la métropole, telles sont les données qui complètent ce tableau peu engageant des possibilités économiques de l'Algérie.

En bref, l'Algérie est grande comme trente-cinq départements français, ce qui montre la difficulté du problème, de son organisation économique et administrative aussi bien que du maintien de l'ordre et de la sécurité; elle est peuplée comme dix-neuf et riche comme quatre, ce qui montre l'ampleur de l'effort économique et financier qu'il est nécessaire d'y accomplir. C'est là le nœud du problème.

Or, pour instruire, ne serait-ce que de façon rudimentaire, une population en expansion foudroyante, pour lui donner du travail et augmenter son niveau de vie de 3 % seulement par an... il faudrait... un effort annuel total de l'ordre de 400 milliards.

Ce chiffre est certes énorme, mais il n'apparaît tel que parce que depuis une génération on n'a pas su prévoir suffisamment l'avenir et que, tandis qu'on sauvait chaque jour de la mort des enfants en bas âge, qu'on favorisait les naissances, qu'on défendait les vies humaines contre les épidémies — ce qui est une



œuvre sociale admirable — on ne se rendait pas suffisamment compte qu'un jour se poserait avec acuité le problème du travail et de la subsistance à fournir à cette masse humaine dans la force de l'âge, qui submerge maintenant les artisans de son développement.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que ces 5 millions de Musulmans à peu près incultes, à peu près sans travail, sans ressources et sans espoir, en proie aux dures réalités d'une existence — moins misé-

table sans doute que celles des habitants de nombreux pays arabes qui font notre procès, mais qu'ils comparent à celle que les Européens se sont faite par leur travail — n'en arrivent à se rebeller contre le sort qui leur est fait?

**Marcel PELLENC, rapporteur général  
de la Commission des Finances  
au Conseil de la République.**

(Le Monde, 11 février 1956.)

### III

...Mettez-vous bien dans l'idée que la tentative que nous allons faire, je le répète, est notre dernière chance pour nous maintenir en Algérie. J'y insiste : la dernière!

Si le Gouvernement fait un effort, s'il brise les égoïsmes, peut-être, alors, y a-t-il encore des possibilités d'esérance.

Je me rappelle — et ce sera ma conclusion — qu'il y a trente ans, dans un jour d'énervement, en présence d'incompréhensions qui me paraissaient scandaleuses, je déclarais aux Délégations financières : « Prenez garde, les musulmans algériens, que vous ne voulez pas considérer, n'ont pas de calife, ils n'ont donc pas de patrie religieuse. Ils n'ont pas de patrie politique. Ils vous demandent la vôtre. Dépêchez-vous de la leur donner, sans cela, ils s'en feront une à eux. »

Eh bien, nous voici parvenus au moment où ils songent à s'en faire une à eux. Nous devons nous persuader que nous ne ferons rien en Algérie maintenant si nous n'associons pas étroitement les musulmans à l'effort politique et économique du pays.

Il est des hommes qui, même aujourd'hui, s'y refusent et considèrent que le pouvoir politique et le pouvoir économique leur appartiennent de droit divin. Ce n'est pas vrai.

**Maurice VIOLLETTE, ancien Gouverneur général, à l'Assemblée Nationale, 11 octobre 1956 (J.O. 5019).**

### IV

M. JACQUES FONLUPT-ESPARABER. — Mesdames, messieurs, le drame que nous vivons est sans aucun doute — et c'est un homme de l'Est qui vuole dit — le plus grave que la France ait rencontré dans son histoire depuis 1870.

Aujourd'hui, il s'agit de savoir si un morceau de notre chair, un bien que nous avons durement et longuement acquis, nous sera arraché, ou si nous saurons le conserver.

Il ne suffit pas de bêler avec certains : « L'Algérie, ce sont trois départements français. » Aussi bien, si cette réponse peut être satisfaisante à l'examen du certificat d'études, ce n'est pas dans cette enceinte, où nous avons, à tort ou à raison, la prétention d'avoir réfléchi parfois à notre histoire, que la réponse peut paraître suffisante.

A la vérité, il n'existe aucun texte qui dise de l'Algérie qu'elle est constituée par trois départements français. L'article premier du Statut de l'Algérie, que j'ai quelques raisons de connaître aussi bien que quiconque, dispose : « L'Algérie est un groupe de départements français doté de la personnalité civile. » Or, il n'y a aucun groupe de départements français doté de la personnalité civile. C'est donc que l'Algérie est autre chose que, simplement, trois départements français.

Aussi bien, dans d'autres textes, par exemple dans la loi qui a organisé l'Assemblée de l'Union française, cette Assemblée qui pourrait être si utile au pays et qui, en fait, est si peu efficace, l'Algérie apparaît par deux fois : d'une part sous la rubrique « départements de la République française d'outre-mer » — à ce titre, elle a six représentants à l'Assemblée — et puis, une deuxième fois — elle est seule avec Madagascar, dans cette catégorie — sous la rubrique « zones territoriales de la République française outre-mer », et, à ce titre, elle a douze représentants.

L'Algérie est donc autre chose que trois départements et il est absurde de vouloir le nier.

... Il est vraiment trop commode de nous dire que la cause des troubles algériens est l'action de l'étranger.

Certes, personne plus que moi n'est convaincu du rôle néfaste que jouent certains des Etats arabes, dont il est peut-être permis de dire qu'ils sont des Etats parce qu'ils siègent à l'O.N.U., mais dont il est moins permis de le dire lorsqu'on examine la situation réelle. Lorsque je vois que le Yémen, l'Arabie séoudite, où les pires horreurs s'accomplissent, où les hommes sont encore vendus comme esclaves, prétendent juger l'activité de la France, même lorsque je blâme cette activité, ce qui peut arriver, ce n'est pas une humiliation que je ressens, c'est une sorte d'écoeurement et de dégoût.

... Mais, à côté de l'action de l'étranger, il y a manifestement autre chose. Il y a, à l'heure actuelle, une opposition, une résistance que nous trouvons sur place.

... La vraie raison de nos difficultés actuelles, c'est que nous avons, et depuis fort longtemps, laissé dégrader la situation en Algérie.

... Les textes reconnaissent aujourd'hui certains droits à la majorité indigène. Hélas ! il n'est pas toujours certain que la pratique corresponde à la doctrine. Et, à cet égard, je me contenterai d'emprunter une citation à un homme qui n'est pas de mon parti, mais qui appartient au parti socialiste et qui est maire d'une grande ville d'Algérie. La voici :

« Nous vivons de fictions dangereuses. En politique intérieure, nous donnons la citoyenneté et les droits qui en découlent à des hommes... » — je ne fais pas mienne toute la citation, encore qu'elle soit partiellement vraie sur ce point — « ... insuffisamment préparés à les exercer, mais comme nous sommes effrayés par les conséquences de notre geste, nous trufions pour les empêcher de les exercer. »

Un homme, que nous connaissons tous et dont la science n'est pas contestable, M. Charles-André Julien, dans un livre récent, *L'Algérie est en marche*, écrivait — et hélas ! il avait raison : « En Algérie, la fraude est devenue une institution d'Etat. »

Je l'ai dit souvent à cette tribune. J'ai été rarement entendu et compris, mais je n'ai aucun regret du

passé. Aujourd'hui, en Algérie, dans aucun milieu, il n'est plus personne qui, un seul instant, contesterait qu'il n'y a jamais eu et même qu'il n'y a pas encore d'élections véritables.

Alors, nous avons amené, dans cette Assemblée qui s'appelle l'Assemblée algérienne, soixante musulmans avec ou sans burnous que, pour la plupart, à quelque sept ou huit exceptions près, l'administration a choisis, pas toujours parmi les meilleurs, et sur lesquels les élus du premier collège dont la majorité — je dis bien la majorité — est sans doute régulièrement élue, exerce une autorité, une pression de tous les instants, d'où il résulte que l'administration a toujours quelque cinquante voix en réserve qui peuvent servir à tout.

Aussi bien personne, en Algérie, ni l'administration, ni les hommes du premier collège, ni surtout ceux qui sont censés voter dans le deuxième collège, n'a jamais admis un seul instant que ces hommes représentaient la population.

... Avec cette Assemblée, avec l'administration que nous avons en Algérie, où — il faut bien le dire, parce que c'est vrai — la grosse colonisation a une influence qui est peut-être justifiée par sa fortune, mais qui ne l'est certainement pas toujours par son mérite... sur le plan de l'administration même, la situation ne s'est pas améliorée.

A cet égard, monsieur le Ministre, nous vous remettons — on ne l'a pas encore fait — certains documents dont la vérification s'impose.

Ainsi, le 3 février 1955, dans le Constantinois qui, pour des raisons que j'expliquerai s'il le faut, est le plus menacé des trois départements — on vendait 225 hectares de terre à deux frères colons qui en possédaient ou en exploitaient déjà plus d'un millier. C'est là sans doute une façon de permettre aux petits paysans de s'installer sur la terre ! On leur vendait ces 225 hectares au prix de 40.000 francs l'hectare, tandis qu'ils en valaient certainement au moins deux fois et demie autant et, pour qu'il n'y eût pas de difficultés, on ne les leur vendait évidemment pas aux enchères publiques, mais de gré à gré, un des acheteurs étant le proche parent d'un haut fonctionnaire.

Je cite cet exemple, mais ce genre d'opération n'est pas spécial à l'administration et nous trouvons des faits du même ordre dans les entreprises privées.

... Il existe à Bône une institution que tout le monde connaît : la Tabacoop, qui a pratiquement le monopole du tabac en Algérie.

... On a fait le petit relevé suivant : nombre de planteurs musulmans ayant livré du tabac en 1954 : 8.000 ; nombre de planteurs français ayant livré du tabac durant la même année : 750. Prix moyen du quintal payé à dix des planteurs musulmans pris au hasard — et il est évidemment impossible d'avoir une statistique complète et je cite mon auteur dont il y a lieu de vérifier les chiffres — 7.240 francs. Le prix payé aux planteurs français est de 11.440 francs.

Examinons maintenant les prix payés aux dirigeants. Ici, cela devient un peu plus pittoresque. Le président reçoit 18.400 francs par quintal, les vice-présidents 16.000 et 14.600 francs.

M. FRANCIS VALS. — Ils ont le sens de la hiérarchie.

M. JACQUES FONLUPT-ESPERABER. — Et, comme il faut qu'il y ait un Arabe qui crée un alibi, le troisième vice-président, Arabe, reçoit 13.400 francs par quintal.

Quant aux prêts accordés là-bas, je trouve les chiffres suivants :

5.000 prêts à des musulmans ; 110 millions de francs, soit 21.000 francs par tête ; 1.500 prêts aux Européens : 990 millions de francs. Faites la division et tirez, mesdames, messieurs, les conclusions.

... Enfin, et sur ce point je n'insisterai pas — si vous ne savez peut-être pas tout ce que je sais, monsieur le Ministre de l'Intérieur, vous connaissez cependant assez de faits graves pour penser comme moi qu'il est certaines choses que l'honnête homme que vous êtes, que les honnêtes gens que nous sommes ne peuvent pas, sans manquer gravement à l'honneur, tolérer plus longtemps : je veux parler de certaines mœurs de la police.

Votre prédécesseur, M. Mitterand, a eu l'idée juste de fusionner la police d'Algérie avec la police de la métropole. Il a envoyé ici — et j'aurais préféré qu'on les révoquât — un certain nombre de fonctionnaires dont l'indignité à mes yeux est éclatante. Il en reste trop encore là-bas dont la moralité n'est pas meilleure.

Je vais vous faire un aveu. Pendant les années d'occupation, j'ai traversé tous les camps de prisonniers de Vichy, où notamment, avec d'autres, nos malheureux compatriotes juifs étaient préparés à être livrés, par un gouvernement indigne, à l'ennemi et à la mort.

Pendant quelques semaines de l'année, j'habite tout près du camp de Gurs. Je n'ai jamais passé le long de ce camp sans demander pardon à Dieu des infamies que j'y ai vu commettre et dont moi, Français, même vis-à-vis d'un gouvernement de trahison, je me sentais responsable dans une certaine mesure.

J'ai ce même sentiment lorsque je rencontre certains de vos policiers. Je voudrais que vous le sentiez comme moi et qu'enfin nous nettoiyions cette boue. Il y a tant de policiers honnêtes et respectables. Je les connais depuis très longtemps ; je les ai trop souvent défendus, à cette tribune ou à mon banc, pour que je ne dise pas qu'eux-mêmes réclament d'être débarrassés de ceux dont la présence les salit et les déshonore.

C'est le découragement — que je comprends — de nos amis musulmans et aussi le découragement des éléments sains qui, sans être complètement amis, ne nous étaient pas hostiles, qui a été exploité contre nous.

J'ai vécu en des temps lointains dans un pays d'où la France était absente et où l'ennemi commandait. Cet ennemi était moins sot qu'on le dit. Les Allemands, dans mon petit pays, avaient créé une sorte d'Etat avec des Assemblées. Celles-ci, certes, n'avaient pas une autorité considérable, mais elles existaient. Et j'ajoute qu'à de très rares exceptions près elles étaient régulièrement élues. Cela permettait à mes compagnons de dire à la tribune publique ce qu'on pensait de certaines gens et d'une certaine administration. C'était, si j'ose employer cette expression vulgaire, la soupape de sûreté dont tout pays a besoin.

A partir du jour où vous avez fait de l'Assemblée algérienne une assemblée croupion, vous avez montré aux hommes le chemin de la rébellion et vous les avez poussés à prendre le fusil.

... Contrairement à une certaine légende injuste, dès le 1<sup>er</sup> novembre, l'effort militaire possible a été fait, encore qu'avec sa coutumière négligence l'administration, qui est rarement renseignée, n'ait pas su, la veille des événements, et alors que tout le monde le savait,

que ceux-ci se préparaient et qu'on ait dû aller chercher la police compétente en train de pêcher au bord de la mer !

La force ? Oui. Je ne dirai pas un mot de blâme contre une répression légitime. L'homme qui prend le fusil doit accepter d'avoir en face de lui d'autres fusils, et je serai disposé à beaucoup de rigueur. L'homme qui a commis un crime doit répondre de ses actes et je n'ai jamais fait qu'une seule réserve, mais elle est essentielle : c'est qu'il doit en répondre quel qu'il soit, musulman ou européen ; ce que nous aurions pu savoir, dans le temps, en Tunisie, où nous l'avons habituellement oublié.

Ce que je n'admets pas, par contre, et ce qu'aucun homme qui se respecte ne saurait admettre, ce sont les procédés de répression collective.

Je suis allé sur place : je n'ai pas tout vu. J'en ai vu assez d'ailleurs, pour rendre hommage à la droiture de certains chefs militaires ou civils. Mais je dois ajouter que ces abus existent, que tout le monde le sait, qu'ils continuent, qu'il est tel journaliste qui mérite le plus entier crédit qui en a encore récemment constaté et que si les faits qui ont été commis contre la population européenne de Philippeville sont abominables et justifient la plus dure des répressions, ils ne justifient ni l'exécution au hasard de gens qu'on a arrêtés ni, dans d'autres secteurs, la destruction des habitations — ce qui a été considéré comme un crime de guerre à Nuremberg — *a fortiori* leur destruction sans avoir la certitude qu'elles ont été complètement évacuées.

... Il faut être impitoyable, mais il ne faut pas que les garçons de la région que je représente et qu'on a envoyés là-bas — ce sont les régiments de l'Est qui sont partis — puissent dire : « Monsieur le Député, vous nous avez parlé, dans le temps, de quelques horreurs comme celles d'Oradour ; mais nous avons vu aussi quelques Oradours. »

... On a arrêté sans discernement des membres du M.T.L.D. qu'on a poursuivis et de surcroît maltraités — et il y en avait un grand nombre qui avaient été dénoncés, au congrès du M.T.L.D., à Hornu, en Belgique, par Messali et ses amis, comme des traîtres — ces gens, qui ne craignent pas la mort, ont rejoint le maquis, terme que je préférerais ne pas employer, mais je n'en ai pas d'autres qui traduisent exactement ma pensée.

Ainsi, nous avons nous-mêmes, par notre inintelligence, augmenté le nombre des fusils que nous avons aujourd'hui en face de nous.

... Il faut comprendre que nos fils grandissent et qu'aucun d'entre nous, à moins d'être complètement stupide et d'oublier qu'il a lui-même été jeune, n'accepte de traiter ses fils de vingt ans comme il traite ses gamins de cinq ans. De même les Français d'Algérie doivent comprendre qu'on ne peut plus traiter les

populations indigènes d'Algérie — dont une très grande partie est à un niveau d'éducation, de civilisation et de connaissances qui ne les fait en rien inférieures aux Européens d'Algérie — comme on pouvait les traiter il y a trente ou quarante ans.

L'image est trop répandue, parmi certaines gens, des « mon-z'ami » qui vous offrent un tapis qu'on peut marchander indéfiniment ! Eh bien, les Arabes et les Kabyles d'Algérie ne sont pas tous des « mon-z'ami ». Pour l'immense majorité d'entre eux, ce sont des hommes égaux à nous-mêmes. J'ai rencontré, dans la montagne kabyle, dans certaines réunions, des hommes que je ne considérerais en rien comme inférieurs à la moyenne des citoyens français que j'aurais rencontrés dans telle réunion de la métropole.

Alors, le fait que leurs intérêts aveuglent certains ne saurait être à mes yeux une justification.

... Je dois la vérité à cette Assemblée, si cruelle qu'elle me paraisse à moi-même. Je rappelle que, par deux fois, pendant notre voyage en Algérie, certains maires nous ont fait des déclarations pénibles. L'un d'eux, le Président des maires du Constantinois, nous a dit : « Cinquante pour cent d'entre nous pensent que d'autres pourraient aussi bien, ici, remplacer la France. »

Comme, avec quelque vigueur et peut-être quelque manque de courtoisie, je lui exprimais ce que je pensais de ce propos indigne, qu'une origine étrangère pouvait expliquer, son voisin qui, lui, était de souche authentiquement française, et se voulait apaisant, me dit : « Monsieur le Député, mon collègue a quelque peu exagéré : 50 % le disent, mais il n'y en a que 25 % qui le pensent. »

Je ne nommerai pas tel autre maire parce que, depuis, sa ville a été singulièrement éprouvée et que, tout au moins son malheur, sinon son jugement, méritent compréhension.

Aujourd'hui, dans tous les journaux, vous avez pu lire une phrase abominable, plus spécialement pour ceux qui ont gardé le respect de notre armée ; je songe à l'un des miens, qui ne repose pas dans le sol marocain parce qu'il a été brûlé vif, et qui, lui aussi, portait l'uniforme. Cette phrase du colonel X..., la voici : « Que la France se ressaisisse, sinon nous la renierons à notre tour. »

Si un de mes compatriotes d'Alsace avait jamais proféré une pareille parole, nous lui aurions craché au visage et nous l'aurions considéré comme un traître.

Je suis honteux pour cet homme qu'il ait pu tenir ce propos, car nous ne renierons pas les Français d'Afrique du Nord, ni notre solidarité avec eux ; mais nous ne renierons pas non plus les musulmans d'Algérie, parce que leur sang a coulé avec le nôtre.

**FONLUPT-ESPERABER, député M.R.P.,  
à l'Assemblée Nationale, 11 octobre 1955.**

(J. O. p. 5.022 à 5.026.)

### Sur le 6 Février

Au lendemain des élections du 2 janvier, une initiative audacieuse du Gouvernement français était possible. La population musulmane était manifestement dans l'attente, et son préjugé était favorable. Quelques gestes significatifs d'une volonté de rapprochement et de compréhension, des preuves indéniables de notre

bonne foi, l'offre d'élections réellement libres destinées à dégager des représentants indiscutables de la population, la promesse solennelle que les Algériens seraient appelés à participer à la détermination de leur sort et du statut à venir de leur pays, pouvaient dénouer la crise, ou tout au moins amorcer l'évolution. C'est ce

qu'indiquait assez clairement la détente qui se produisit en janvier, la diminution significative des attentats, la régression du terrorisme.

La déclaration ministérielle de M. Guy Mollet, encore qu'ambiguë sur certains points, fut, dans l'ensemble, bien accueillie parce qu'elle promettait la reconnaissance de la « personnalité algérienne », la libération des détenus non condamnés ni inculpés, et les élections au collège unique. Malheureusement, les événements du 6 février, les conditions inadmissibles

dans lesquelles le général Catroux dut se retirer, les déclarations de jour en jour plus imprécises du Président du Conseil — cependant que la répression prenait une ampleur sans précédent — anéantirent les espoirs et creusèrent un fossé plus profond qu'il n'avait jamais été entre la population et les autorités françaises. Au point que la situation actuelle est devenue infiniment plus grave qu'à aucun moment du passé.

*Cahiers de la République*, p. 63-64.

Qui revient en France après un mois d'absence est effrayé par l'aggravation du problème algérien. Les fruits amers du 6 février 1956 n'ont pas mis longtemps à mûrir. Le choc psychologique qu'aurait pu susciter l'arrivée au pouvoir des socialistes s'est produit : mais dans un sens exactement contraire à celui qu'on pouvait espérer.

On mesure mal en France le retentissement qu'a eu le renvoi du Général Catroux dans l'ensemble du monde arabe. Cet acte a été considéré comme un tournant décisif de la politique française, comme le signe d'un abandon des tentatives de conciliation. Prêts à accueillir avec sympathie les efforts pacificateurs du nouveau Gouvernement, les musulmans modérés se sont trouvés rejetés dans l'opposition en constatant que M. Mollet cédait plus vite et plus complètement à la pression de l'extrême droite française que ne fit M. Edgar Faure à propos de l'affaire Grandval. Faut-il ajouter que les déclarations présidentielles ont encore aggravé ces conséquences ? Après avoir promis le collège unique, dire qu'on pourrait appliquer la réforme de façon à donner aux Européens une représentation non minoritaire, c'est justifier ceux qui reprochent à la France de promettre toujours sans jamais tenir. Des années de propagande de la Voix des Arabes n'auraient pas fait plus de mal. On regrette décidément les silences de M. Laniel.

Ces erreurs de départ ont enfoncé un peu plus le Président du Conseil dans une politique qui lui répugne. Il y a quelque chose de pathétique dans la situation de cet honnête homme poussé comme malgré lui dans une voie qu'il réprouve par des forces qu'il ne parvient pas à dominer et qu'il tente de conjurer à coup de demi-mesures. L'appel aux fellaghas partait d'une inspiration généreuse : mais il n'avait aucune chance d'être entendu en l'absence de contacts directs. Jamais les émissions de radio — destinées à l'ensemble des combattants — n'ont amené les états-majors à décider une trêve. Le programme de réformes administratives et d'investissements économiques est excellent en soi ; mais ses effets sont à trop long terme pour avoir une influence dans l'opinion. Et trop de promesses n'ont pas été tenues pour que les Algériens musulmans

attachent aujourd'hui quelque importance aux promesses.

Peut-on encore éviter de tomber définitivement dans une politique de force pure ? On n'ose plus répondre, après ces semaines lamentables où tant de chances ont été gaspillées. On discerne que la voie à suivre serait, tout en développant les mesures de sécurité de manifester, par quelques décisions immédiates et tangibles, que la volonté réformatrice de la France est réelle.

Un changement profond dans cet état-major administratif de l'Algérie qui réduit tous les gouverneurs généraux au rôle de monarques décoratifs et sans pouvoir, aurait un retentissement certain. Mais le temps passe, et des mesures qui auraient détendu l'atmosphère avant le 6 février risquent de n'avoir plus aujourd'hui qu'un faible effet.

De toute façon, l'essentiel est de ne pas oublier que les huit millions de musulmans algériens ne sont pas plus assimilables aux fellaghas que les douze cent mille Européens aux gamins excités qui ont conspué M. Guy Mollet et à ceux qui les ont poussés. Toute politique intelligente en Algérie doit lutter sur deux fronts et tendre à distinguer, à l'intérieur des deux communautés qui s'affrontent, les enragés et les modérés, pour s'appuyer sur les seconds et leur donner les moyens de l'emporter sur les premiers. Considérer les Européens comme un bloc à qui doit être fourni en tout état de cause le soutien de la France et les musulmans comme un autre bloc qui suscite de prime abord la défiance, c'est entrer exactement dans le jeu raciste où veulent nous entraîner nos adversaires, abandonner les justifications valables de notre présence en Algérie et empêcher toute solution de compromis.

Il faudra bien envisager, enfin, de définir avec l'adversaire les conditions d'une pacification ou tout au moins d'une trêve. Même dans les guerres civiles et les guerres de religion, il faut en venir un jour à négocier, quels que soient la violence des révoltés et leurs crimes. Trop de siècles nous séparent de Simon de Montfort pour qu'on puisse imiter sa technique de l'anéantissement.

**Maurice DUVERGER.**

*(Monde, 13 mars 1956.)*

## Les Insurgés

*Sans ce soutien populaire, les insurgés, qui sont finalement peu nombreux (on a parlé de 25.000 hommes dont 30 % seulement peuvent être engagés simultanément dans le combat) ne constitueraient pas une menace sérieuse; réduite à elle-même, la rébellion ne serait pas difficile à maîtriser; elle ne constituerait pas un danger grave. Mais le mal réside dans la solidarité*

*morale de la masse avec les insurgés, et la seule action militaire ne saurait éteindre la rébellion dans les esprits. Celle-ci y demeurera vivante et même exacerbée par les traces et les souvenirs d'une répression chaque jour plus sévère.*

*(Les Cahiers de la République, p. 59.)*

... On fera peut-être observer que si la population soutient les maquis, comment expliquer les ralliements qui se produisent en Kabylie?

Il y a eu d'abord le spectaculaire rassemblement de Palestro : « 5.000 Kabyles protestent de leur fidélité à la France ». L'affaire se situe, on s'en souvient, le 22 mars. Au lendemain d'exécutions dont furent victimes des Européens, des opérations de nettoyage sont organisées dans la région. La population effrayée descend des montagnes afin de chercher refuge à Palestro, centre qu'elle espère moins exposé. Elle est accueillie par les discours des autorités et par des photographes.

Il existe un autre type de « ralliement », en Kabylie également. Soulignons tout de suite qu'il est strictement limité à quelques douars. Certains groupes de maquis de Grande-Kabylie (contrôlés par Krim Bel-Kacem, Ouamrane et Amirouche) se recommandant exclusivement du « Front de Libération » ont adopté des méthodes très différentes de celles des autres groupes armés implantés sur le territoire algérien. Ils tendent à s'imposer par la force à la population. Des fellahs qui ne payaient pas la taxe imposée furent égorgés et leurs maisons brûlées.

C'est dans ces mêmes régions que se sont produits les assassinats d'Européens. Qu'est-il arrivé? Estimant que ces méthodes n'étaient pas celles de « vrais » combattants, la population a appelé à son secours les

groupes de maquis voisins auxquels déjà les premiers, très antimessalistes, s'attaquaient à cause précisément de leur tendance messaliste.

Le nom de « frontiste » fut donné par les Kabyles aux groupes de Krim et Amirouche pour les différencier des autres, auxquels restait le nom d'Armée de la Libération. Il arriva que les groupes de l'A.L.N., retenus par les accrochages avec les forces de l'ordre, ne purent répondre à l'appel des villages attaqués par les « Frontistes ». Ces derniers firent appel aux autorités pour obtenir des armes. Il va de soi que, dans l'esprit de ces gens, il ne s'agit nullement d'un « ralliement ».

Ces « Frontistes » « vivent » sur la population, réquisitionnent les habitants pour couper les poteaux... les font « marcher » devant eux lors des accrochages avec les maquis messalistes de l'A.L.N. et, lorsque les habitants d'un village ont résisté, ils organisent une opération de représailles, brûlant les maisons et brutalisant les femmes.

« Nous, disent les combattants de l'A.L.N. que j'ai rencontrés, nous évitons jusqu'à toute embuscade qui serait trop proche de villages. Au besoin, nous parcourons 50 km s'il le faut avant de tenter une opération, mais notre unique souci est de ménager la population. »

Claude GÉRARD

(Demain : 17-23 mai 1956.)

*En ce qui concerne les conversations du cessez-le-feu :*

— Le M.N.A. ne jette l'exclusive sur personne lors du déroulement de ces conversations.

*Les conditions du cessez-le-feu :*

— Déclaration du gouvernement français reconnaissant le droit du peuple algérien à disposer de lui-même;

— La libération de Messali Hadj et de tous les détenus politiques.

*Les négociations :*

— Qu'elles aient lieu entre le gouvernement français et les élus du peuple algérien issus des élections qui auront lieu aussitôt après le cessez-le-feu. Le M.N.A. demande des élections et estime que seule une Constituante algérienne souveraine, élue par tout le peuple algérien sans aucune distinction, sera qualifiée pour désigner un gouvernement algérien.

Id. Ibidem.

### Un exemple: FERHAT ABBAS

L'histoire de Ferhat Abbas est une assez bonne illustration des échecs ou des insuffisances de la politique française en Algérie. En 1936, Abbas était partisan d'une assimilation totale qui aurait fait de l'Algérie une province française et des Algériens musulmans

des Français comme les autres. Mais les projets Blum-Violette se heurtèrent à une opposition si violente, que le gouvernement y renonça. On ne répétera jamais assez quelle cruelle déception et quelle amertume ressentirent les hommes comme Abbas lorsque les projets

furent enterrés. Français de cœur et d'esprit, ces hommes étaient repoussés de la communauté française. Comment, dès lors, s'étonner qu'ils aient abandonné l'idée d'assimilation? En 1943, la parution du « Manifeste » marque un tournant dans la pensée de Ferhat Abbas. Le manifeste réclame des réformes économiques et sociales, « la dotation à l'Algérie d'une constitution propre » et « la participation effective des Musulmans au gouvernement de leur pays ». Ces revendications mesurées ne furent pas entendues. Alors Ferhat Abbas déposa les statuts des « Amis du manifeste et de la liberté ».

Ce mouvement prit une telle importance (près de 500.000 adhérents en 1945) que les colons s'inquiétèrent et saisirent la première occasion pour l'écraser. Ce fut la sanglante répression des manifestations de Sétif et de Guelma en mai 1945, Ferhat Abbas fut arrêté et les Amis du manifeste pourchassés. Jamais cependant leur culpabilité ne put être prouvée.

Lorsqu'il est libéré en mars 1945, Abbas espère encore faire admettre ses idées. C'est l'époque du Gouverneur Chataigneau : une politique de progrès est entreprise en Algérie. Les « Amis du Manifeste » sont devenus l'U.D.M.A., parti politique qui envoie de nombreux élus aux assemblées métropolitaines. Ferhat Abbas joue le jeu démocratique. Au nom de l'U.D.M.A., un projet de loi prévoyant « une République algérienne autonome associée à la République française » est déposé en avril 1946 devant la II<sup>e</sup> Constituante et, en mars 1947, devant le Parlement. Ce projet ne sera pas pris en considération et le Parlement français vote la loi du 20<sup>e</sup> septembre 1947 portant Statut de l'Algérie. Le Statut fut jugé très insuffisant par l'U.D.M.A., mais son application loyale eût au moins prouvé la bonne volonté de la France. Or, le statut fut saboté. Le Gouverneur Naegelen, successeur de Chataigneau, présida aux premières élections truquées. Et l'Administration

s'employa à faire élire ses candidats à l'Assemblée algérienne. Les clauses essentielles du Statut — comme la suppression des communes mixtes et la séparation du culte et de l'Etat — ne furent pas appliquées. De plus en plus, une politique modérée semblait dérisoire aux nationalistes. Pourquoi devaient-ils continuer à lutter dans la légalité, quand la France se refusait à appliquer la loi? La situation continua à pourrir lentement pendant le proconsulat Léonard, et ce fut le coup de tonnerre de novembre 1954.

**POURQUOI FERHAT ABBAS EST PARTI.** — L'éclatement de la rébellion était bien la conséquence d'une politique de promesses non tenues. Mais Ferhat Abbas ne suivit pas immédiatement les extrémistes. La nomination de Jacques Soustelle entretint l'espoir... et l'illusion. A l'époque où les maires du département « refusaient dans une motion tapageuse leur confiance au Gouverneur général », celui-ci acceptait le dialogue avec les chefs de l'U.D.M.A. Mais J. Soustelle changea vite de manières. La répression s'intensifia et le Journal de l'U.D.M.A. en butte aux tracasseries de la censure dut disparaître. Le voyage de Guy Mollet et les démissions qui ont suivi, les premiers actes du ministre résident ont convaincu Ferhat Abbas qu'il n'y avait rien à espérer de la position actuelle des hommes au pouvoir.

D'ailleurs, on refusait de l'entendre, et la politique modérée qu'il représentait devenait impossible dans le climat de la « pacification ». C'est pourquoi Ferhat Abbas s'est décidé à partir pour le Caire. Depuis plusieurs mois déjà, l'U.D.M.A., parti démocratique qui voulait faire triompher ses idées par les voies légales, s'était pratiquement dissoute. Le désespoir au cœur, son chef comprenait l'inutilité de son action : c'est le Gouvernement français qui a contraint Ferhat Abbas à rejoindre le F.L.N.

(Libéraux d'Algérie, n° 3.)

Ferhat Abbas m'avait dit personnellement qu'il trouvait « effrayante » la position sur laquelle Guy Mollet se maintenait. « Il était navré ». Ses amis les plus en vue m'ont dit, après les repréailles dont je vous ai si tristement parlé (celles qui venaient des deux côtés) qu'ils commençaient « à n'avoir plus d'espoir, que c'était décourageant et qu'on allait les obliger à faire le dernier pas qu'ils voudraient éviter. » Nous nous sommes quittés le 20 mars, les larmes aux yeux... Il y avait un gros désespoir dans leur âme.

Extrait d'une lettre écrite d'Alger par un Français d'origine, liguëur. (24 avril 1956.)

**UNE ESPERANCE DE PAIX ?** Malgré tout, Ferhat Abbas et le docteur Francis offrent à la négociation et à la paix des chances nouvelles.

Ils représenteront au sein du F.L.N. la tendance modératrice, laïque et politique qui essaiera de prévaloir sur les extrémistes et les militaires. Leur premier but sera de faire comprendre aux intransigeants extrémistes le possible et le réel. Les chefs militaires du F.L.N. sont presque tous dépourvus d'expérience politique. Les Oulémas n'en ont pas davantage. On peut espérer que les leaders de l'U.D.M.A. exer-

ceront une influence prépondérante. Cette influence sera forcément modératrice parce que Ferhat Abbas n'est pas l'homme de la guerre sainte et qu'il a le sens des réalités. Pour la France, il est maintenant l'interlocuteur valable, si longtemps recherché. Même si le programme ancien de l'U.D.M.A. : une république autonome fédérée à la République française, doit être quelque peu modifié, tout indique que les revendications maxima présentées par le F.L.N. ne seront pas maintenues. En particulier, il est probable que l'indépendance ne sera pas exigée comme préalable. Une

simple déclaration de principe du Gouvernement français reconnaissant « le fait national algérien » doit suffire pour faire cesser les hostilités. Ensuite il y aura les élections à une Assemblée algérienne et des négociations qui pourront être difficiles. Mais si Ferhat Abbas est acquis, comme tous les nationalistes, à l'idée d'une Fédération nord-africaine, il est de ceux qui veulent incliner cette Fédération vers l'Occident et non vers la Ligue Arabe.

Qu'on ne dise pas que la sécession est une fatalité. Les leaders de l'U.D.M.A. n'ignorent pas que l'Algérie ne peut

vivre seule et ils n'ont jamais désiré rompre tous les liens politiques, économiques et culturels avec la France. Ils pensent, au contraire, que l'intérêt bien compris de l'Algérie exige que ces rapports soient établis plus solidement sur des bases nouvelles. Ils sont partisans d'une république moderne, laïque et occidentalisée. Mais pour que leurs efforts aboutissent, il faut d'abord qu'ils soient compris du Gouvernement français et surtout aidés.

(*Libéraux d'Algérie*, n° 3).

## *Note aux lecteurs*

A la suite des documents ci-dessus devaient se trouver ici des indications relatives, d'une part au terrorisme établi par les insurgés, d'autre part au contre-terrorisme sous ses formes diverses (abus policiers, camps de déportation, représailles et répression collective).

Devait venir en second lieu la documentation relative à la dénonciation d'un prétendu défaitisme. On y eût trouvé, côte à côte, unis dans une même aversion pour la pensée non-conformiste, d'anciens gouverneurs généraux, quelques professeurs en Sorbonne, des groupements six-févrieristes (de 1934), des Vichyssois, et toute une gamme de députés allant de M. Teitgen (M.R.P.) à MM. Dides et Tixier-Vignancour.

Des précisions auraient suivi sur les poursuites, à leur goût nécessaires mais insuffisantes, contre les Barrat, les Bourdet, les Marrou, les Mandouze — en attendant les Maisonneul et les Claude Gérard... On y eût trouvé les protestations de la Ligue, incorrigible dans la défense, contre tous, des libertés républicaines et de la République elle-même.

Ces dossiers étaient prêts. La longue durée de l'impression et les difficultés survenues au Secrétariat de la rédaction ont obligé à les sacrifier. Mais les faits dont il s'agit seront — que les ligueurs en soient sûrs! — évoqués au Congrès de Rouen...

*Voulez-vous connaître la Ligue,*

*telle qu'elle est et qu'elle agit?*

Lisez la "Ligue des Droits de l'Homme".

Écoutez, chaque Samedi à 18 heures 40, sur la Chaîne parisienne, les Chroniques radiodiffusées du Président de la Ligue.

## Affaires-types

L'article 80 du Code pénal frappe d'une peine qui peut aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement quiconque « aura entrepris, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire français ou de soustraire à la France une partie des territoires sur lesquels cette autorité s'exerce ».

L'article 76 tient pour traitre et menace de mort « tout Français qui aura participé sciemment à une entreprise de démoralisation de l'armée ou de la nation ayant pour objet de nuire à la défense nationale ».

Ces deux textes se prêtent, par leur rédaction, aux poursuites les plus arbitraires.

En quoi consiste « le moral » de l'armée et de la nation ? Comment le connaît-on ? A quoi reconnaître « l'atteinte » ? Comment se constate que « le moral » en souffre ? Autant de questions dont les réponses dépendent du caprice des autorités qui poursuivent et du sentiment personnel des juges.

Quant aux entreprises visées par l'article 80, la brève formule « par quelque moyen que ce soit » permet de poursuivre, pour quoi que ce soit, qui que ce soit.

De ces deux textes si commodes — si commodes pour les poursuivants — il a été fait largement usage dans les affaires d'Algérie. Leur souplesse permet de réprimer toute opinion non conformiste. Il suffit aux pouvoirs publics d'en requérir l'application pour déchaîner perquisitions, saisies, arrestations, détentions et inspirer une crainte salutaire à ceux qui, prenant au sérieux la Déclaration des Droits de l'Homme, oseraient penser, parler, écrire librement.

Les fameuses « lois scélérates », tant dénoncées jadis par les Jean Jaurès et les Francis de Pressensé, sont donc aujourd'hui surpassées.

Il y a mieux. On a trouvé en Algérie une procédure « super-scélérate » : un juge inculpe en application de ces articles, lance un mandat d'amener, se fait livrer l'inculpé par la police, le reconnaît innocent, rend un non-lieu en sa faveur et le restitue à la police, qui l'expédie dans un camp de concentration. Ainsi, « par quelque moyen que ce soit », on se débarrasse des gêneurs.

La Ligue des Droits de l'Homme, obstinément fidèle à cette idée, sans doute archaïque, qu'un gouvernement qui se prétend républicain doit respecter les libertés républicaines, n'a pas cessé de s'élever contre les poursuites abusives. Ne pouvant citer ici toutes ses interventions, nous ne mentionnerons que les plus retentissantes : l'arrestation de Claude Bourdet, la perquisition chez le professeur Henri Marrou, les poursuites intentées au professeur Mandouze, enfin les deux affaires, arbitrairement jointes, de M. Jean de Maisonneuve et de Mlle Claude Gérard.

## I

### Affaire Bourdet

*La Ligue des Droits de l'Homme, émue des conditions dans lesquelles il a été procédé à l'arrestation de M. Claude Bourdet et hostile aux procès de tendance, proteste contre des poursuites contraires aux principes fondamentaux du Front républicain.*

(2 avril 1956.)

## II

### Affaire Marrou

Cinq inspecteurs de la D.S.T. se sont présentés hier lundi au début de l'après-midi au domicile du professeur Henri Marrou, à Châtenay-Malabry. Opérée en vertu d'une commission rogatoire du commandant Giraud, juge d'instruction militaire, cette opération entrainait dans le cadre de l'information générale ouverte contre X..., il y a plusieurs jours par ce magistrat pour « participation à des entreprises de démoralisation de l'armée ».

En fait, les policiers désiraient principalement savoir quels « documents » avaient été utilisés par M. Marrou pour écrire l'article que nous avons publié,

en tribune libre, dans *Le Monde* du 5 avril, sous le titre : « France, ma patrie. » Bien que l'éminent universitaire leur ait répondu qu'il avait tiré son texte de « sa propre cervelle », les visiteurs fouillèrent pendant plus de deux heures sa bibliothèque et ses classeurs. Ils n'y trouvèrent d'autres documents que des fiches sur les pères de l'Eglise.

Au terme de leur perquisition infructueuse, les inspecteurs ont emporté le double, dactylographié, de l'article du *Monde* et le paquet de lettres de lecteurs que celui-ci avait values à son auteur.

Né en 1904, ancien élève de l'Ecole normale supé-



rieure et de l'Ecole française de Rome, M. Henri Marrou s'est spécialisé dès ses premières années d'enseignement dans l'histoire ancienne du christianisme. Professeur en Italie, en Egypte, puis dans diverses facultés françaises, il fut nommé en 1945 à la Sorbonne. Ses études sur saint Augustin font autorité, ainsi que ses travaux pédagogiques, telle l'histoire de l'éducation dans l'antiquité.

Militant catholique, fondateur du groupe « Esprit » avec Emmanuel Mounier, M. Marrou prit part activement à la Résistance avec *Témoignage chrétien*.

Président de l'Institut scientifique franco-canadien, docteur *honoris causa* des universités de Québec et de Louvain, M. Henri Marrou est chevalier de la Légion d'honneur.

(Monde, 11 avril 1956.)

\* \* \*

## L'ARTICLE INCRIMINÉ

Le Gouvernement se montre très soucieux de parer à toute manœuvre malfaisante de démoralisation de l'armée, comme vient de l'apprendre à ses dépens Claude Bourdet (je souhaite que Maître Maurice Garçon nous explique en quoi l'usage actuel de la détention préventive diffère de ces lettres de cachet que nous avons tous appris dès l'école primaire à détester comme une des tarés du régime aboli en 1789) ; est-il aussi attentif à ce qui porte atteinte au moral de la nation ?

Je ne suis ni journaliste professionnel ni homme politique ; je ténogie ici en simple citoyen que sa conscience tourmente et qui constate n'être pas le seul à éprouver cette lourde gêne, cette inquiétude, cette angoisse.

En deux ou trois semaines, une étrange torpeur s'est emparée de l'opinion — ou ce qui la manifeste. A la menace, brandie dès avant les pouvoirs spéciaux, de voir exercer « un certain contrôle » sur la presse et la radio, celles-ci ont réagi en s'imposant, semblait-il, une sévère autodiscipline. Le résultat c'est qu'à nouveau nous prenons l'écoute de la radio suisse et nous comptons pour être informés sur la presse étrangère ; n'est-ce pas par de tels chenaux détournés que les nouvelles les plus graves — comme celle du sac de Tebessa — se sont fait jour jusqu'à nous sans rencontrer d'autre écho officiel qu'un silence gêné ?

Parlant, encore une fois, en tant que simple citoyen, je dis que cela n'est pas très bon pour le moral du pays. Aussi bien, commence-t-on à entendre ici ou là d'étranges voix chuchoter. Il y a les prétendus réalistes : l'Indochine perdue, il faut tenir l'Afrique du Nord ; la Tunisie et le Maroc abandonnés à la légère. L'Algérie est notre dernière franchée, ou c'en est fait de la puissance française... Même les milieux religieux sont atteints ; je m'entends partout rappeler au devoir chrétien du dévouement à la patrie ; d'autres, s'avisant que l'Islam implique la notion de guerre sainte, s'en vont dénicher dans les généraux théologiques le thème poussiéreux de la croisade...

Eh bien ! je dis que tout cela est grave ; que la santé, l'honneur, la réalité même de ce qui fait l'essence de la France, risquent d'être atteints et de se mettre à pourrir. Et cela, il faut le crier bien haut avant qu'il soit trop tard.

Certes, je me sais et me sens profondément solidaire de ceux qu'on appelle assez étrangement « les Français d'Algérie », — de la population algérienne d'origine et de mœurs européennes, sans distinguer ceux dont les pères sont venus de France même, d'Espagne, de Malte ou d'ailleurs. Ils sont mes frères français, et que leur caractère m'inspire sympathie ou

réserve, c'est là un fait (quand mon frère ou mon fils seraient pour moi un objet de honte, ils n'en resteraient pas moins mon fils ou mon frère). Je suis fier de leurs hauts faits, de leurs belles réussites : la terre défrichée, la forêt renaissante, le trachome, la variole ou la peste maîtrisés ou en recul. Mais je suis pareillement solidaire de leurs échecs, de leurs insuffisances, de leurs erreurs. Aussi bien devons-nous nécessairement en acquitter tous ensemble le passif ? Sur le plan de l'histoire humaine, nos actes nous suivent, et il faut payer les conséquences de toute faute : à Dieu seul appartient le pardon.

Cela dit, comment ne me sentirais-je pas également solidaire de ceux que l'ordonnance du 7 mars 1944 a appelés « les Français musulmans » ? Les ayant conquis autrefois, nous les avons pris en charge ; aussi bien n'avons-nous jamais hésité à les intégrer à notre nation, aussi longtemps qu'il s'agissait de travailler pour elle dans nos usines et nos chantiers, de combattre ou de mourir : hier encore, traversant la Beauce, je me suis arrêté devant un cimetière militaire à dénombrer les tombes marquées du croissant de l'Islam — soldats tombés pour la France, sacrifiés pour retarder la retraite de l'été 1940...

Le fait que notre association ait pour origine la conquête n'est à mes yeux ni une justification suffisante, comme le pensent les réalistes, ni une tare ineffaçable, comme l'estiment les idéalistes, bien naïfs à mes yeux d'historien. Car enfin, bien des provinces françaises ont été à l'origine annexées par le fer et par le feu : pour ne pas remonter à la croisade albigeoise, les Francs-Comtois n'ont pas oublié de quelles horreurs s'est accompagnée la conquête de 1668-1674. Ce qui seul importe, c'est que Toulouse et Dôle sont aujourd'hui fières d'être françaises et que Chaouïas, Kabyles et Arabes sont en ce moment en révolte ouverte contre nous.

Il y a des faits macroscopiques : à qui fera-t-on croire que les fellaghas ne sont qu'un ramassis hétéroclite de repris de justice, de fanatiques religieux et d'agents de l'impérialisme égyptien ? Ce n'est pas à nous, en tout cas, les anciens résistants, qui savons ce qu'est un maquis et qu'il ne peut tenir qu'avec la complicité profonde d'au moins la grande masse de la population. J'accepte de faire aussi grande que l'on voudra la part de ces éléments regrettables, il reste que la volonté maugrabine m'apparaît d'abord, à moi Français, comme une défaite de la France, comme un échec — au moins partiel — de notre effort colonisateur, de notre action en tant que chargés de tutelle. Et mon premier devoir de citoyen français est de prendre conscience de cette lourde responsabilité.

On me demande de contribuer à maintenir la « présence française » en Afrique du Nord : j'ai le droit, j'ai l'impérieux devoir de me demander si cette présence a été, est aujourd'hui, une présence authentiquement française. Je redis que pour nous, Français, la France n'est pas la France si elle se montre infidèle à l'image idéale qu'elle s'est proposée d'incarner.

En m'invitant à un si sévère examen de conscience, je ne cède pas à ce goût masochiste « d'étaler ses plaies et comme d'aller chercher la honte » que l'opinion de droite attribue volontiers à l'intellectuel de gauche. (Michelet, que je viens de citer, en faisait, lui, un attribut du tempérament national.) Historien, je me refuse à toute classification manichéenne, comme s'il y avait jamais eu un parti ou un peuple de Purs affrontant les Puissances des Ténèbres. Théologien, j'ai appris de mon maître saint Augustin, ce Berbère, que toutes les nations qui se manifestent dans l'histoire sont nécessairement un mélange, pour nous inextricable, de Cité du Bien et de Cité du Mal. Mais ce que la théologie, l'histoire et le bon sens m'ont aussi appris, c'est que les civilisations qui laissent le fossé s'élargir entre l'idéal dont elles se réclament et les réalisations qu'elles en proposent, ces civilisations-là meurent de leur hypocrisie.

Il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin des raisons de s'indigner : laissons le passé et ses occasions perdues ; le présent suffit bien à notre angoisse. Je ne prononcerai que trois mots, assez chargés de sens : camps de concentration, torture et répression collective. Je ne veux scandaliser personne et ne prononcerai pas à la légère les noms sacrés de Dachau et Buchenwald ; il me suffira, hélas ! d'en prononcer un autre, déjà bien lourd à porter : nous, Français, avons déjà sur la conscience le camp de Gurs, et nous savons, n'ayant pas d'excuse, de quelles abominations, de quelles souffrances, au surplus politiquement toujours inutiles, s'accompagnent le recrutement des « suspects » et leur abandon aux démenées concentrationnaires. Passant à la torture, je ne puis éviter de parler de « Gestapo » ; partout, en Algérie, la chose n'est niée par personne, ont été installés de véritables laboratoires de torture, avec baignoire électrique et tout ce qu'il faut, et cela est une honte pour le pays de la Révolution française et de l'affaire Dreyfus ; je ne puis sans frémir penser au jour où je fus chargé de représenter le Gouvernement de la République à une exposition organisée musée Galliera, par l'U.N.E.S.C.O., en l'honneur de la Déclaration des Droits de l'Homme ; il y avait là tout un panneau consacré à l'abolition, et non, ô hypocrisie ! au renouveau de la torture judiciaire.

Et que dire enfin de la répression collective ? Car, de quelque nom qu'on la décore — ratissage, démonstration aérienne « qui fait plus de peur que de mal » (bien sûr les victimes ne se chiffrent que par dizaines, ce n'est pas Hiroshima !) — l'opération consiste tou-

jours à frapper indistinctement innocents et coupables, combattants et désarmés. On ne « venge » pas un assassinat par de tels crimes, car ce sont là des crimes : je me souviens encore de notre vieux maître Glotz soulignant avec fierté que l'humanité s'honorait, depuis les lois humaines de Solon, d'avoir renoncé aux principes odieux de la responsabilité collective ; si les hommes du xx<sup>e</sup> siècle doivent revenir à la barbarie, nous attendons du moins de la France qu'elle soit la dernière à y résister.

Qu'on ne m'objecte pas les difficultés de la lutte contre un adversaire sournois, insaisissable. Il y aurait beaucoup à dire sur le seul plan de l'efficacité : quels interlocuteurs valables le Gouvernement se prépare-t-il donc pour les élections si solennellement promises ? Un corps d'électeurs composé des rescapés du camp de Djorf, des « mechtas » incendiées, des familles décimées ? Mais la question, la vraie question, la question « française » n'est pas là. On ne défend pas une noble cause par des moyens infects.

Oui, la grandeur française est en péril. Je m'adresse à tous ceux qui, comme moi professeur, sont des éducateurs, qui, comme moi, ont des enfants et des petits-enfants : il faut que nous puissions leur parler sans être couverts d'humiliation d'Oradour et des procès de Nuremberg : il faut que nous puissions relire devant eux les belles pages de nos classiques sur l'amour de la patrie, sur notre France « patronne et témoin (et souvent martyre) de la liberté dans le monde ». Oui, avant qu'on soit engagé plus avant dans le cycle infernal du terrorisme et des représailles, il faut que chacun de nous entende au plus profond, au plus sincère de son cœur, le cri de nos pères : « La patrie est en danger ! »

(Monde, 5 avril 1956.)

\*

\*\*

#### UNE PROTESTATION

« Indignée par l'inculpation de M. Claude Bourdet et les perquisitions effectuées au domicile de plusieurs collaborateurs de *France-Observateur* et du professeur Henri Marrou », la Fédération de l'Éducation nationale constate dans un communiqué que « les journalistes inquiétés par la police se sont bornés à exposer dans leurs articles des idées et des convictions largement développées durant la période électorale ».

La Fédération « proteste contre les atteintes portées à la liberté de la presse, liberté fondamentale de tout régime démocratique, et demande au gouvernement de reconsidérer sa position sur les mesures de répression policière qui semblent s'instaurer et qui provoquent une émotion légitime parmi les travailleurs particulièrement attachés au respect des libertés démocratiques qu'ils ont conquises après de longues années de luttes syndicales ».

(Monde, 12 avril 1956.)

#### QUESTIONS

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 16 avril 1956, S'associant à la protestation immédiatement élevée par le Président de la Ligue contre l'arrestation du journaliste Claude Bourdet, Proteste avec la même indignation contre les mesures prises à l'égard du professeur Marrou.*

Il observe que cette dernière affaire, officiellement close par l'abandon de toute poursuite, pose sur le plan judiciaire comme sur le plan politique et sur le plan moral des questions jusqu'ici demeurrées sans réponse :

1° Les poursuites. Engagées par un juge d'instruction militaire, révélées par la perquisition du lundi 9, confirmées le mardi par l'annonce d'un mandat de comparution, elles ont été arrêtées le jeudi suivant avis, remis au professeur par un gendarme, de l'annulation du mandat. De deux choses l'une :

— Ou bien le dossier était assez chargé pour justifier une opération aussi retentissante que la perquisition du 9, et comment alors ces charges se sont-elles en moins de quatre jours évaporées ?

— Ou bien ces charges n'existaient pas et quelles sanctions ont été prises contre un juge assez léger pour se lancer sans présomptions suffisantes dans une affaire aussi grave ?

2° Question connexe : Le juge a-t-il agi de son propre mouvement, ou s'était-il assuré de l'assentiment de ses chefs ? En ce dernier cas, de qui venait l'assentiment ? Mêmes questions à propos de l'annulation du mandat : autrement dit, le juge d'instruction militaire a-t-il pris sur lui seul de renoncer à la comparution décidée, à l'interrogatoire projeté, aux poursuites éventuelles ? Et, dans la négative, de qui serait venue la décision ?

3° Les déclarations du ministre. Dans une interview publiée le samedi 14 par « La Dépêche du Midi », le ministre de la Défense nationale reprend contre le professeur Marrou, qu'il assimile à Claude Bourdet, l'accusation d'atteintes au moral de l'armée. Cette accusation, qui met sur le même plan un écrivain inculpé et un professeur dégage judiciairement de toute poursuite, apparaît comme un désaveu de la justice militaire par le ministre, chef de la justice militaire. Une pareille inconséquence pose la question de l'authenticité des propos attribués au ministre.

4° L'authenticité de l'interview. Elle est affirmée par « La Dépêche du Midi », journal sérieux se réclamant du même parti que le ministre. Il est cependant bien difficile de l'admettre, non seulement à cause de la contradiction entre l'opinion du ministre et la décision de la justice qu'il dirige, mais encore pour les deux raisons suivantes. Premièrement, il est invraisemblable qu'un membre du Gouvernement, et singulièrement du Gouvernement de Front républicain, s'exprime avec une désinvolture indécente sur des mesures de police incompatibles avec le respect de la dignité humaine. Il n'est pas moins invraisemblable que le ministre ait pu faire grief à MM. Bourdet et Marrou d'informations déficientes alors que lui-même, ministre de l'Intérieur dans le Cabinet précédent et chargé comme tel des affaires d'Algérie, n'a pu ignorer ni la réalité des abus dénoncés par MM. Bourdet et Marrou, ni le tort que ces abus ont faits, tant en Algérie qu'à l'étranger, à la cause même de la France.

La Ligue des Droits de l'Homme estime qu'aux heures graves où les consciences françaises, profondément troublées, exigent avant tout d'y voir clair, de telles questions ne peuvent rester sans réponse.

Elle-même attend dans un espoir de soulagement : du ministre de la Défense le démenti de son interview prétendue — du Gouvernement tout entier le désaveu de pratiques policières et judiciaires indignes du Front républicain.

## III

## Affaire Mandouze

Le lundi de la semaine dernière, cinq jeunes étudiants frappaient à la porte de l'appartement du professeur André Mandouze, sur les hauteurs d'Alger. Mme Mandouze, croyant à une délégation puisqu'elle reconnut des anciens étudiants de son mari, les fit entrer. Le cinquième maintint ouverte la porte et, à ce moment, une soixantaine de jeunes gens de toutes professions s'engouffrèrent dans l'appartement, saccageant tout, brûlant les papiers, pillant le bureau, molestant les enfants.

S'acharnant contre le professeur, ils prétendirent lui faire signer une déclaration désavouant son action politique en faveur des musulmans d'Algérie. Pendant ce temps-là, d'autres étudiants mettaient en pièces la voiture d'André Mandouze.

Le lendemain mardi, le professeur Mandouze devait faire son cours à la Faculté. Il avait pris ses précautions et s'était installé bien avant l'heure dans l'amphi-

théâtre. Deux cents étudiants tentèrent alors de l'en déloger. Il fut protégé par une cinquantaine d'étudiants musulmans et une dizaine d'étudiants catholiques et de jeunes professeurs de la Métropole.

Tandis que les manifestations continuaient, le doyen venait annoncer que les cours d'André Mandouze seraient suspendus jusqu'à nouvel ordre. Il y a deux jours, le recteur de l'Université confirmait cette décision. Tous les jeunes professeurs qui s'étaient solidarisés avec André Mandouze furent victimes, dans leur lycée respectif, de brimades et de menaces.

Depuis une dizaine d'années, André Mandouze joue à Alger les enfants terribles de l'Université. Il a été, à trente-deux ans, l'un des plus jeunes professeurs de Faculté de France. Mais comme il l'a été après avoir tenu un rôle éminent dans la Résistance, il fut l'un des fondateurs de *Témoignage chrétien* — le passage de la vie héroïque aux études augustiniennes lui était

difficile. Il a toujours gardé dans son enseignement du latin, la fièvre et aussi la fantaisie échevelée des jours glorieux. L'Université d'Alger vit arriver ce non-conformiste avec inquiétude.

Avant de se lancer dans le combat politique, André Mandouze fit scandale en organisant à Alger des stages. Rompant avec toutes les habitudes universitaires, il entraînait ses étudiants dans de longues randonnées vers les montagnes de Chrea ou vers la ville romaine de Tipasa sur la côte algéroise. Ses étudiants l'adoraient, les parents d'élèves pestaient contre lui. La majorité de ses collègues le jalouaient.

Jusqu'à-là, cependant, on feignait de ne le tenir que comme un missionnaire farfelu, un peu turbulent, mais plutôt inoffensif. On espérait surtout que sa thèse sur saint Augustin et les évêques d'Afrique accaparerait chaque jour davantage son activité et que la soutenance de cette thèse contribuerait, par une nomination en Sorbonne, à laisser l'Université d'Alger retrouver son calme d'antan.

Mais depuis quelques années, André Mandouze s'est engagé dans le combat algérien. Il s'est engagé, comme il fait toute chose, c'est-à-dire entièrement et avec passion. Négligeant sa famille (il a sept enfants), sa carrière (il passe pour l'un des latinistes les plus brillants d'aujourd'hui), il s'est lié, il y a quatre ans, à l'un des leaders d'une fraction du parti nationaliste M.T.L.D. Son amitié pour ce musulman, M. Kiouane, était connue. Sa contribution à l'hebdomadaire de Kiouane : *La Nation algérienne*, a été considérable. Cet hebdomadaire élaborait chaque semaine la seule vraie

Nous avons récemment signalé que le cours donné par M. André Mandouze à la faculté des lettres d'Alger avait été interrompu en raison des manifestations auxquelles se livraient des étudiants qui reprochaient au professeur d'avoir, lors d'un meeting tenu à Paris, apporté le « salut de la résistance algérienne ». Les autorités universitaires avaient alors réussi à faire

Alger, 17 mars. — Au cours d'une réunion d'information tenue à Alger, deux cents universitaires ont adopté une motion dans laquelle ils déclarent notamment qu'ils élèvent une protestation énergique « contre les termes dans lesquels le Comité de coordination pour la défense de l'Algérie française, passant outre à la politique définie par le gouvernement et approuvée par l'Assemblée Nationale, lance, pour le 21 mars, un ultimatum aux pouvoirs publics ».

Le texte poursuit :

« Ces mêmes enseignants, mesurent la gravité exceptionnelle — si le gouvernement cédait à ces inadmissibles pressions — des répercussions qu'entraînerait l'exécution des hommes condamnés à mort par un jugement sommaire, dans des conditions dénoncées par le barreau de Constantine.

« Ils s'en remettent à la sagesse politique du gouvernement, qui a su empêcher, en différant ces exécutions, qu'une rupture définitive ne se crée entre les

Le 6 mars, trois cents étudiants et lycéens européens organisaient à l'Université d'Alger une manifestation violente pour empêcher le professeur André

pensée politique qui ait jamais été conçue en Algérie depuis le « manifeste » de Ferhat Abbas.

Kiouane était nationaliste. Mais « à l'occidentale ». C'était un patriote arabe, mais laïque. Il reconnaissait sa dette envers la France. Il voulait faire avec les Français d'Algérie un Etat algérien et il le demandait alors, sans inciter à la violence ou au terrorisme.

Lorsque l'insurrection prévue et redoutée par André Mandouze éclata, on sait qu'elle prit de court tous les cadres politiques du nationalisme algérien. Tous, y compris Kiouane. Ce dernier mit un certain temps à s'adapter. André Mandouze, qui dirigeait une revue ronéotypée par ses étudiants et qui s'appelle *Conscience maghrébine*, s'intéressa tout de suite aux insurgés.

André Mandouze vint, le mois dernier, à Paris, avec l'espoir d'avoir des entretiens qui alerteraient les personnalités politiques. Invité à un meeting organisé par les intellectuels, contre la guerre en Algérie, il déclara avec un peu de gloriole apporter « le salut de la résistance algérienne ». Cette déclaration répétée à Alger dans le contexte que l'on sait, mit un comble à la fureur.

Comme pour Catroux, les Pouvoirs publics ont aujourd'hui cédé : puisque les plus violents des Français d'Algérie ne veulent plus d'André Mandouze, il n'y aura plus à l'Université d'Alger de cours de latin. La réaction des étudiants musulmans a été immédiate : ils viennent de se solidariser avec Mandouze, et ils prennent maintenant une position publique en faveur de la rébellion.

(*L'Express*, 16 mars 1956.)

évacuer les bâtiments où les incidents se déroulaient et la police n'était pratiquement pas intervenue.

En vertu des pouvoirs qu'il détient pour faire régner l'ordre parmi les étudiants, le recteur de l'Université vient de décider de suspendre jusqu'à nouvel ordre le cours de M. Mandouze.

(*Monde*, 13-3-56.)

deux communautés européenne et musulmane. Ils le prient instamment de ne pas céder à ces mises en demeure qui tendent à livrer l'Algérie à une guerre totale. »

Cent quarante-sept professeurs d'Algérie ont signé la pétition suivante :

« Les professeurs soussignés, qu'elles que soient leurs opinions et les réserves qu'ils peuvent faire sur l'action politique de M. Mandouze, s'élèvent contre les pressions inadmissibles d'étudiants qui n'hésitent pas à persécuter un professeur jusqu'à son domicile et prétendent priver l'Université d'Alger des services d'un latiniste remarquable.

« Ils déplorent cette atteinte à la liberté de pensée qui pourrait bien présager de sombres jours pour l'Université d'Alger et assurent M. Mandouze de leur sympathie confraternelle. »

(*Monde*, 18-19 mars 1956.)

Mandouze de faire son cours. Cette manifestation était l'œuvre du Comité d'Action Universitaire, qui rassemble les éléments ultras de l'Université et les appelle à

l'action directe. Devant le tumulte, Mandouze tint tête, défendu par quelques rares étudiants européens et une cinquantaine d'étudiants musulmans membres de l'U.G.E.M.A. (Union générale des Etudiants musulmans algériens). La salle de cours fut envahie, Mandouze ne put quitter la faculté que grâce aux étudiants musulmans qui l'entourèrent. Immédiatement et comme s'il n'avait attendu que cette occasion pour marquer son hostilité à son collègue, le recteur Guillon suspendait jusqu'à nouvel ordre les cours de littérature latine professés par André Mandouze. L'Université d'Alger capitulait devant l'émeute fasciste.

Quatre jours plus tard, on pouvait s'apercevoir que certains collègues d'André Mandouze n'hésitaient pas à prendre eux-mêmes la tête des étudiants factieux. Le jeudi 8 mars, en effet, étaient arrivés à Alger l'exprésident d'honneur de l'U.N.E.F. (Union des Etudiants algériens) — Mousseron et Bourély, président de l'U.E.A. (Union des Etudiants Algériens), grands ordonnateurs l'un et l'autre de toutes les manifestations colonialistes parmi les étudiants de la métropole. Mousseron et Bourély étaient tous deux les invités du Comité d'Action Universitaire. Buts du voyage : exposer les résultats de l'action menée en France par les étudiants européens d'Algérie, collecter des fonds pour intensifier cette action.

Le lendemain de leur arrivée, Mousseron et Bourély tenaient une conférence de presse à l'hôtel Saint-Georges. Le samedi 10, le C.A.U. organisait en leur honneur dans la banlieue d'Alger, à Saint-Eugène, une conférence publique au cours de laquelle devaient prendre la parole plusieurs « intellectuels » qui se firent les avocats forcés du colonialisme. A tout seigneur, tout honneur : ce fut d'abord le maire de Saint-Eugène, M. Laquière, ancien président de l'Assemblée Algérienne. Son allocution se termine par ces mots : « Pour quelques jours, gardez votre sang-froid. Le jour où il faudra, nous saurons, nous, les vieux, vous mener au triomphe. »

Après le politicien local, M. Bousquet, professeur de Droit à l'Université d'Alger, animateur du C.A.U., qui s'était déjà fait remarquer par sa véhémence lors des manifestations fascistes du 6 février contre Guy Mollet, prend la parole et, sur un ton forcé, invite l'assistance « à lutter contre le triple chancre : communisme, christianisme progressiste, mendicisisme ».

Une perquisition a été opérée au domicile de M. André Mandouze qui, professeur à l'Université d'Alger, habite actuellement à Neauphle-le-Château. L'opération a été effectuée par le juge de paix de Montfort-l'Amaury, subdélégué par le juge d'instruction de Rambouillet en vertu d'une commission rogatoire délivrée par le juge d'instruction de Blida. Différents documents ont été saisis.

M. André Mandouze a, en outre, été inculpé d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat en vertu des articles 80 et 83 du code pénal. On lui reproche d'avoir reproduit dans les numéros 6 et 7 de *Conscience maghrébine*, parus en décembre dernier, des tracts subversifs.

M. Mandouze nous prie de donner les précisions suivantes, à la suite de l'information que nous avons publiée dans le *Monde* du 25 mai :

M. Bousquet est lyrique : « C'est la tragédie de l'avachissement français qui se joue ici. 7.500 fellaghas ne sont tout de même pas comparables à l'armée allemande de 1940. Nous ne saurions résister en Algérie, si on arrête toute résistance française en Tunisie et au Maroc! » Pour ce juriste de choc, les fellaghas sont « de pauvres bougres qui, il y a un an, ne demandaient qu'à travailler ». Tout ce qui se passe est la faute de Mitterrand, de Mendès et « autres Chevalier ». M. Bousquet compare en bloc ces personnages à l'évêque Cauchon.

Intermède pénible. Comparait à la tribune un nommé Bouillé. Il ouvre la bouche, énonce ses qualités : « Je suis un philosophe et un intellectuel. » Les étudiants qui composent la salle hurlent en chœur : « Traître, salaud! » Le philosophe supplie : « Laissez-moi parler. Vous me jugerez ensuite. » Il reprend son souffle : « Je suis un philosophe... » La salle explose : « Traître, au Caire! » Alors, le philosophe se repent et déclare que s'il a tenu à prendre la parole, c'était précisément pour attester que, débarqué de France au mois de novembre avec toutes les illusions d'un homme qui voulait s'élever au-dessus du débat, il a compris que son devoir était d'adhérer pleinement aux vues du C.A.U. Pour mieux prouver la vigueur de sa foi nouvelle, il s'écrie : « J'interdis à quiconque en France de dire que le million et demi de Français d'Algérie sont des colonialistes! »

Après cette exhibition, Bourély s'en prend aux Comités antifascistes universitaires de la métropole « dans lesquels on ne sait plus distinguer un communiste d'un chrétien ». Mousseron, plus précis, dénonce les Jécistes et le mal qu'ils font à la jeunesse française. Derniers accusés dans ce nouveau procès de trahison : « Certains Dominicains » qui se font les porte-parole des fellaghas. Là-dessus, Mousseron fait l'apologie des émeutes racistes de Montpellier, promu étonnamment au rang de Nuremberg intellectuel pour étudiants de droite. Il conclut sur le mode tragique : « En Tunisie, nous laissons le pouvoir à une dictature. Ici, nous ne pouvons pas abandonner le pouvoir à des assassins anarchistes. Nous ne voulons pas qu'on nous refasse le coup de l'Indochine! »

M. Bousquet était, on le voit, en brillante compagnie. Le recteur Guillon n'a pas jugé bon de suspendre ses cours.

(France-Observateur, 15 mars 1956.)

Cette revue avait fait l'objet d'un dépôt légal à Alger, mais par la suite avait été saisie en Algérie. L'information aurait été ouverte au lendemain de la découverte de différents exemplaires de cette publication sur des musulmans, eux-mêmes inculpés.

(On veut croire que des renseignements complémentaires seront donnés sur les motifs d'une inculpation aussi grave que celle d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat. La simple reproduction de tracts largement diffusés par d'autres voies est-elle une raison suffisante? De nombreux journaux ou publications, qui ont pu agir en toute bonne foi, ne seraient-ils pas à ce titre passibles de poursuites?)

(Le Monde, 25 mai 1956.)

« Le terme de « documents », employé pour désigner l'objet de la saisie faite à mon domicile pourrait, vu l'inculpation, faire croire à des papiers intéressant la

sûreté de l'Etat. Il s'agit, en fait, de textes déjà répandus dans le public : tracts émanant de sources les plus opposées, articles personnels, mémoire non confidentiel, documentation ayant servi de base.

« ... Le motif d'inculpation semble enfin peu logique : ou bien c'est le fait de reproduire des tracts dits « subversifs » qui en lui-même est subversif. Auquel cas, le dépôt légal de la revue ayant été effectué en décembre à Alger, c'est un magistrat de cette ville qui, à cette date, aurait dû m'inculper, et avec moi tous les

journalistes des bords les plus divers qui reproduisent les documents F.L.N., M.N.A., P.C.A., normalement reçus par la poste. Ou bien ce qui est considéré comme portant atteinte à la sûreté de l'Etat, c'est qu'on ait trouvé un numéro de *Conscience maghrébine* chez un ou plusieurs nationalistes. Auquel cas, il faudrait que tout journal ou revue commence par faire une enquête sur ceux qui auraient manifesté le désir de s'abonner au périodique ou de l'acheter au numéro. »

(*Monde*, 27-28 mai 1956.)

## IV

## Affaire de Maisonseul

M. de Maisonseul, inculpé samedi dernier d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, présenté par toute la presse de droite et par les ultras du colonialisme comme « particulièrement suspect », parce qu'entretenant des « relations étroites » avec des personnalités nationalistes algériennes, est en fait un homme d'opinions modérées qui n'avait jamais appartenu à une formation politique, un « libéral » classique. C'est à tort qu'on a dit de lui qu'il était un chrétien progressiste.

Simplement, profondément ému du développement des événements en Algérie après le 1<sup>er</sup> novembre 1954, à la fois en tant que « libéral » et parce qu'il appartenait à une famille établie depuis longtemps en Algérie, M. de Maisonseul avait été amené, en automne 1955, à prendre contact avec quelques-uns des éléments français qui, à Alger, tentaient de définir les possibilités d'une solution qui ne fût pas exclusivement militaire au drame de l'Algérie. Sa qualité de directeur départemental de l'urbanisme et son apolitisme même avaient fait considérer avec un intérêt particulier cette prise de position.

Lors du voyage de M. Guy Mollet à Alger, le 6 février, M. de Maisonseul avait été reçu par le Président du Conseil, non comme porte-parole d'une quelconque association, mais à titre personnel. Il lui avait exposé ses inquiétudes et les efforts des Français libéraux pour rechercher une issue positive et pacifique.

M. Mandouze, ancien professeur à l'Université d'Alger, que nous avons interrogé à propos de l'arrestation à Alger de M. de Maisonseul et du rapport établi dans certains quotidiens entre cette arrestation et la perquisition opérée le 23 mai à son domicile de Neauphlie-le-Château, nous a déclaré :

« Je ne connais pas M. de Maisonseul. Je ne l'ai jamais vu. La première fois que j'ai entendu parler de lui, c'était à propos de la conférence faite à Alger par Albert Camus, conférence à laquelle je ne suis d'ailleurs pas allé, n'étant pas d'accord avec la position de Camus.

« La relation entre la perquisition opérée le 23 mai à mon domicile et la perquisition de vendredi suivie de l'arrestation, le lendemain, de M. de Maisonseul, est

M. Mollet approuva et encouragea M. de Maisonseul à prendre directement contact avec Robert Lacoste, qui venait d'être nommé ministre résident en Algérie. En fait, quelques jours plus tard, M. Lacoste refusait de recevoir le directeur de l'urbanisme auquel il faisait répondre : « Je fais la guerre. » Cependant, M. de Maisonseul resta en contact constant avec M. Frappart, directeur du cabinet du ministre résident, qu'il tint régulièrement informé de ses activités et, notamment des efforts entrepris en liaison avec Albert Camus pour l'établissement d'une sorte de « trêve civile ». Au cours d'une réunion organisée à Alger même par Camus, sous la présidence d'Emmanuel Roblès, l'appel suivant avait été lancé : « Nous demandons qu'en dehors de toute position politique et sans que cela entraîne aucune interprétation de la situation actuelle dans un sens comme dans l'autre, un engagement général soit pris pour assurer la protection des civils innocents. »

Ce recours à une non-violence où l'on pouvait trouver un écho des enseignements de Gandhi, cet effort pour mettre un terme au moins au massacre des innocents, dans l'esprit de ses promoteurs devait aboutir à un appel solennel, qui aurait été lancé avec l'appui des différentes autorités religieuses d'Algérie.

Aux yeux de M. Lacoste, tenter de sauver des vies de femmes et d'enfants, nous savons désormais que c'est porter atteinte à la sûreté de l'Etat.

(*France-Observateur*, 31 mai 56.)

parfaitement invraisemblable. Il suffit de rapprocher les dates. Comment dans un temps aussi court aurait-on pu transporter et dépouiller à Alger les dossiers saisis chez moi ?

« J'ai le sentiment que cette affaire constitue une manière de contrepartie à l'expulsion de MM. Boyer-Banse et Bousquet, et qu'elle traduit un raidissement de la politique de M. Lacoste dans un sens opposé à la pacification des esprits. Les éléments européens, peut-être peu puissants, mais qui existent à Alger et qui sont pour la construction d'une communauté politique où collaboreraient des musulmans et des Européens sont maintenant visés et touchés. C'est grave, car la place sera bientôt livrée aux seuls ultras. »

(*Monde*, 29 mai 1956.)

M. Albert Camus adresse au *Monde* la lettre suivante :

Monsieur le Directeur du *Monde*,

Paris, le 28 mai 1956.

Je viens d'apprendre avec une stupéfaction indignée l'arrestation à Alger de mon ami Jean de Maisonseul. Je me suis jusqu'ici obligé au silence sur l'affaire algérienne afin de ne pas ajouter au malheur français et parce que, finalement, je n'approuvais rien de ce qui se disait à droite comme à gauche. Mais il n'est pas possible de se taire devant d'aussi stupides et brutales initiatives qui, justement, portent un coup direct aux intérêts de la France en Algérie. Je connais Jean de Maisonseul depuis vingt ans. Il ne s'est jamais occupé de politique pendant tout ce temps. Ses deux seules passions étaient l'architecture et la peinture. Orléansville, par exemple, doit à ce grand architecte d'être relevée de ses ruines. Il construisait en somme l'Algérie pendant que l'autres la détruisaient.

C'est tout récemment que, devant la tragédie d'un pays qu'il aimait par-dessus tout, il a cru devoir prêter l'appui de son nom et de son action au projet de trêve civile qui était le mien, dont le principe a été approuvé successivement par MM. Soustelle, Lacoste et Mollet, et qui revenait, sans interpréter ni modifier l'actuelle situation, à obtenir que soient préservés au moins les femmes, les vieillards et les enfants, français ou arabes. Il ne s'agissait là de rien qui puisse ressembler de près ni de loin à une négociation, ni même à un simple « cessez-le-feu », mais seulement d'un ensemble de dispositions purement humanitaires que personne jusqu'ici n'a eu l'impudence de critiquer. Le texte de mon appel a d'ailleurs été rendu public, et personne à ma connaissance n'a jugé son objet scandaleux ni ses intentions criminelles. L'« organisation » dont parle la dépêche d'agence n'est rien d'autre que le comité qui a pris en charge cet appel et, fort des encouragements reçus, a tenté de le faire aboutir dans des conditions de plus en plus désespérées. Nos services de sécurité n'ont certainement pas eu de peine à découvrir cette « organisation » dont l'existence était de notoriété publique.

Jean de Maisonseul s'est occupé activement de ce comité. C'est un abus de mots et de pouvoir que de lui prêter, à partir de là, des relations avec des partis ou des tendances qui n'ont jamais eu accès à ce comité, plus encore de lui prêter des intentions de négociations en vue d'un « cessez-le-feu » ou pour l'établissement d'une république algérienne, indépendante. On croit rêver en lisant de pareilles bêtises.

Je lis aussi que de Maisonseul aurait adhéré à la Fédération des Français libéraux. Il n'est pas le seul dans ce cas, et cette Fédération ayant, selon ce qu'on m'a dit, déclaré ses desseins et déposé ses statuts, il n'est pas pendable d'y adhérer. Arrêter les libéraux et seulement parce qu'ils le sont, c'est décréter que seuls les manifestants du 6 février ont la parole en Algérie. Si cela est, je prie le président Mollet de nous le faire savoir et d'approuver publiquement cette politique qui veut que soient accusés d'esprit de capitulation tous ceux qui n'insultent pas le président du gouvernement français. Quant à moi, si je suis fermement opposé à toutes les sortes de capitulations, je ne le suis pas moins à la politique des ultras d'Algérie, qui représente à mes yeux une autre sorte de démission, dont la responsabilité est infinie. Cette position était exactement celle de Jean de Maisonseul.

Si son activité en faveur de victimes innocentes, françaises et arabes, en Algérie, a suffi au contraire à le faire inculper, il faudra de toute nécessité m'arrêter aussi : cette activité est, et sera la mienne. En bonne logique, il faudra d'ailleurs arrêter encore les représentants de la Croix-Rouge, ainsi que MM. Mollet et Lacoste, qui ont eu connaissance de ce projet. Le président Mollet en particulier m'a fait transmettre, il y a seulement un mois, une adhésion personnelle, qu'il qualifiait lui-même de chaleureuse, à l'action de ce comité. Ces félicitations, il est vrai, tiendront frais dans sa cellule à mon ami emprisonné. Il s'en consolera en sachant que dans le honteux traitement qui lui est fait, la solidarité de ses amis ne lui manquera pas. Personne au gouvernement ni ailleurs n'est en mesure de donner des leçons de patriotisme à ce Français courageux. Et je témoigne qu'il n'a jamais manqué à la fidélité qu'il devait à son pays, même et surtout dans ce qu'il faisait. Son arrestation au contraire et les confusions grossièrement calculées dont on l'entoure sont un véritable sabotage de l'avenir français en Algérie. L'état-major feillan doit bien rire aujourd'hui. Et il aura raison. Ces brutalités aveugles ne compensent point les faiblesses incroyables de notre diplomatie. Mais elles s'uniront à elles pour le plus grand dommage du pays.

Je laisse cependant à nos gouvernants la responsabilité de leur politique et de leur police. La seule chose qui m'intéresse est la libération de Jean de Maisonseul. J'userai à cet égard de toutes les possibilités pour alerter l'opinion et réclamer cette libération. Il faudra ensuite obtenir réparation. Car il serait intolérable qu'on puisse impunément toucher, par le truchement d'une police déréglée, à l'honneur d'hommes de cette qualité.

Albert CAMUS.

P.-S. — Aux dernières nouvelles, je lis qu'on reprocherait seulement à Jean de Maisonseul des « imprudences » et que les poursuites engagées contre lui ont une portée limitée. Je répète que ces « imprudences », qui sont des actes de courage civique et qui ne portaient nulle atteinte aux intérêts français, ont été connues et approuvées des milieux officiels. Quant à la portée restreinte des poursuites, elle accroît mon indignation. Car ce qui n'a pas de limites, hélas ! c'est le dommage fait à un homme irréprochable, dont le nom a été livré à l'opinion publique, sur les ondes et en première page des journaux, avec des commentaires révoltants. Je répète qu'il reviendra à tous les hommes libres d'attaches partisans d'exiger une réparation immédiate.

(*Monde*, 30 mai 1956.)

## Affaire Claude Gérard

La D.S.T., agissant en vertu de l'information ouverte à Alger pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, a opéré hier lundi deux perquisitions : l'une, rue de Lévis, 44, au domicile de M<sup>lle</sup> Claude Gérard, qui dirige le bulletin Inter-Afrique-Presse ; l'autre, 5, rue Lamartine, au siège de cette publication.

Dans l'hebdomadaire *Demain*, M<sup>lle</sup> Claude Gérard avait publié, sous le titre « Comment j'ai vu le maquis », un article où elle rapportait un entretien qu'elle avait eu avec des fellaghas. Elle avait accordé à l'hebdomadaire britannique *Observer* une interview consacrée à cette rencontre.

Elle est soupçonnée d'avoir été en liaison constante

avec des personnalités nationalistes algériennes et d'avoir entretenu avec elles, par l'intermédiaire de M. de Maisonneul, arrêté lundi à Alger, une correspondance.

Au cours des perquisitions opérées tant à son domicile personnel qu'au siège de la publication qu'elle dirige, des documents et des lettres qui établiraient ses contacts en vue d'une négociation en Algérie, ont été découverts. Actuellement détenue dans les locaux de la D.S.T., M<sup>lle</sup> Claude Gérard sera, indique-t-on, probablement inculpée.

(*Monde*, 30 mai 1956.)

\*\*\*

Après avoir subi un long interrogatoire au siège de la D.S.T., M<sup>lle</sup> Claude Gérard, directrice de l'Agence Afrique-Informations, installée 5, rue Lamartine, a été conduite en fin d'après-midi, hier mardi, au Palais de Justice. Au petit parquet, le substitut, M. Albert Buthiau, lui a notifié un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction d'Alger et relevant contre elle l'application de l'article 80 du code pénal.

Il s'agit d'une atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, pour avoir entrepris de porter atteinte à l'intégrité du territoire français, ou de soustraire à l'autorité de la France une partie des territoires sur lesquels cette autorité s'exerce. Il est également reproché à M<sup>lle</sup> Gérard d'avoir entretenu avec les agents d'une puissance étrangère des intelligences ayant eu pour objet ou pour effet de nuire à la situation militaire ou diplomatique de la France.

Après interrogatoire d'identité, M<sup>lle</sup> Gérard a été écrouée à la prison de la Petite Roquette, en attendant son transfert à Alger, annoncé hier soir comme imminent.

Ce matin, l'un des trois défenseurs constitués par M<sup>lle</sup> Gérard : Maîtres Dechezelles, Hérisset et Gisele Halimi — celle-ci du barreau de Tunis — a fait une démarche auprès du garde des Sceaux pour obtenir que l'instruction soit menée à Paris, sur commission rogatoire.

Le garde des Sceaux a promis d'étudier rapidement la question.

D'autre part, les défenseurs ont adressé au magistrat instructeur, à Alger, une demande télégraphique de permis de communiquer. Depuis que l'inculpation lui a été notifiée, M<sup>lle</sup> Claude Gérard n'a pas pris contact avec ses avocats, et ce contact ne pourra avoir lieu tant que le document n'aura pas été délivré.

Signalons qu'au cours de la journée d'hier, une perquisition a été opérée dans les bureaux du journal *Demain*. Quelques papiers ont été saisis, mais cette opération n'aurait donné que des résultats sans grande importance.

(*Monde*, 31 mai 1956.)

\*\*\*

## UNE RÉSISTANTE

Militante catholique, Claude Gérard entra dans la Résistance en 1940, à Lyon, au mouvement « Combat » ; traquée par la police, elle passa dans le Limousin où elle devint l'adjointe d'Edmond Michelet, responsable régional de « Combat ». En 1943, elle assura la coordination et le commandement des maquis de l'A.S. du Limousin. Arrêtée en 1944 par la Gestapo et horriblement torturée, elle fut sauvée au dernier moment par l'action de la Résistance et des troupes alliées.

Après la Libération, elle adhéra au M.R.P. et entra au cabinet de Michelet, alors ministre des Armées. Elle fut en tant que commandant A.F.A.T., chargée d'une mission à Madagascar pendant la grande répression de 1947. C'est là qu'elle fut témoin pour la première fois de l'envergure et de la brutalité des représailles coloniales. Elle assista même, impuissante, à l'interrogatoire sous la torture d'un officier rebelle. Cette scène atroce, pendant laquelle elle faillit s'évanouir (« mais je tenais bon, disait-elle, pour pouvoir raconter à mon retour ») décida de sa vocation. A son retour en France, elle se consacra entièrement à la lutte pour les populations coloniales dont elle avait ignoré jusque-là les souffrances. Elle a fondé une agence d'informations coloniales « Inter-Afrique-Presse ». Elle a effectué récemment une enquête dans les maquis M.N.A. d'Algérie à la suite de laquelle elle a publié un article dans l'hebdomadaire socialiste « Demain », dans le journal marocain « El Alam » ainsi que dans l'hebdomadaire catholique « La Vie populaire ». « L'Observer », de Londres, a publié un interview d'elle sur le même sujet. Son arrestation a causé une immense indignation dans les milieux de la Résistance. Un Comité de défense, présidé par Émile Kahn, président de la Ligue des Droits de l'Homme, a été immédiatement formé.

(*France-Observateur*, 31 mai 1956.)



## COMMUNIQUÉ

Glaude Gérard, fondatrice et gérante de l'Agence Inter-Afrique-Press, vient d'être arrêtée et s'est vu notifier une inculpation d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Les informations publiées, notamment à Paris, par certains journaux, imposent à la rédaction d'Inter-Afrique-Press une mise au point que, nous en sommes persuadés, nos confrères ne manqueront pas de porter à la connaissance de leurs lecteurs.

1° L'information la plus tendancieuse dont nous ayons eu connaissance est celle publiée, le 29 mai 1956, par *Le Temps de Paris*, sous le titre :

« Claude Gérard cherchait à organiser la résistance des rebelles contre la France. »

Claude Gérard a elle-même longuement exposé, dans les articles qu'elle a publiés dans le journal marocain *Al Alam*, dans l'hebdomadaire français *Demain*, dans le journal anglais *L'Observer*, les raisons pour lesquelles elle s'était rendue en Algérie et a pris contact avec les maquis. Elle a elle-même déclaré :

« Deux points essentiels me préoccupaient :

« Qui sont exactement ceux qu'on appelle les rebelles ?

« Dans quelle proportion, dans quelle mesure, ont-ils l'appui de la population ? »

Claude Gérard a apporté à ces deux questions des réponses dont l'importance ne peut échapper aux pouvoirs publics, soucieux, selon leur expression, de « pacification », ni à l'opinion publique. Elle a, en ce domaine, rempli son devoir de journaliste.

Tout autre interprétation est purement calomnieuse, et la rédaction d'Inter-Afrique-Press tient expressément à faire toute réserve sur les suites que Claude Gérard entendra donner à ces imputations malveillantes.

2° Quant aux photographies prises par Claude Gérard au cours de son enquête, elles constituent d'importants documents d'information. Si Claude

Gérard a tenu à figurer sur certains clichés, c'était à seule fin d'authentifier son témoignage.

3° Certains journaux ont fait état de relations existant entre Claude Gérard et M. de Maisonneul. Nous apportons le démenti le plus catégorique à cette information, Claude Gérard n'ayant jamais eu aucune relation avec M. de Maisonneul, qu'elle ne connaît pas. M. Albert Camus a, d'ailleurs, dans sa lettre au journal *Le Monde*, fait une mise au point qui a éclairé avec la plus grande objectivité l'opinion.

4° Les documents saisis. Au cours des perquisitions, des documents auraient été saisis établissant les relations de Claude Gérard avec des chefs nationalistes algériens. Le démenti est à peine nécessaire. Nous soulignerons simplement :

a) que les documents saisis sont simplement des communiqués de presse, que reçoivent toutes les salles de rédaction;

b) que Claude Gérard n'a jamais eu, dans le drame algérien, l'ambition de jouer un rôle politique et que son seul souci a été d'informer;

c) qu'enfin, si de tels documents avaient existé, on peut estimer que l'expérience de Claude Gérard dans la Résistance lui aurait enseigné qu'il n'était peut-être pas très prudent de les conserver dans les archives d'un bureau officiel, où tous ses collaborateurs avaient accès.

5° L'arrestation de Claude Gérard n'en pose pas moins deux questions :

— Laissera-t-on porter atteinte à la liberté d'information en France ?

— N'y a-t-il pas des motifs politiques à son arrestation, à la veille même du débat sur l'Afrique du Nord à l'Assemblée nationale, alors que la publication de ses premiers articles remonte déjà à plus de trois semaines ?

P. Inter-Afrique-Press :  
J. DANOS.

La Commission Administrative de la Fédération de la Seine de la Ligue des Droits de l'Homme félicite le Président et le Bureau de la Ligue d'avoir obtenu que ne soit pas transférée en Algérie la Présidente de la 17<sup>e</sup> section;

Elle espère que sera bientôt mise en liberté provisoire la prévenue à qui elle adresse l'expression unanime de sa sympathie; elle souhaite qu'à la prochaine réunion des membres du Comité Central puisse être évoqué le cas des inculpés détenus, alors que manifestement ils n'entendent point se dérober à la Justice.

## COMITÉ DE DÉFENSE

(30 mai)

En vue d'organiser la défense de Claude Gérard, un comité s'est constitué sous la présidence d'Emile Kahn, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Ce comité s'élève contre l'inculpation de Claude Gérard, héroïne de la Résistance, d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et d'intelligence avec des agents d'une puissance étrangère. Il rappelle que l'honnêteté et le patriotisme de Claude Gérard sont indiscutables.

Il se propose de faire connaître la vérité sur son rôle de journaliste dans les affaires algériennes, tel qu'elle l'a exposé notamment dans l'hebdomadaire

*Demain*, de la défendre contre les calomnies intéressées et de faire la lumière sur une campagne inspirée par les ennemis de la République.

Font partie de ce comité :

M<sup>mes</sup> Suzanne Collette-Kahn et Françoise Sellmann.

MM. Georges Altman, Claude Bourdet, Jean Cassou, Hilaire, Francisque Gay, Louis Houdeville, Charles-

André Julien, Maurice Lacroix, Pierre Le Rolland, Jacques Nantet, Charles Ronsac, Oreste Rosenfeld, Philippe Viannay, le pasteur Voge, M<sup>e</sup> Henry Torrès, le général Tubert, François Mauriac, Fonlupt-Esperaber, M<sup>me</sup> Lucie Aubrac, Jean Cayrol, Colette Audry, Claude Roy, M<sup>me</sup> Andrée Viénot, Coulibali, Sekou Toure, Diouri

Hamami, Saïfoulay-Dia Mamadou, Dialo, Gabriel Lisette, députés d'outre-mer, Jacques Danos, J.-M. Kreest, R.P. Paul Froidevaux, dominicain, Jean Fornier, J. Chatagner, Jean Verliac, François Le Guay, Gille Ferry, Max Stern, Geneviève et Guy Clairbois, M<sup>me</sup> Lise Lesèvre, Marcel Moiroud, Béhanzin, etc.

\* \* \*

Les soussignés expriment leur émotion et leur stupeur devant l'arrestation, par un service de police, et la menace d'un transfert judiciaire à Alger de M<sup>me</sup> Claude Gérard, authentique héroïne de la Résistance, dont nul ne peut suspecter le patriotisme et l'honneur. Quelque opinion qu'ils puissent avoir sur le drame algérien, les soussignés s'indignent qu'on puisse considérer comme un crime le libre exercice du métier de journaliste ; à un gouvernement dont les leaders ont toujours jalousement défendu les Droits de l'Homme, ils demandent instamment d'empêcher que M<sup>me</sup> Claude Gérard soit poursuivie et jugée dans le climat pas-

sionné qui règne en Algérie ; ils se permettent enfin d'attirer l'attention du Gouvernement sur le danger de certaines opérations de police qui ont tendance à se répéter et sur des confusions qui ne peuvent servir la cause de la France, ni à Paris ni à Alger.

Premiers signataires :

Georges Altman, Claude Bourdet, Robert Barlat, Régis Blachère, Albert Detras, Félix Garas, Ch.-A. Julien, José Montaron, O. Rosenfeld, Charles Ronsac, Jean Rous, Georges Suffert, Paul Vignaud.

\* \* \*

M<sup>me</sup> Claude Gérard, directrice de l'agence Afrique-Informations, qui a fait l'objet, le 30 mai, après un interrogatoire au siège de la D.S.T. d'un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction d'Alger, relevant contre elle l'application de l'article 80 du Code pénal, s'est entendu notifier hier une nouvelle inculpation par M. Perez, juge d'instruction au Parquet de la Seine. M. Perez a signé un mandat de dépôt. M<sup>me</sup> Claude Gérard a été reconduite à la prison de la Petite Roquette. Du fait de la nouvelle action judiciaire, le transfèrement de l'inculpée à Alger n'est plus envisagé dans l'immédiat.

C'est en raison des articles que M<sup>me</sup> Gérard écrit dans *Al Alam* du 3 au 12 mai dernier que le magistrat parisien a ouvert l'instruction qui vient d'aboutir à la seconde inculpation, dont le caractère juridique est analogue à la première.

Notons que de nouvelles adhésions sont parvenues au comité qui s'est constitué pour la défense de M<sup>me</sup> Claude Gérard et, parmi elles, celles de M. François Mauriac, de M<sup>me</sup> Lucie Aubrac, du général Tubert et de M. Dia Mamadou, député du Sénégal.

(Monde, 3-4 juin 1956.)

\* \* \*

Paris, ce 30 mai 1956.

A Monsieur Guy MOLLET,  
Président du Conseil.

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur la scandaleuse arrestation par la D.S.T. de mon amie Claude Gérard, que j'ai connue dans la Résistance. Son courage extraordinaire, son ardent patriotisme faisaient remarquer et admirer cette jeune Lorraine, tellement éprise de liberté.

Cela lui valut de connaître les geôles de la Gestapo, des tortures abominables. Après la Libération, elle espérait comme nous tous, ses compagnons d'armes, retrouver une France saine, fortifiée du sang de tous ses martyrs. Une France libre, pacifiée, grande, dont nous rêvions dans les maquis d'abord, puis, pour beaucoup d'entre nous ensuite, dans les camps de concentration.

Je dois dire que Claude Gérard a cru, a essayé de croire à cette France miraculeuse plus longtemps que beaucoup d'entre nous.

Sa mission à Madagascar la fit tomber en pleine répression sanglante. Elle ne trouva pas dans des revues ou des journaux « défaitistes » CE QUI PORTE ATTEINTE A LA SURETE EXTERIEURE DE L'ETAT, mais elle vit, de ses yeux, « ce qui porte atteinte à la

dignité d'un pays ». Elle revint bouleversée et, depuis lors, je puis vous l'affirmer, Monsieur le Président, elle ne vécut que pour venir en aide à nos frères d'outre-mer. Elle lança des appels... pour qu'une plus grande justice règne, pour que les élections en ces pays se passent honnêtement, dignement. Ce qui est loin d'être une habitude, vous n'êtes pas sans le savoir.

J'ai travaillé avec Claude bien souvent, dans cette tâche harassante et désintéressée. En retour, nous avons eu des lettres bouleversantes, de missionnaires et de militants socialistes S.F.I.O. notamment, disant que :

« On a souvent honte devant les indigènes d'être « malgré soi responsable et en partie solidaire de pratiques ou de gens que l'on réprouve. C'est un encouragement que de savoir et de pouvoir dire que toute la France ne peut pas être jugée par ce qui s'est passé au cours des dernières élections, et n'est pas disposée à laisser agir sans contrôle ceux qui prétendent, en agissant ainsi, la représenter et faire pour son bien. »

Ou encore que :

« ... Le vrai visage de la France n'est pas celui que vous voyez ici. »

Et tant d'autres !

Et, maintenant, c'est l'Afrique du Nord... l'Algérie... cette guerre fratricide, ce massacre organisé de part et d'autre et sans merci. « Pas d'interlocuteurs valables », disent les responsables. Le crime de Claude Gérard :

avoir voulu établir des contacts en vue d'une négociation! Quand un gouvernement en arrive là, il faudrait qu'il s'arrête un instant pour regarder le gouffre qui s'ouvre — et pas tellement loin — sous ses pas. Il se coupe de la nation et de ceux qui ont versé leur sang pour que cette nation se retrouve — qui n'ont rien à voir avec les énergumènes du 6 février 1956 qui ont gravement insulté le Chef du Gouvernement français en mission à Alger et l'ont empêché d'accomplir sa tâche. Contre ceux-là, aucune sanction ne fut prise. La répression joue uniquement contre ceux qui essaient de conserver cette précieuse amitié franco-musulmane : les prêtres de Souk Ahras, M. de Maisonseul et tant d'autres!

Claude Gérard, avec beaucoup d'autres Français, Monsieur le Président, souffre des incohérences qui mutilent notre pays. Mais la misère qui tombe sur tout un peuple nous trempe ou nous amoindrit sans nous changer. C'est pourquoi vous avez à abattre autour de vous tant de ceux qui se sont levés sous l'occupation nazie. Nous avons d'ici la nette impression que le peuple d'Algérie est châtié parce qu'il ne veut plus subir, parce qu'il ne peut plus subir cette misère que nous avons laissée grandir à nos côtés, nous contentant de l'apaiser par des promesses jamais tenues.

N'oublions pas que même le bien des gens ne peut leur être imposé par la force! Cela est intolérable. Plus

encore sous un gouvernement socialiste, qui avait fait lever tant d'espérances.

Monsieur le Président du Conseil, vous devez faire libérer cette Grande Française qu'est la commandante Claude. Elle rendra compte de ses actes sans détention arbitraire. La menace de son transfert à Alger fait lever la colère chez ses camarades de la Résistance. Si Claude n'est pas libérée, il faudra faire dresser une longue liste de ceux qui pensent comme elle, qui sont prêts à continuer ce qu'elle a commencé.

Alors, je vous demande de m'inscrire en tête de cette liste.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Lise LESEVRE,  
46, rue Lepic, Paris (18<sup>e</sup>).

Déportée de la Résistance,  
Grande Invalide de Guerre,  
Veuve de Déporté,  
Un fils mort en déportation.

Chevalier de la Légion d'honneur,  
Croix de guerre avec palmes,  
Médaille de la Résistance,  
Lieutenant F.F.I.

\* \* \*

A M. Beuve-Mery, directeur du « Monde » (1).

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1956.

Monsieur le Directeur,

Dans un souci d'entière information, qui devrait être celui de toute la presse et qui fait la réputation du « Monde », vous avez publié des avis d'un grand poids sur les plus récentes poursuites judiciaires à propos de l'Algérie. Permettez à quelqu'un de moins éminent d'exprimer ici, non son opinion personnelle, mais la pensée collective des membres du Comité pour la défense de Claude Gérard.

Nous avons fondé ce Comité, son premier communiqué l'indique, pour défendre non seulement le droit d'une inculpée à l'entière justice et sa liberté menacée, mais également son honneur.

Sa liberté, actuellement suspendue, nous l'avons déjà réservée d'un transfert équivalant à une remise à l'arbitraire — et nous espérons la lui voir complètement rendue par des juges éclairés et la nature de ses actes.

L'entière justice, nous l'obtiendrons en opposant aux légendes sur l'action de Claude Gérard la pure et simple vérité — à savoir que son patriotisme, dont nul ne doute, alarmé des conséquences redoutables pour la France d'une guerre sans fin en Algérie, et sa conscience de journaliste l'ont décidée à s'enquérir sur place des possibilités de ce « cessez-le-feu » dont les pouvoirs publics font la condition préalable d'un règlement de la question algérienne.

L'honneur enfin ne souffre pas l'ombre d'une équivoque. Certains propos obscurs, dépassant et trahissant, je n'en doute pas, la pensée de leurs auteurs, prêtent à cette équivoque. Nous, qui tenons de Claude Gérard le récit de son entreprise et des suites qu'elle y a données, n'avons pas le droit de laisser planer aucun doute.

Son départ pour l'Algérie n'a été ni sollicité, ni inspiré, ni secondé par aucune autorité administrative ou gouvernementale, mais décidé et entrepris par elle dans la volonté de savoir que j'indiquais au paragraphe précédent.

Elle a été reçue par le M.N.A., elle a pris connaissance directe de ce qu'il représente et des objectifs qu'il poursuit : elle l'a dit elle-même, ouvertement et pour tous les Français de la métropole, dans son article de « Demain » (la seule chose qu'elle ait tue, je me dois de la faire connaître : c'est que sa présence parmi les insurgés a sauvé la vie de soldats français engagés à la légère dans une action à leur insu périlleuse, et que ses hôtes ont, à cause d'elle, laissés passer indemnes).

A son retour enfin, elle a dit ce qu'elle avait appris. Elle l'a dit en ses articles, elle l'a dit à beaucoup de ceux qui s'interrogent anxieusement sur les affaires d'Algérie, elle l'a fait savoir aussi aux autorités responsables. Mais, pas plus qu'elle n'avait à rendre compte d'une mission jamais reçue, elle n'a trahi aucune confiance : elle a rapporté ici ce qu'elle avait là-bas déclaré qu'elle rapporterait, c'est-à-dire la vérité sur cette guerre et les moyens d'y mettre fin dignement.

Tous ceux qui ont l'honneur de connaître Claude Gérard ne pouvaient douter de sa loyauté, aussi pure que son courage. D'autres, moins informés, auraient pu se méprendre à la lecture d'appréciations déconcertantes. Je vous remercie, Monsieur le Directeur, de m'avoir permis de les détromper.

Veuillez agréer l'assurance de notre haute considération.

Signé : Emile KAHN,  
Président de la Ligue des Droits de l'Homme,  
Président du Comité pour la défense de Claude Gérard.

(1) Cette lettre a paru, amputée de moitié, dans le numéro daté du 5 juin.

Les citoyens réunis à Petit-Quevilly le 11 juin 1956, sur l'initiative de la Section locale de la Ligue des Droits de l'Homme :

Après avoir entendu les citoyens A. Vallée, Secrétaire de la Fédération de la Seine-Maritime et Emile Kahn, Président de la Ligue,

Bien que ces affaires n'aient aucun lien entre elles, la saisie de *Demain* à Alger, l'ouverture dans la même ville d'une action judiciaire pour « atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat », l'arrestation de M. Jean de Maisonneul, l'incarcération à Paris de Claude Gérard et les perquisitions à *Demain* ont fait ces jours-ci à notre hebdomadaire une publicité tapageuse et, dans les deux sens du terme, gratuite.

Ce que la presse de droite appelée avec beaucoup de complaisance « le complot » se résume à peu de chose.

Pour la première fois, *Demain* a été saisi sur l'ordre de Robert Lacoste pour le numéro qui contenait le reportage de Claude Gérard : « Comment j'ai vu le maquis. » C'est certainement le droit du ministre-résident en Algérie. C'est notre devoir de protester avec vigueur contre cette mesure.

Comme nous l'avons souligné dans une lettre adressée au Président du Conseil, nous avons présenté le reportage de *Demain* comme un témoignage précédé d'un long et important chapeau : « Pourquoi nous publions ce document. » Soulignant la complexité d'une situation caractérisée par une différence profonde de comportement entre le F.L.N. et le M.N.A., et nous référant à une déclaration de Robert Lacoste sur l'action politique à mener pour aboutir à une solution, nous affirmions que c'était aussi servir cette politique gouvernementale que de verser ce témoignage au dossier algérien. Nous précisions en conclusion qu'en publiant le reportage de Claude Gérard, nous voulions surtout « aider l'opinion publique et le gouvernement à prendre conscience de la situation et des perspectives qu'elle peut ouvrir ».

Ce numéro de *Demain* a été saisi 24 heures après son arrivée à Alger. Si des milliers de lecteurs d'Algérie ont été ainsi privés d'un document dont nous avons toutes les raisons de croire qu'il leur aurait appris des choses utiles, espérons que les renseignements qu'il contenait ont profité aux services du Gouvernement général. Eux, au moins, n'ont pas manqué d'exemplaires.

Après un silence de huit jours, on apprenait dimanche dernier que M. Jean de Maisonneul, directeur départemental de l'urbanisme, avait été arrêté à la suite d'une perquisition. Et lundi matin, par une dépêche de son envoyé spécial à Alger, *Le Figaro* « révélait » que « ce fonctionnaire était connu pour appartenir à un organisme qui a pris naissance au mois de mars de cette année, s'intitulant *Fédération des Libéraux d'Algérie* et groupant en fait quelques Européens allant du ménéssisme au progressisme en passant par la tendance socialiste, s'exprimant dans le journal *Demain* ».

« Dans son programme, précisait l'envoyé spécial, le Groupement mettait en premier lieu l'ouverture de

Emettent unanimement le vœu que M. de Maisonneul emprisonné à Alger et M<sup>lle</sup> Claude Gérard, emprisonnée à Paris, soient rendus à la liberté,

S'élèvent contre toutes poursuites intentées pour délit d'opinion et contraires par là aux principes républicains.

« Et d'ajouter, après avoir fait état de contacts que M. de Maisonneul aurait pris avec le F.L.N. : « On n'avait pas été sans remarquer, en effet (*sic*), la semaine précédente, que le journal *Demain* avait publié un reportage de Claude Gérard sur les fellaghas de Tizi-Ouzou. »

Cet étonnant mélange de fausses nouvelles a été reproduit et amplifié par d'autres journaux, en tête desquels il faut citer *Le Temps de Paris*, à l'occasion des poursuites engagées contre Claude Gérard. Tout ce qui est essentiel dans ces pseudo-informations est absolument faux : le caractère de l'activité de M. de Maisonneul, les liens entre cette activité, l'enquête de Claude Gérard, et *Demain* (Claude Gérard n'a jamais rencontré de sa vie M. de Maisonneul).

C'est le classique « amalgame » cher à la police quand elle veut monter un « complot ». Jusqu'à présent, seuls les communistes « marchaient » pour justifier les procès de Moscou, de Prague, de Budapest ou de Sofia. Il est pour le moins regrettable que des journaux qui se veulent sérieux tombent dans le même panneau sans procéder à la moindre vérification.

M. de Maisonneul ne pouvait trouver meilleur témoin de moralité que le grand écrivain Albert Camus, son ami depuis vingt ans. Camus a protesté contre cette arrestation dans un télégramme à Robert Lacoste et une lettre personnelle à Guy Mollet. Dans cette dernière, il rappelle que le président du Conseil avait approuvé l'action du Comité de trêve civile, dont l'animateur est précisément M. de Maisonneul et que Camus avait appuyé de son autorité, de ses appels et de ses conférences. (Le texte de sa principale conférence a été publiée *in extenso* par *Demain*.) Il précise enfin que ce Comité et la Fédération des libéraux d'Algérie n'ont jamais cherché à négocier avec les rebelles en vue d'un « cessez-le-feu » ou d'une solution politique.

Albert Camus a d'ailleurs rendu sa position publique par une lettre au *Monde*, publiée mardi, et dont nous reproduisons l'essentiel d'autre part. Il a, dès dimanche soir, décidé d'interrompre tout autre activité pour consacrer ses efforts exclusivement à la libération de son ami et il est résolu à se rendre à Alger pour y intervenir publiquement si M. de Maisonneul n'obtient pas rapidement réparation.

Quant à Claude Gérard, elle a été l'objet, toujours dans le cadre de l'information ouverte à Alger, d'une commission rogatoire du tribunal civil de cette ville, qui a donné mandat à un commissaire de la D.S.T. de perquisitionner à son domicile, au bureau de son agence « Afrique-Informations », à la rédaction, à l'administration et à l'imprimerie de *Demain*.

C'est à ce titre que la police a saisi mardi matin, dans nos bureaux, un certain nombre de documents se

rapportant au reportage de Claude Gérard, ainsi que quelques lettres et tracts que nous avons reçus d'Algérie. Mais le fait le plus grave est la décision qui a été prise d'incarcérer Claude Gérard qui, au moment où nous mettons sous presse, est menacée d'être transférée à Alger.

D'après nos informations, puisées aux meilleures sources, Robert Lacoste n'est pas personnellement responsable de cette action, qui serait l'œuvre d'un juge d'instruction ayant repris une « information contre X » ouverte du temps de M. Soustelle. Le ministre résident a cependant couvert ensuite cette action.

Mais un juge d'instruction agit rarement seul et c'est au président du Conseil qu'il appartient de déterminer dans quelles circonstances troubles une telle opération a été montée... peut-être pour gêner Guy Mollet lui-même, à la veille d'un débat décisif. Le résultat, pour le moins singulier, est qu'on donne l'impression que l'ancien chef des maquis de la Dordogne est poursuivi par son ancien camarade de la Résistance. Claude Gérard et Robert Lacoste étaient d'ailleurs tous deux candidats à la députation en 1947 dans le même département : la première, sous l'étiquette M.R.P., fut battue, le second, socialiste, élu.

Le *Temps de Paris* s'est montré particulièrement immonde dans sa façon de présenter « Claude Gérard commandante et progressiste » sur une page entière et sous le titre : « Le complet d'Alger. »

Ce journal, dont la rédaction en chef compte d'anciens « collaborateurs », n'hésite pas à salir une grande résistante, qui fut condamnée à mort par la Gestapo.

Rien ne lui permet pourtant de qualifier de « progressiste » une catholique qui fut chef national des A.F.A.T. et chef de cabinet du ministre de la Guerre Edmond Michelet. Et *Le Temps de Paris* trompe son monde en prétendant que Claude Gérard « cherchait à organiser la résistance des rebelles contre la France » alors qu'elle cherchait simplement à recueillir un témoignage pour éclairer l'opinion française.

Paris le 11 juin 1956.

A Monsieur le Ministre de la Justice,

Notre Association ne peut que s'associer à la demande que vous a adressée M<sup>me</sup> Claude Gérard en vue d'être admise au bénéfice du régime politique.

Vous savez quelle émotion a causée l'arrestation d'une jeune femme qui fut parmi les plus héroïques résistantes et qui a donné tant de preuves du patriotisme le plus ardent. Sa détention à la Petite Roquette, au milieu des délinquantes de droit commun est une humiliation qui eût dû, dès le premier jour — ne fût-ce qu'en raison de son passé — lui être épargnée.

Un journal du soir, de création récente, a publié au sujet de Claude Gérard un article, non signé, dont le titre et le texte présentent un caractère absolument inadmissible.

Les défenseurs de Claude Gérard, qui est actuellement détenue et dans l'impossibilité de répondre, pensent qu'il est de leur devoir de s'élever contre les allégations contenues dans cet article.

Ils estiment grave qu'au début d'une information judiciaire, alors que l'inculpée est une femme, une journaliste, héroïne de la guerre, emprisonnée au surplus

Que reproche-t-on à Claude Gérard? D'avoir voulu, en se rendant sur place, connaître les sentiments des maquisards messalistes qui, contrairement à ceux du Front, ne s'en prennent pas aux populations civiles, et d'avoir voulu faire connaître leur point de vue et la situation exacte à l'opinion nord-africaine, française et étrangère. C'est ce témoignage qu'elle a publié dans le journal marocain *Al Alam*, sous une autre forme dans *Demain* et, dimanche dernier, par une interview (questions et réponses) dans l'hebdomadaire londonien.

Nous ne savons pas quel sera le sort de Claude Gérard lorsque paraîtront ces lignes, alors que des démarches pressantes sont faites pour empêcher que le gouvernement Guy Mollet applique à cette journaliste des sanctions que le gouvernement Edgar Faure n'avait pas osé appliquer à Robert Barrat. Le climat passionnel d'Alger est incompatible avec la sérénité qu'exige la justice. Et Claude Gérard risque dès maintenant d'être déportée, dans les conditions les plus dangereuses, à Laghouat (Sud Algérien).

Nous n'avons pas à *Demain* l'habitude de pousser des cris. La semaine dernière, nous avons dit toute l'horreur que nous inspirait l'odieuse agression commise à Palestro contre de jeunes rappelés parisiens. Cette semaine, au nom de la liberté de la presse, de l'esprit de la Résistance de 1941-44 et — nous ne rougissons pas de l'ajouter — du socialisme démocratique, nous voulons simplement espérer que le gouvernement comprendra à temps qu'en frappant Claude Gérard il frapperait tous ceux qui, comme elle, se déclarent convaincus « que si en Algérie les négociations commençaient rapidement, nous pourrions éviter des tragédies horribles, sauvegarder des liens dont nos peuples ont besoin et sauver bien des vies humaines ».

Si une telle conviction est un crime, alors les criminels ne manquent pas en France, comme en Afrique du Nord. Libre au *Temps de Paris* de les taxer de défaitisme ou de trahison. Si cela continue, Guy Mollet sera bientôt accusé à son tour...

DEMAIN (1<sup>er</sup> au 7 juin 1956.)

Elle est poursuivie pour un délit commis par la voie de la presse, délit dont le caractère politique n'est pas contestable.

Nous ne pensons pas que sa demande puisse être rejetée. Nous vous demandons de prendre d'urgence la mesure que tous les républicains et tous les résistants attendent de vous avec confiance.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Président,  
la Secrétaire générale,  
A. MOSSE.

et sans communication avec l'extérieur, un de ses confrères n'hésite pas à la présenter comme traître à son pays en faisant état de documents dont ni l'intéressée ni ses défenseurs n'ont pu avoir jusqu'alors connaissance et qui se trouvent dans un dossier d'instruction ouvert à Alger et préservé par le secret.

Ils stigmatisent le procédé qui consiste à rapporter des faits, à reproduire des citations — d'ailleurs isolées de leur contexte — alors que l'auteur de l'article n'a pu en vérifier ni l'authenticité, ni l'exactitude, ni le sens.

Un tel procédé, absolument contraire aux traditions

de la presse française, est, au surplus, de nature à nuire gravement à la Justice par la suspicion dont il

peut frapper dans l'esprit du public ceux qui par leurs fonctions sont tenus au secret professionnel.

G. HÉRISSET,  
Avocat à la Cour de Paris.

Gisèle HALIMI,  
Avocat à la Cour de Tunis.

Y. DECHEZELLES,  
Avocat à la Cour de Paris.

Roland DUMAS,  
Avocat à la Cour de Paris.

\*\*

Paris, le 13 juin 1956.

Monsieur le Garde des Sceaux,

Un journal quotidien, le Temps de Paris, mène une violente campagne, soi-disant patriotique, contre M<sup>lle</sup> Claude Gérard, présidente de notre Section de Paris 17<sup>e</sup>, actuellement inculpée et détenue à la prison de la Petite-Roquette.

Dans son numéro daté du 13 juin, ce journal publie, en page 4, un article où il fait état de pièces appartenant, à l'en croire, au dossier constitué à Alger contre M. de Maisonneul et M<sup>lle</sup> Claude Gérard.

Or, la connaissance de ce dossier a été jusqu'en ces derniers jours refusée au défenseur de M. de Maisonneul et demeure encore inconnu des défenseurs de M<sup>lle</sup> Gérard. Il ne manquera pas de vous paraître pour le moins surprenant qu'un journal de Paris ait pu en avoir connaissance.

La Ligue des Droits de l'Homme, émue de la méconnaissance trop fréquente des règles d'une bonne justice et des atteintes trop répétées aux droits de la défense, vous demande instamment, Monsieur le Garde des Sceaux, d'ouvrir, sur la violation du secret au bénéfice du Temps de Paris, une enquête administrative et, s'il y a lieu, une information judiciaire.

Confiants en votre vigilance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'assurance de notre haute considération.

\*\*

Le Président, ÉMILE KAHN.

VI

## Ce que signifient ces poursuites

Les poursuites engagées contre M<sup>me</sup> Claude Gérard et M. de Maisonneul ont été évoquées vendredi au cours de la réunion du groupe socialiste de l'Assemblée. Plusieurs députés les ont déplorées. Le Président du Conseil aurait répondu que l'initiative n'en revenait pas au Gouvernement. On trouvera ci-dessous deux extraits de presse qui expriment les sentiments de deux personnalités de la S.F.I.O.

La Gazette de Paris, dont M. Daniel Mayer est le directeur politique, reprenant le texte de l'appel pour une trêve en Algérie lancé par M. Albert Camus le 22 janvier dernier, le fait précéder de ce commentaire :

« Il semble qu'à la suite de cette réunion, des provocations policières à retardement soient dirigées par les ennemis de la République contre toute la gauche non communiste et contre tous les hommes de bonne volonté, y compris naturellement les dirigeants du parti socialiste, et en tout premier lieu le Président du Conseil qui avait acquiescé aux grandes lignes de cet appel.

« C'est seulement ainsi que l'on peut expliquer l'arrestation de M. de Maisonneul et de Claude Gérard

pour l'article qu'elle a publié dans l'hebdomadaire *Demain* qui ne peut être suspecté d'antipatriotisme ou de sympathies communistes.

« C'est là une raison supplémentaire pour tous les démocrates de veiller à la défense de la République dont la liberté de la presse est une des expressions. »

M. André Philip écrit de son côté dans *Franc-Tireur* :

« Comme on n'est pas allé assez loin et assez vite dans le nettoyage nécessaire de l'administration et de la magistrature, nous nous trouvons maintenant dans une situation où l'odieux le dispute au ridicule. Les poursuites engagées contre Claude Gérard et contre M. de Maisonneul, les tentatives d'amalgame dans les poursuites judiciaires, réalisées suivant des procédés aujourd'hui abandonnés, même en U.R.S.S., ne peuvent que semer le trouble et la confusion. A la veille d'un débat politique, on peut se demander si elles ne constituent qu'une simple maladresse, ou un sabotage systématique et conscient de la politique gouvernementale. »

(Le Monde - 3-4 juin 1956.)

\*\*

Les autorités qui nous régissent se sont par bonheur vite aperçu que l'arrestation de Claude Bourdet, menottes aux poignets, était d'une désolante sottise.

On n'imaginait donc pas qu'un historien unanimement estimé pût être inquiété quelques jours plus tard pour avoir manifesté dans Le Monde son horreur des camps de concentration, des repréailles collectives et des tortures policières. Les cinq commissaires ou inspecteurs de la D.S.T. qui ont envahi lundi après-midi le domicile d'Henri Marrou ne sont pas en cause. Ils obéissaient aux ordres et semblaient ne les exécuter qu'avec une certaine gêne. Eux dont le métier est d'être renseignés savaient peut-être déjà que ce « suspect » ne joue pas les agitateurs politiques et qu'ils n'avaient à plus forte raison aucune chance de découvrir entre des fiches sur saint Basile ou saint Augustin le recueil des

instructions secrètes à l'usage d'aspirants résolus à passer à l'ennemi avec armes et bagages.

Pourquoi dès lors ces brimades qui ne peuvent qu'affaiblir l'autorité du Gouvernement ? Si elles ne paraissent pas simplement ridicules, elles peuvent faire craindre, en effet, que sous le couvert et à la faveur des événements d'Algérie ne se développe en France quelque ténébreux complot contre nos libertés publiques.

Aux crimes accumulés quotidiennement par les fellaghas, la France réagit dans l'ensemble avec une calme détermination. Mais elle veut aussi que ne soient perdues de vue ni les erreurs ou les fautes accumulées pendant tant d'années, et dont il faut cette fois encore payer le prix, ni les loix de la guerre, même si l'adversaire ne les respecte pas, ni les exigences de l'honneur français.

Si minime que puisse être l'incident au regard du

*sang versé et de l'importance des décisions à prendre, on aimerait que le Conseil des Ministres en fût saisi demain. Multiplier à tort et à travers les mesures d'in-*

*... Il ne s'agit pas seulement de coups frappés au hasard, par énervement, par les va-l'en guerre contre ceux qui compliquent leur tâche. En tête de toute la presse réactionnaire, Le Temps dit « de Paris », Le Temps de la Banque Worms, chef Dupuy, Le Temps de Vichy et de la trahison, chef aboyeur du néo-fascisme, dessine les traits du grand complot que sont en*

*timidation pourrait bien n'être aussi qu'une très efficace et très dangereuse « entreprise de démoralisation ».*  
LE MONDE, 11 avril 56.

*... train de nous fabriquer la police et la « justice » de M. Lacoste. Il s'agit de monter immédiatement l'opération que l'on n'a su monter qu'après coup pour la guerre d'Indochine. Il s'agit d'arrêter, d'inculper, en tout cas de diffamer et de déconsidérer à la fois les libéraux...*  
Claude BOURDET,  
(France Observateur, 31 mai 1956)

## Gouvernez !

par Albert CAMUS

Une semaine après l'arrestation de Jean de Maisonseul, il ne reste rien des accusations lancées au hasard contre lui, et exploitées sans délai par nos diplômés de la trahison. M. Robert Lacoste aurait déclaré que l'affaire avait été déclenchée à son insu, et les milieux gouvernementaux seraient, quant à eux, à la fois navrés et surpris. Les pleins pouvoirs, on le voit, ont des passages à vide. S'il n'y a point de traître, en tout cas, ni de complot, que reste-t-il de tout ce bruit ? Rien, sinon ceci, et je ne peux l'écrire sans rage et sans colère, que mon ami innocent est toujours en prison, qu'on l'y tient de surcroît au secret, et que ses avocats n'ont pu communiquer avec lui. Autrement dit, ce n'est apparemment pas le gouvernement de la métropole qui gouverne en Algérie, ni même M. Robert Lacoste, mais n'importe qui.

A la vérité, et nous le savions déjà, l'autonomie de l'Algérie était depuis longtemps un fait. La souveraineté française est mise en cause là-bas par une double succession ; il faut donc la défendre deux fois, ou cesser d'en parler. Celui qui, en effet, se refuse à combattre sur deux fronts finit toujours par se faire tirer dans le dos. La preuve en est faite aujourd'hui, et il est certainement permis de dire qu'il y a eu complot en Algérie. Mais c'est un complot contre l'autorité de l'Etat et l'avenir français. Un bel amalgame, dans la répugnante tradition policière, a essayé de démontrer par intimidation que tout libéral était un traître, afin que la France ne s'avise pas de compter la justice généreuse au nombre de ses armes. Nos brillants conspirateurs ont seulement oublié qu'ils encourageaient en même temps les fellagas, en leur montrant que tant de Français, et parmi les plus honnêtes, étaient décidés à livrer de grand cœur l'Algérie. Mais je laisse à nos ministres le soin de tirer les conclusions nécessaires et de chercher les responsables. Je ne m'intéresse, quant à moi, qu'à la responsabilité du gouvernement lui-même.

Je veux bien croire en effet que celui-ci n'a aucune part dans l'arrestation arbitraire de Jean de Maisonseul ; mais dès l'instant où il la connaît et la déplore, il porte la responsabilité de la détention arbitraire où est encore maintenu un innocent. A partir de là, rien n'excuse le gouvernement, et il faut porter à son compte chaque jour, chaque nuit et chaque heure de ce scandaleux emprisonnement. Ce n'est rien de regretter une injustice, il faut la réparer. Ce n'est pas tout que de frapper sur la table, il faut être obéi. Ou sinon, on nous donnera une fois de plus le spectacle d'une autorité exténuée, traînée par les événements qu'elle prétend guider, privée de l'énergie de la paix comme de l'énergie de la guerre, et toujours violée au moment même où elle crie sa vertu.

Les amis de Jean de Maisonseul, ni lui-même, ne peuvent se suffire de regrets exprimés à la cantonade. La réputation et la liberté d'un homme ne se payent pas en condoléances ni en nostalgies. Ce sont des réalités charnelles, au contraire, et qui font vivre ou mourir. Je dirai même qu'entre les assauts d'éloquence à la Chambre et l'honneur d'un homme, l'urgence est à l'honneur, car l'intérêt du pays y est bien plus intéressé qu'au dialogue Dides-Cot. Il est temps en effet de le dire à des hommes qui parlent si souvent de restaurer l'esprit civique en France. Si rien n'est plus urgent sans doute, et si je ne suis pas le dernier à souffrir d'une certaine solitude française, il faut dire que cet esprit civique a disparu d'abord de nos milieux gouvernementaux, où le service public est en passe d'oublier sa dignité. L'entraînement, l'indifférence due à l'usure, la banalité des caractères, parfois, y ont fait prévaloir une conception diminuée du pouvoir qui traite alors l'innocent avec désinvolture et le coupable avec complaisance. L'Etat peut être légal, mais il n'est légitime que lorsqu'à la tête de la nation, il reste l'arbitre qui garantit la justice et ajuste l'intérêt général aux libertés particulières. S'il perd ce souci, il perd son corps, il pourrait, il n'est plus rien qu'une anarchie bureaucratifiée. Et la France devient comme ce ver qui se tortille à la recherche de sa tête.

Comment s'étonner alors des incroyables nouvelles qui nous parviennent ces derniers jours ? Jean de Maisonseul, accusé d'un crime dont on reconnaît dans le privé qu'il ne l'a pas commis, est jeté en prison pendant que nos aboyeurs, profitant de son impuissance, se dépêchent de l'insulter. Mais la France, dans le même moment, livre à l'Egypte et à la Syrie des armes dont nos jeunes rappelés mesureront tôt ou tard l'efficacité. Je le demande avec gravité, et sans esprit de polémique, qui trahit son pays, de celui qui souffre en prison pour avoir voulu, sans jamais manquer à ses devoirs, épargner des vies innocentes au sein de la guerre, ou de ceux qui déclarent sans broncher qu'ils exécutent des marchés dont le sang français fera la ristourne ? Et toute la différence entre ces derniers et l'aspirant Maillot est-elle seulement que celui-ci n'a pas fait payer les armes qu'il livrait à l'ennemi ? Vraiment, oui, on croit rêver, apprenant cela, mais on désespère aussi et l'on finit par admettre qu'un gouvernement laisse toucher sans réagir à la liberté d'un homme qu'il sait innocent. Celui qui pour mieux faire la guerre arme l'adversaire peut bien juger que l'innocence d'un homme n'est jamais mieux récompensée que par la prison et la diffamation. La faiblesse aussi devient un délire, et qui explique tous les égarements.

Pour que cette faiblesse, cette dangereuse indifférence des mourants, ne s'installent pas définitivement à la tête de la nation, nous devons rappeler au gouvernement ses responsabilités. L'une de mes convictions est que les seuls hommes fermes sur leurs devoirs sont ceux qui ne cèdent rien sur leurs droits. A plus forte raison, ne pouvons-nous rien céder sur le droit de l'innocent emprisonné. La détention prolongée de Jean de Maisonseul est un scandale d'arbitraire dont le gouvernement, et lui seul désormais, doit être tenu pour responsable. Pour la dernière fois, avant d'en appeler directement à l'opinion publique, et de susciter sa protestation par tous les moyens, je demande au gouvernement responsable de libérer sans délai Jean de Maisonseul et de lui consentir une réparation publique.

(Le Monde, 3-4 juin 1956.)

# Deux démissions

I

## Une mise au point de la Ligue des Droits de l'Homme

La presse, écrite et parlée, ayant fait connaître que M. Gilbert-Jules, sénateur de la Somme, ministre de l'Intérieur, et M. Max Lejeune, député de la Somme, secrétaire d'État aux Forces armées, venaient de donner leur démission de la Ligue des Droits de l'Homme, le Bureau de la Ligue communiqué la mise au point suivante :

1<sup>o</sup> MM. Gilbert-Jules et Max Lejeune étaient l'un et l'autre vice-présidents de la Fédération de la Somme. Ils ont l'un et l'autre donné leur démission de ce poste : M. Gilbert-Jules a étendu cette démission à la Ligue elle-même.

2<sup>o</sup> Les deux démissions de la vice-présidence fédérale ont eu pour cause la convocation à Amiens d'un grand meeting sur l'Algérie. La seule annonce de ce meeting, organisé, non par la Ligue, mais par le Comité amiénois pour l'union des Gauches, avait provoqué une demande d'interpellation, adressée à M. Gilbert-Jules par M. Garet, député de la Somme, inscrit au groupe des Indépendants : M. Gilbert-Jules y a répondu préventivement par sa démission de la Ligue.

3<sup>o</sup> Dans sa lettre de démission, lue par M. Garet à l'Assemblée nationale (Journal Officiel, page 2.154), M. Gilbert-Jules avait prédit que les discours prononcés au meeting seraient interprétés comme favorables aux manifestations contre le rappel des disponibles. Aucune résolution en ce sens ne peut être reprochée ni à la Ligue dans son ensemble, ni à la Fédération de la Somme, ni à la Section d'Amiens dont le Bureau de la Ligue se déclare solidaire. Aucun propos de cette nature n'a été tenu par les orateurs du meeting et ceux-ci ont reçu l'approbation quasi unanime des auditeurs au nombre de plusieurs milliers. C'est pourquoi le Bureau de la Ligue espère que le ministre de l'Intérieur reconnaîtra l'injustice de son jugement prématuré.

(5 juin 1956).

II

Paris, le 5 juin 1956.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme avait appris votre démission par la presse, écrite et parlée. Il l'avait enregistrée avec regret sans en bien connaître les causes. Il a pu, depuis lors, lire votre lettre à la Fédération de la Somme, et son attention a été particulièrement attirée sur les passages lus et loués, à l'Assemblée nationale, le 31 mai, par M. Garet, député, jusqu'alors votre adversaire dans votre département.

Un meeting sur l'Algérie allait se tenir au cirque d'Amiens, et les inquiétudes qu'il vous inspirait — inquiétudes accrues par l'annonce d'une interpellation de M. Garet — entraînaient votre démission.

Vous vous éleviez d'abord contre le choix des orateurs, parmi lesquels, écriviez-vous, se trouvaient des personnes sous le coup de poursuites pour atteinte au moral de l'armée et de la nation. Cependant, l'avocat éminent que vous êtes n'ignore pas qu'un inculpé n'est pas nécessairement un coupable, et le ligueur que vous avez longtemps été exige qu'un accusé non jugé soit tenu pour innocent. Quant aux poursuites pour atteinte au moral de l'armée et de la nation, l'homme de gouvernement que vous êtes, membre de ministères d'étiquettes différentes mais tous prodigues de telles poursuites, sait bien qu'elles servent essentiellement à disqualifier des opinions non conformistes.

Mais des motifs plus graves emportaient votre décision. Vous vous représentiez d'avance les discours qu'on prononcerait et l'effet qu'ils produiraient sur l'opinion. Il ne faisait selon vous, aucun doute que les orateurs s'élèveraient contre « les efforts militaires » du Gouvernement et se rendraient suspects, sinon de complicité avec les manifestations contre le rappel des disponibles, tout au moins de sympathie pour elles. Par bonheur, il n'en a rien été.

Suivant nos informations, qui ne peuvent manquer de coïncider avec les vôtres, les orateurs, mesurés dans leurs

propos (en raison à la fois de leur talent et de la gravité du sujet) ont été chaleureusement approuvés et applaudis par quatre mille auditeurs. Seul, un petit groupe d'opposants a protesté en lançant des boules lacrymogènes, et ce procédé suffit à les situer politiquement. Ainsi, Monsieur le Ministre, vos prévisions pessimistes ont été heureusement contredites par les faits.

C'est pourquoi le Bureau de la Ligue vous demande si vous ne regrettez pas un jugement injuste et prématuré?

Au surplus, vos prévisions hâtives se fussent-elles confirmées, qu'elles n'eussent pas permis d'incriminer la Ligue elle-même. Elle a une doctrine, à laquelle vous avez donné votre adhésion réfléchie. Elle l'a suivie dans les affaires d'Algérie en prenant une série de résolutions qui vous ont été communiquées. Ces résolutions, qui seules l'engagent, que la Fédération de la Somme et la Section d'Amiens ont faites leurs, n'avaient pas provoqué votre réprobation. Le Bureau vous demande si la haute conscience qui est la vôtre ne souffre pas d'avoir, à l'occasion d'un désaccord local, tenté, par une démission retentissante, de porter atteinte injustement à l'autorité morale de la Ligue?

Entre la Ligue et vous, Monsieur le Ministre, le Bureau n'a connu qu'un dissentiment. Après les interventions injustifiables de la police au meeting de la salle Wagram, vous avez bien voulu le recevoir et il vous a demandé, contre les auteurs de ces interventions, des sanctions exemplaires, que vous n'avez pas cru devoir prendre. Or, à la sortie du meeting d'Amiens, la police s'est livrée à des brutalités analogues et aussi peu justifiables. Vous avez dû recevoir à ce sujet les plaintes légitimes des associations de presse. Le Bureau de la Ligue vous demande, Monsieur le Ministre, si vous ne pensez pas avec lui que les sanctions exemplaires demandées par lui en mai eussent évité, en juin, le retour des mêmes excès?

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,  
Emile KAHN.